

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

Espace public, espace commun, tiers-lieu : clarification conceptuelle et approche empirique

Auteur : Tamara CORNELIS
Promotrice : Louise CARLIER
Lecteur : Martin WAGENER
Année académique 2019-2020
Master en Sociologie

Code déontologique

Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiant-es en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave.

Avant-propos

Avant toute chose, je tenais à remercier chaleureusement ma promotrice de mémoire, Madame Louise Carlier, pour sa disponibilité, sa rigueur scientifique et ses conseils pédagogiques, et ce tout au long de cette année scolaire.

Dans un second temps, je tenais à remercier l'ensemble des personnes qui m'ont accordé leur temps sans compter, dans des conditions particulièrement éprouvantes dues à la crise sanitaire. Ceux-ci ont tout de même répondu présent, de manière virtuelle, rendant tout de même la relation de confiance plus compliquée à installer. Toutefois, ils m'ont généralement confié des éléments personnels, sensibles et émouvants. Je leur en suis éternellement reconnaissante.

Ensuite, des remerciements sincères vont envers mon mari qui m'a soutenue tout au long de cette année, que ce soit moralement en me reboostant au quotidien ; que ce soit logistiquement dans l'organisation familiale parfois compliquée avec nos enfants ; ou enfin que ce soit de façon littéraire pour ses très nombreuses relectures et conseils avisés. Aucun doute là-dessus, je lui dois tout ce que j'ai accompli durant cette année.

Enfin, je tenais également à remercier Monsieur Martin Wagener, qui a accepté d'être le lecteur de ce mémoire au pied levé, quelques jours seulement avant la remise.

Table des matières

INTRODUCTION	7
PREMIERE PARTIE : APPROCHE THEORIQUE.....	9
Une conceptualisation d'une multitude d'espaces.....	9
A. L'espace public	10
1. La dimension spatiale	12
a) La visibilité	13
b) Mobilité et ségrégation.....	13
c) Des étrangers en coprésence	15
d) Accessibilité.....	16
2. La dimension sociale	17
a) La régulation informelle.....	17
b) Les interactions sociales	19
Des relations binaires	19
L'anonymat.....	20
Vers un troisième type de relations	20
c) L'appropriation.....	22
d) Un espace développant des valeurs démocratiques	23
B. La ressource commune	25
1. Une accessibilité universelle	25
2. La dimension économique	26
3. La dimension politique	26
a) L'auto-organisation	27
b) Une stratégie collective	27
c) Être connu et reconnu	28
d) Une dimension sociale instrumentalisée	29

4. La dimension juridique	30
a) Les principes de propriété	30
b) Les détenteurs de droits	30
C. Du tiers-lieu à l'espace communautaire	31
1. La dimension spatiale	33
2. La dimension sociale	34
Les relations communautaires	34
L'appropriation.....	35
3. La dimension morale	35
D. Synthèse théorique	37
DEUXIEME PARTIE : METHODOLOGIE	39
1. Les dimensions et les indicateurs des concepts.....	40
a) La « gestion » d'une « ressource commune »	40
b) La dimension spatiale.....	41
c) La dimension sociale	41
d) La dimension morale	41
2. Le terrain	42
a) Les méthodes utilisées	42
b) L'échantillon	44
TROISIEME PARTIE : ETUDE EMPIRIQUE	46
1. Contextualisation	46
1. L'allée du Kaai.....	48
2. Studio CityGate.....	54

2. Les modes de gestion	57
1. L'Allée du Kaai	57
a) La dimension juridique : Bruxelles Environnement	57
b) La dimension politique.....	59
Le projet social	59
L'auto-gestion.....	61
Un processus de décisions collectif	62
c) La dimension économique	64
2. Studio CityGate.....	65
a) La dimension juridique : CityDev	65
Le choix d'un partenaire : Entrakt	67
b) La dimension politique.....	69
Des règles limitées de CityDev	70
Des règles limitées d'Entrakt.....	70
Un système peu connu.....	71
c) La dimension économique	72
3. Gestion démocratique VS gestion économique.....	73
3. La dimension spatiale.....	76
1. L'allée du Kaai.....	76
2. Studio CityGate : une accessibilité régulée	78
4. La dimension sociale	83
1. L'allée du Kaai.....	83
a) Les usages	84
b) Les usagers	85
c) L'appropriation	90

2. Studio CityGate.....	92
a) Les usages	92
b) Les usagers	94
c) Des relations parochiales aux relations publiques	99
d) L'appropriation	102
5. La dimension morale	103
CONCLUSION	105
BIBLIOGRAPHIE	111
SITOGRAFIE	114

INTRODUCTION

Ce mémoire porte sur une tentative de clarification de trois concepts clés de lieux au sein de la ville qui sont l'espace public, l'espace commun et le tiers-lieu. Il est important ici, à partir des concepts développés par les auteurs de référence, de tenter de déterminer une classification plus aisée et de diminuer les zones d'ombre laissées par la distinction entre ces trois termes.

La question de recherche a évolué au cours de la rédaction de ce mémoire. Au départ, l'objectif était « Comment différencier les concepts d'espace public, de commun et de tiers-lieux ? » Les premières constatations de terrain ont permis de l'affiner, ce qui a engendré un réel fil conducteur au long de ce travail. Cette question émergente est alors **Comment un espace public qui accueille des interconnaissances et un domaine « communautaire » peut-il rester ouvert au public ?**

Pour répondre à celle-ci, nous avançons en trois étapes. La première partie de ce mémoire met en évidence la théorie de chacun de ces concepts, dans une approche comparative, sur base de l'espace public, on observe les similarités, les modifications ou même les oppositions avec les autres concepts. Une deuxième partie porte sur la méthodologie de l'étude empirique. La dernière, la plus conséquente, est consacrée à l'analyse de terrain en tant que tel.

La première partie de ce mémoire fait un état des lieux de l'**étude théorique** des trois concepts à partir de quelques auteurs de référence. *L'espace public* est présenté selon les visions des trois sociologues de la ville que sont Ervin Goffman, Lynn Lofland, et Isaac Joseph. Ils mettent en avant des caractéristiques spatiales et sociales.

Ensuite, *l'espace commun* – ou la ressource commune – est présenté en se référant principalement à la théorie d'Elinor Ostrom, largement reconnue dans le monde académique. Elle propose une analyse mettant l'accent sur les dimensions juridique, politique, économique, ainsi que sur la question d'accessibilité.

Enfin, le dernier concept théorique analysé s'est tout d'abord consacré au *tiers-lieu*, élaboré par Ray Oldenburg, complété et comparé au concept *d'espace parochial ou communautaire* de Lynn Lofland.

Une synthèse théorique est ensuite proposée afin d'exposer les différentes dimensions de l'espace public afin de les comparer avec les dimensions de la ressource commune et de celui d'espace parochial. Cette analyse permettra alors de les confronter à la réalité du terrain lors de l'étude empirique.

La deuxième partie de ce mémoire est consacrée à la **méthodologie** appliquée pour l'étude empirique. L'élaboration de la méthodologie est réalisée en deux phases. La première phase détermine les dimensions et les indicateurs de différents concepts. Ensuite, la seconde phase porte sur la partie empirique et met en évidence les méthodes de récolte d'informations utilisées et l'échantillon sélectionné.

La troisième partie de ce mémoire a trait à **l'étude empirique**, le cœur de ce travail. Dans celle-ci, je propose une analyse des informations récoltées sur le terrain, basée sur la grille d'analyse élaborée lors de la première phase de la méthodologie. Elle traite d'abord pour l'Allée du Kaai, puis de Studio CityGate, et se décline en cinq temps.

Pour commencer, les lieux étudiés sont *contextualisés* : d'abord à l'échelle urbaine, mettant l'accent sur les quartiers dans lesquels ces lieux s'insèrent ; puis, à l'échelle du lieu lui-même, au cœur-même de ceux-ci.

Ensuite, les *modes de gestion*, sous la loupe des concepts de la ressource commune d'Elinor Ostrom, sont observés. Trois points sont abordés, à savoir, la dimension juridique, faisant référence au type de propriété et aux droits qui en découlent ; la dimension politique, se concentrant essentiellement sur la manière dont chaque lieu est gouverné ; et finalement, nous analyserons la dimension économique. Pour la *dimension spatiale*, nous nous pencherons sur l'accessibilité des deux lieux et de la manière dont cet accès est régulé. Puis, la *dimension sociale* est étudiée faisant un état des lieux quant aux usages, aux usagers, aux relations que ces usagers entretiennent entre eux, et à l'éventuelle appropriation du lieu. Finalement, la *dimension morale* met en avant les comportements moraux identifiés lors du terrain.

Enfin, en guise de *conclusion*, je répondrai à ma question de recherche, et je proposerai quelques pistes de réflexion.

PREMIERE PARTIE : APPROCHE THEORIQUE

Une conceptualisation d'une multitude d'espaces

Ce mémoire portera une attention particulière à différents types d'espaces que l'on retrouve fréquemment autour de nous, à savoir les « espaces publics », les « espaces communs » et les « tiers-lieux », mais dont les distinctions sont rarement clarifiées.

Les deux premiers espaces font partie intégrante de notre vocabulaire de *sens commun*. L'espace public est généralement compris comme un espace dédié à une collectivité. Les espaces communs sont souvent utilisés dans le domaine de l'immobilier. Vient spontanément l'exemple des « communs » dans un appartement, comme cet espace partagé avec les autres résidents du même immeuble. Cette notion est d'ailleurs définie dans le Larousse comme un espace « qui appartient à tous, qui concerne tout le monde, à quoi tous ont droit »¹. Le tiers-lieu est, quant à lui, un concept académique, utilisé par quelques initiés urbanistiques, ainsi que par les politiques publiques. Il reste toutefois assez peu connu par le grand public.

Dans un contexte urbain, de nombreux types d'espaces émergent, parfois insufflés par les politiques publiques, par des investisseurs privés, par des actions citoyennes, ou par d'autres encore. Mais ces « espaces partagés » relèvent-ils plutôt de « l'espace public », de « l'espace commun » ou du « tiers-lieu » ? Ces espaces sont très variés, il peut s'agir de boulevards, de places, de parcs, de parvis, de squares, de forêts, mais aussi de centres commerciaux, de jardins collectifs, ou encore des espaces de co-working. Bref, une multitude de lieux émergent au sein de la société et peuvent aussi être qualifiés d'espace public².

Afin de dépasser le sens commun de ces concepts, il est intéressant de mettre en avant comment les auteurs de référence les définissent. Dans un premier temps, nous mettrons en lumière les différents principes qu'intègrent la définition de « l'espace public ». Ensuite, sur cette base de définition, nous verrons si ces critères se maintiennent, s'ils se différencient ou s'ils s'opposent dans les concepts « d'espace commun » et dans celui de « tiers-lieu ».

¹ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/commun/17539?q=le+commun#17407>, consulté le 24/04/2020.

² PAQUOT Thierry, *L'espace public*, La Découverte, Paris, 2009.

A Bruxelles, pour éviter que certains lieux soient inoccupés sur des périodes plus ou moins longues, il y a aujourd'hui de nombreux espaces partagés, des occupations temporaires. Dans ce contexte urbain, on peut envisager cette pratique comme une tentative de rentabiliser l'espace disponible en vertu de différentes formes d'occupation. Toutefois, ces espaces sont aussi surtout utilisés afin de créer des espaces publics et des espaces verts manquants dans certains quartiers, permettant ainsi d'aménager les espaces disponibles pour la collectivité. Ces espaces sont des potagers collectifs, des jardins partagés, des espaces dédiés aux artistes, à la commercialisation de produits artisanaux, des espaces partagés de *co-working*, etc.

Le concept d'espace public a été étudié et traité depuis près d'un siècle, alors que, ceux d'espace commun et de tiers-lieu sont plus contemporains.

A. L'espace public

Le concept d'espace public a fortement évolué en fonction de la période à laquelle il a été étudié. Il est envisagé dans notre société contemporaine comme un lieu « poreux, percé de cavités multiples, infiltré de courants intérieurs. »³

Comme le précise Louis Quéré⁴, il faut distinguer deux types d'espace public. Le premier étant celui de la *sphère publique*, emprunté à la philosophie politique, tel que le définissent Habermas⁵ ou Arendt⁶. Il s'agit de l'espace au sein duquel naît une liberté d'expression, permettant de communiquer et de discuter de différents sujets. Cette sphère est celle qui fait le lien entre l'Etat et la société civile. Cette sphère est utilisée dans la littérature scientifique comme l'espace public au singulier.

La seconde sphère est celle de l'analyse socio-anthropologique, celle de la *scène publique*, celle où les individus font des apparitions, où ils sont visibles publiquement, mettant

³ STOURDZE Y., *Les ruines du futur*, Utopie, 1979, p.90-91.

⁴ QUERE L., *L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique*, dans Quadreni, n°18, Automne 1992. Les espaces publics. Pp. 75-92.

⁵ HABERMAS J., *L'Espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Payot, Paris, 1997.

⁶ ARENDT H. (trad. de l'anglais par G. Fradier), [*Condition de l'homme moderne*](#), Paris, Calmann-Lévy, 1961.

en place une coexistence entre individus, engendrant alors des types d'interactions sociales particulières. Il s'agit ici de l'espace public des villes, rencontré sous ses formes spatiales et sociales. Dans la littérature, il est ici utilisé au pluriel comme étant « les espaces publics » et ils recouvrent les places, les rues, les squares, etc. L'espace public sera étudié dans ce mémoire sous l'angle de cette approche plus sociologique, ne niant absolument pas la première et étant conscient de son existence, il ne fera toutefois pas l'objet de cette étude.

En se penchant sur la littérature traitant de la sociologie urbaine avec l'Ecole de Chicago, on peut constater que de nombreux auteurs ont étudié l'espace public, sans nécessairement le citer ou le nommer comme tel. Il y a de nombreux travaux empiriques sur la ville, se préoccupant donc de cet « espace public », d'un point de vue micro et macro sociologique, sans pour autant le conceptualiser.

Les premiers sociologues-urbanistes-journalistes à décrire et conceptualiser l'espace public en sciences humaines sont Lyn Lofland⁷, Isaac Joseph⁸, Jane Jacobs⁹ et William Whyte¹⁰. Cet espace public sera également étudié dans une approche critique, plus inspirée de la géographie, notamment par Henri Lefevre¹¹, Edward Soja¹², ainsi que de nombreux autres encore.

Cet espace clé est au cœur des préoccupations des politiques publiques, et ce n'est pas anodin. Depuis toujours, on voit apparaître de nombreuses réflexions, de nombreux aménagements de cet espace public. Il est considéré comme central de la vie en société. C'est un lieu de passage, un lieu où les individus circulent, un lieu de commerce où entrent en relation des citoyens ayant diverses origines ; c'est également le lieu où les citoyens respectent des codes de conduite, où ils sont en représentation.

L'enjeu de cet espace particulier est considéré comme primordial, et il se résume merveilleusement bien dans la citation de R. Rogers qui explique que « l'espace public sous

⁷ LOFLAND L., *A Word of Strangers : Order and Action in Urban Public Space*, New-York : Basic Books, 1973. Et dans : LOFLAND L., *The Public Realm : Exploring the city's Quintessential Social Territory*, Hawthorne, New-York : Aldine de Gruyter, 1998.

⁸ JOSEPH I., *Le Passant Considérable : Essai su la Dispersion de l'Espace Public*, Paris, Librairie des Méridiens, 1984. Et dans : JOSEPH I., *La Ville sans Qualités*, La Tour-d'Aigues, Editions de l'Aube, 1998.

⁹ JACOBS J., *The Death and Life of Great American Cities*, New-York, Random House, Modern Library Edition, 1993.

¹⁰ WHYTE W., *The Social Life of Small Urban Spaces*, New-York : Project for Public Spaces, 1980.

¹¹ LEFEVRE H., *Le droit à la ville*, Paris : Anthropos, 1968. Ou encore : LEFEVRE H., *La production de l'espace*, Paris : Anthropos, 1974.

¹² SOJA E., *Thirdspace, Journey to Los Angeles and Other Real-and-Imagined Places*, Eden, 1996.

toutes ses formes est crucial pour l'intégration et la cohésion sociales. La démocratie trouve son expression (...) dans la qualité de la rue. »

Tel que le décrit Véronique Bordes¹³, dans des questions plus contemporaines, le détournement d'espaces est fort pratiqué, consistant à donner de nouvelles fonctions à un lieu existant. Ces ré-appropriations favorisent la création d'espaces répondant à des nouveaux besoins, et qui permettent également de laisser la créativité de certains groupes sociaux éclore. Dans ce contexte, se pose la question de savoir si les espaces publics sont aussi considérés comme ces nouveaux lieux. Véronique Bordes répond qu'ils « sont si divers qu'il est difficile de donner une catégorie ou une définition unique »¹⁴. Toutefois, l'analyse de certains sociologues de l'espace public va nous guider dans ce mémoire afin de dégager des indicateurs clés de ce concept aux frontières poreuses.

1. La dimension spatiale

Différentes caractéristiques définissant la notion d'espace public sont à envisager sous un angle spatial, reprenant les caractéristiques géographiques de ce territoire particulier, la manière dont celui-ci est organisé physiquement.

Tout d'abord, il est intéressant de se rendre compte que le sens commun nous guide à envisager un espace public comme un espace extérieur, spatialement ouvert, tels qu'un square, un parc, une rue, etc. Ne pensant pas à toutes les autres opportunités d'espaces publics présents au sein de la ville. C'est la raison pour laquelle Joseph définit cet espace public comme « un espace plein mais aussi plié, fait de niches et de territoires plus ou moins poreux ou opaques les uns aux autres, le plus souvent discontinus et en réseaux »¹⁵. Ces espaces peuvent donc être présents sous différentes formes. Ils ont la particularité de ne pas recouvrir une forme homogène, mais au contraire, toutes les différences peuvent émerger au sein de ces lieux.

¹³ BORDES V., *Espaces publics, espaces pour tous ?* Espaces de la jeunesse, espaces publics : organisation locale, Rennes, France, Nov 2006.

¹⁴ Idem, p.2

¹⁵ JOSEPH I., *La Ville sans Qualités*, La Tour-d'Aigues, Editions de l'Aube, 1998, p.23.

a) La visibilité

Les différents auteurs s'entendent pour dire que l'espace public est le lieu par excellence où les individus peuvent observer les passants et être observés, en retour. C'est donc un lieu se caractérisant par une grande *visibilité*. Pour Joseph, c'est le moment où les passants peuvent prendre la « pose ». Sennet¹⁶, quant à lui, met en garde du risque qui est celui de la peur des habitants d'être exposés, ce qui expliquerait un retrait dans l'espace public.

Goffman précise que ces individus ont alors une *perception mutuelle*, ils sont dans un lieu qui permet d'observer réciproquement des individus et leurs comportements ; mais ce lieu permet également qu'ils soient eux-mêmes observés par les autres individus coprésents. Lofland utilise, tout comme, Goffman des référents théâtraux. C'est de la sorte qu'elle détermine un *rôle d'audience* qui place les citoyens présents dans l'espace public en tant qu'acteurs ou spectateurs de la scène publique. Il renvoie au plaisir voyeuriste.

b) Mobilité et ségrégation

Joseph contredit la notion « d'aires naturelles » indépendantes, étudiées par Louis Wirth de l'Ecole de Chicago¹⁷. Au sein de celles-ci, des individus, ou des groupes d'individus se rassemblent au sein de l'espace, de par leurs similitudes, que ce soit en termes d'activités, de type de profession, de goût, d'affinités, d'appartenances communautaires, etc. Bref, ces aires naturelles regroupent des petites bulles de personnes ou d'activités réparties sur un même territoire, également envisagées comme des « régions morales » ou des « mondes »¹⁸. De façon schématique, l'Ecole de Chicago les représente telle une mosaïque composée de mondes juxtaposés, n'entrant pas en connexion les uns avec les autres. Joseph va réfuter cette vision. Pour lui, ces mondes sont, au contraire, organisés en réseau, ils sont interconnectés entre eux.

Isaac Joseph envisage l'espace public comme un espace de mobilité, caractérisé par des passants en circulation. L'espace intègre une pluralité de mondes, qui sont

16 SENNETT R., La ville à vue d'œil, 1992. In: Les Annales de la recherche urbaine, N°55-56, 1992.

17 SIMMEL G., « métropoles et mentalités », dans GRAFMEYER Y. & JOSEPH I. (dir.), L'Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine, Paris, Editions Aubier/ Flammarion, 2004, p.78.

18 Termes empruntés à Park.

interconnectés, en réseau dans l'espace. Joseph envisage donc la notion de *mobilité* en lien avec celle de *ségrégation*, qu'il oppose l'une à l'autre.

La *ségrégation* renvoie, par contre, à « la concentration d'un groupe au sein d'une unité spatiale, d'une spécialisation de ce groupe dans l'unité spatiale par rapport à un espace global. »¹⁹ La matérialisation de cette ségrégation peut prendre différentes formes dans l'espace, on parle alors de *frontières*. Celles-ci peuvent se concrétiser par des repères physiques tels que des ponts, des barrières, des murs ; ou alors elles peuvent être représentées par des frontières immatérielles, renvoyant aux types de populations abrités au sein d'un espace. On appelle parfois ces frontières non-matérielles des frontières *soft*.

L'individu errant de mondes en mondes, dans cette logique circulatoire, passe à travers une multitude d'espaces relativement homogènes, il déambule à travers les « aires naturelles ». L'espace public doit favoriser cette mobilité, le passant déambule au sein d'un réseau.

Lynn Lofland s'intéresse également à tous ces « petits mondes » qui coexistent au sein de l'espace public, elle les caractérise, dans le domaine public comme étant *intersectionnels*. Les espaces publics débordent alors les uns sur les autres, laissant entrevoir des *frontières* floues et poreuses. De plus, les espaces privés peuvent eux-aussi parfois déborder sur les espaces publics. Prenons l'exemple d'un restaurant disposant sa terrasse juste devant son commerce, sur un square. Le restaurant relève de l'espace privé, mais la terrasse déborde sur l'espace public. On voit donc bien que l'espace public est « envahi » par l'espace privé.

Lofland propose donc une approche originale qui est celle de *la perméabilité des espaces*. Ces mêmes territoires peuvent prendre différentes formes en fonction des activités qui s'y déroulent et comment celles-ci s'y déroulent²⁰. Un même espace, en fonction de son utilité, pourra donc prendre des qualifications diverses.

Lofland théorise la *mobilité*. Elle démontre que les passants doivent coordonner leurs mouvements et leurs gestes en déambulant dans l'espace public afin de préserver la sphère individuelle de chacun. C'est ce qu'elle appelle la *mobilité coopérative*, laissant entrevoir une sorte de chorégraphie improvisée entre passants. Elle précise qu'il est nécessaire de coopérer

19 FRANTZ D., La ségrégation : la division sociale de l'espace dans la reproduction des rapports sociaux. Métropole, ségrégation, fragmentation, Oct 2011, Lille, France, p.1.

20 Faisant notamment référence aux types de relations qu'elles hébergent, nous y reviendrons au sein de la « distribution sociale ».

au sein de la foule avec nos cinq sens en action. Joseph, dans cette logique, va quant à lui parler « *d'ajustement réciproque* » car c'est le lieu qui induit les rassemblements et les rencontres, imposant alors aux acteurs de gérer et de comprendre des situations sociales complexes.

Une dernière caractéristique liée à cette mobilité est liée au plaisir de déambuler dans la foule de l'espace public, il s'agit de ce que de nombreux auteurs ont nommé à la *flânerie*. C'est une activité largement partagée au sein de l'espace public. Benjamin²¹ la définit comme le fait de se sentir regardé par tous et pour tous, que Joseph²² nommera comme le domaine de l'imaginaire citadin, et que Sennett²³ qualifiera d'observation silencieuse.

c) *Des étrangers en coprésence*

Les passants présents dans l'espace public, largement évoqués jusqu'à présent, ont une caractéristique particulière. En effet, les auteurs de référence s'accordent à noter qu'au sein de cet espace, la logique de mobilité est assurée par des *étrangers* en situation de *coprésence*. Lofland définit d'ailleurs le domaine public comme étant « constituted of those areas of urban settlements in which individuals in co-presence tend to be personally unknown or only categorically known to one another »²⁴. Malgré tout, ils prennent en compte la présence de cet étranger, ils agissent en fonction de cette personne qu'ils ne connaissent pas.

Pour Goffman, la vie sociale – et plus particulièrement l'espace public – est la scène où se jouent les relations entre les individus. Sur celle-ci, ils sont directement observables et observés par les autres individus présents. Cette coprésence n'implique pas nécessairement la communication entre les individus, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle il parle souvent de coprésence corporelle.

Cela amène Goffman à définir le concept *d'inattention civile* ou *d'inattention polie* selon lequel « chacun accorde à autrui assez d'attention visuelle pour montrer qu'il se rend compte de sa présence (et qu'il admet ouvertement l'avoir vu) tout en limitant l'attention

21 BENJAIN W., Charles Baudelaire. Un poète lyrique à l'apogée du capitalisme, Paris, Payot, 1979.

22 JOSEPH I., Le Passant Considérable : Essai su la Dispersion de l'Espace Public, Paris, Librairie des Méridiens, 1984.

23 SENNET R., Les Tyrannies de l'intimité, 1979. In: Sociologie du travail, 22^e année n°4, Octobre-décembre 1980. pp. 473-475.

24 LOFLAND L., The public Realm. Exploring the City's Quintessential Social Territory, New-York, The Gruyter Editor, 1998, p.9.

qu'il lui porte afin d'exprimer qu'il ne constitue pas un sujet particulier de curiosité. »²⁵
Lofland fait également référence à ce concept d'*inattention civile*.

d) *Accessibilité*

La mobilité de passants, traversant des aires naturelles diverses, au sein de l'espace public, n'est envisageable qu'à partir du moment où *l'accessibilité* est possible pour tous. L'espace public est disponible pour toute personne qui le souhaite, l'exclusion de certaines personnes n'est pas possible. Il s'agit d'une règle incontournable évoquée par les sociologues urbains de référence.

En effet, selon Joseph, l'espace public permet l'intrusion du tout-venant, chacun étant libre de déambuler où bon lui semble dans cet espace particulier. Ce libre accès, qui en relation des étrangers, renvoie à une certaine hospitalité au sein de l'espace public, celle-ci est limitée à un « *droit de visite* » au sein de cet espace. En effet, pour permettre la libre circulation entre les espaces, le minimum requis est de pouvoir les traverser. L'hospitalité se résume donc à un droit de circuler où l'on tolère au minimum le passage. Jane Jacobs²⁶ a toutefois une toute autre vision de l'espace public, caractérisée par une hospitalité bienveillante, mettant en avant des familiarités au sein des quartiers, en restant également accueillant aux passants étrangers.

Afin de clarifier mes propos, il semble opportun de clarifier le concept d'hospitalité, qui peut être employé dans de nombreux secteurs. Selon Joan Stavo Debaugé²⁷, cette hospitalité est la rencontre, à un moment donné, d'un étranger, marquant alors pour ce dernier le départ d'un processus d'intégration. Celle-ci sera alors observée dans ce mémoire sous deux aspects. Le premier, que nous venons de voir, qui est celui d'un certain type d'hospitalité liée à l'accessibilité, prévoyant un simple droit de visite. Le second sera d'ordre social, se préoccupant des relations entre passants.

²⁵ GOFFMAN E., *Behavior in public places. Notes on the social organization of the gatherings*, New-York, The free Press, 1966, p.74

²⁶ JACOBS J., *Déclin et survie des grandes villes américaines*, Mardaga, 1991 [1961].

²⁷ STAVO-DEBAUGE J., *Qu'est-ce que l'hospitalité ? Recevoir l'étranger à la communauté*, Montréal, éd. Liber, 2017.

2. La dimension sociale

Après avoir abordé la dimension spatiale, différentes caractéristiques définissent l'espace public selon une approche sociale, mettant en lumière les différents types de relations qui se jouent au sein de cet espace.

a) La régulation informelle

Il est important de se rendre compte du caractère fragile de l'espace public. En effet, il est toujours en cours de production. Selon Joseph, « les tentatives de définition des relations en public en termes de civilité, de convenance ou de tact insistent toutes d'une manière ou d'une autre sur leur caractère instable, précaire, voire paradoxal »²⁸ C'est également un lieu particulier mettant en scène d'incessants réglages en fonction de la présence ou l'absence des individus, qu'ils soient proches ou distants.

La visibilité mêlée à la coprésence d'étrangers engendrent des formes de régulations informelles. Celles-ci n'ont jamais été inscrites ou formalisées, néanmoins elles sont suivies par tous²⁹. Il s'agit de normes faisant référence aux comportements adéquats à adopter en coprésence d'étrangers. Elles sont apprises durant l'enfance pour Goffman, ou encore via l'accumulation de l'expérience pour Joseph.

Goffman, à travers une approche sociologique interactionniste, se demande comment les individus doivent se comporter dans les espaces publics. Toutes ces attitudes sont codées, il est important d'interagir avec l'autre selon certains codes situationnels. En effet, il précise que lorsque « les individus entrent en présence immédiate les uns des autres dans des circonstances où il n'est pas exigé d'eux qu'ils communiquent par la parole, ils ne s'engagent pas moins, inévitablement, dans un genre de communication. »³⁰

Goffman insiste sur le fait qu'il est important de respecter ces codes dans l'espace public car lorsque plusieurs personnes sont coprésentes, il y a un *engagement de la face*, de

²⁸ JOSEPH I., *Le Passant Considérable : Essai sur la Dispersion de l'Espace Public*, Paris, Librairie des Méridiens, 1984.

²⁹ Sauf par les enfants et les fous.

³⁰ GOFFMAN E., *Comment se conduire dans les lieux publics. Notes sur l'organisation sociale des rassemblements*, traduit de l'anglais et postfacé par Daniel Cefaï, Paris, Economica « Études sociologiques », 2013 (1963), p.31

l'image que chacun véhicule de soi-même. Cette image peut être travaillée, façonnée, et elle met en avant des attributs sociaux. Il est évident que « nous ne nous montrons pas à nos enfants comme nous nous montrons à nos compagnons de club, à nos clients comme à nos employés, et à nos employeurs comme à nos intimes. »³¹ En effet, les rôles endossés lors de notre vie privée peuvent être différents de ceux joués dans notre vie publique, chacun étant libre de son propre jeu d'acteur. Toutefois, il est primordial de rester vigilant car, lorsque deux individus entrent en interaction, dans un espace public ou ailleurs, leurs images – leurs faces – peuvent être mises en danger. C'est pourquoi Goffman définit certaines règles comportementales qui vont permettre de garder la face, comme celle de *l'inattention polie* qui est une est la capacité de « montrer à autrui qu'on l'a bien vu et que l'on est attentif à sa présence (lui-même devant en faire autant) et un instant plus tard, détourner l'attention pour lui faire comprendre qu'il n'est pas l'objet d'une curiosité ou d'une attention particulière. »³² A ce titre, il est interdit de montrer du doigt ou de regarder fixement quelqu'un (sauf dans certaines circonstances pouvant entraîner une plus grande convivialité entre étrangers³³). Il est crucial de maintenir les bonnes impressions, de « garder la face », en fonction des informations échangées.

Si les individus ne se comportent pas selon les normes définies, Goffman pointait le risque d'engager leurs faces, et ils pourraient ainsi se trouver au centre de l'attention. Or, maintenir ce travail de la face – passant par le respect des normes sociales – conduit à ce que chacun a un droit fondamental pour Goffman qui est le *droit à l'indifférence*. Ce dernier fait référence au fait qu'il a le droit qu'on ne vienne pas le déranger lorsqu'il circule dans l'espace public.

Joseph fait également référence à cette indifférence qui est « la plus petite des obligations dans la sphère de coprésence. »³⁴. Il reprend le raisonnement de Georges

³¹ GOFFMAN E., *Comment se conduire dans les lieux publics. Notes sur l'organisation sociale des rassemblements*, traduit de l'anglais et postfacé par Daniel Cefaï, Paris, Economica « Études sociologiques », 2013 (1963), p.54

³² JOSEPH I., *La ville sans qualités*, Paris, Editions de l'Aube, 1998, p.100

³³ Goffman reprend l'exemple du carnaval

³⁴ JOSEPH I., *La ville sans qualités*, Paris, Editions de l'Aube, 1998, p.100

Simmel³⁵, qui décrit que, lorsque le passant déambule dans l'espace public, son œil est stimulé par un grand nombre d'images. Pour faire face à ces nombreuses stimulations visuelles, il adopte alors « une attitude qui leur permet de réduire leur sensibilité aux sollicitations qui les assaillent »³⁶, une attitude blasée, fondée sur l'indifférence. C'est alors que les étrangers vont opter pour une *sociabilité de la réserve*.

Pour Lofland, l'espace public autorise une *aide restreinte* qui ne demande pas d'engagement aux individus coprésents. Néanmoins, il y a des formes d'obligations liées à l'assistance mondaine tels que renseigner l'heure ou un itinéraire si un étranger le demande.

b) Les interactions sociales

Les espaces publics, bénéficiant de caractéristiques propres en termes d'accessibilité, favorisant une coprésence mutuelle, permettent alors des règles de comportement et des interactions sociales spécifiques.

Nombreux sont les auteurs qui opposent les interactions se déroulant au sein de la sphère privée des relations se passant dans l'espace public. En effet, « l'interaction avec l'autre est donc un trait commun aux espaces publics, qui sont ainsi soumis à un régime de sociabilité différent de celui qui prévaut dans l'espace privé et en particulier dans la cellule domestique. »³⁷

Des relations binaires

Joseph reprend la théorie de Cooley³⁸ qui distingue deux types de relations sociales, à savoir les relations primaires et les relations secondaires. Les relations au sein de l'espace public sont décrites comme étant des *relations secondaires*, c'est-à-dire froides, fragiles et fugaces, qui maintiennent alors une distance sociale. Les passants sont des étrangers les uns pour les autres, ils régulent leur coprésence tout en maintenant cette distance dans leur

³⁵ SIMMEL G., « métropoles et mentalités », dans GRAFMEYER Y. & JOSEPH I. (dir.), *L'Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Editions Aubier/ Flammarion, 2004, pp.61-78.

³⁶ TONNELAT S., *Espace public, urbanité et démocratie*, La Vie des idées, ISSN : 2105-3030, 2016, p2

³⁷ DESSOUROUX Ch., « La diversité des processus de privatisation de l'espace public dans les villes européennes », Belgeo, 1 | 2003, p.21.

³⁸ HORTON COOLEY C., « Groupes primaires, nature humaine et idéal démocratique », Revue du MAUSS, 2002/1 (n° 19), p. 97-112.

relation. D'ailleurs cette coprésence efface les *rapports de classe* présents au sein de la société.

Pour lui, l'espace public est aussi un espace de communication, mais qui recouvre des formes de conversations ordinaires, appelées aussi des « banalités d'usage », relatant de simples histoires, pour faire comme tout le monde sur le dernier film au cinéma, la météo particulièrement clémente ou encore les derniers résultats sportifs. Cette conversation est alors renvoyée à la circulation : le passant communicant des banalités au fur et à mesure de son déambulation dans l'espace public.

L'anonymat

Selon les auteurs de référence, les individus, errant dans l'espace public, s'y trouvent sous le mode de *l'anonymat*, rentrant alors dans un processus impersonnel. Goffman précise que cet anonymat est important dans les stratégies pour garder la face puisqu'il permet à chacun d'adopter des stratégies de camouflage pour sélectionner et contrôler l'information qu'ils souhaitent partager.

L'anonymat est également un principe fondamental pour Simmel. Au sein des espaces publics urbains, cet anonymat « permet à l'individu *d'intensifier sa vie nerveuse* et de dépersonnaliser ses liens avec les autres citadins, construisant ses relations à partir de ses intérêts. » ³⁹ L'anonymat est donc directement en lien avec le développement urbain. Néanmoins, c'est directement cet anonymat qui crée la désocialisation de l'individu puisque ses cercles de relations s'élargissent, entraînant des relations plus distantes. L'anonymat est toutefois bénéfique puisqu'il est observé par Simmel comme libérateur pour le citadin qui pourra, par conséquent, pleinement assumer ses choix.

Vers un troisième type de relations

Lofland observe des changements importants dans les relations développées au sein de l'espace public en raison de l'industrialisation. Dans la ville pré-industrielle, l'espace public constituait une nécessité pour les individus. Il s'agissait des lieux où se trouvait les sanitaires, les informations, la vie politique, ou encore le lieu d'enseignement. L'espace public était incontournable. L'industrialisation, et par conséquent, le développement automobile vont

³⁹ <http://www.slate.fr/tribune/86449/ville-sociologie>, consulté le 11 mai 2020.

étendre la ville, et l'espace public n'est plus un passage indispensable. En effet, en entrant dans leur voiture, les individus peuvent passer de bulles privées en bulles privées. Lofland remarque alors un encapsulement des activités, elles sont toutes regroupées au sein d'un lieu, par exemple au sein d'un centre commercial, ne sollicitant plus obligatoirement cette mobilité au sein de l'espace public.

Lofland va, quant à elle, définir trois types de sociabilité en milieu urbain. Le premier est le *domaine privé* qui est celui où se jouent les relations intimes au sein d'un groupe partageant des relations primaires, définies par Park⁴⁰ comme des relations propres aux groupes familiaux, intimes ou aux groupes ethniques. Elles se déroulent dans la sphère privée – qu'il ne faut pas à confondre avec l'espace privé – considérée comme le lieu d'émotion et d'intimité. Celles-ci entraînent alors des relations de solidarité et de loyauté.

Le second est caractérisé par Lofland comme le *domaine parochial* – celui recouvrant essentiellement des relations d'interconnaissances, des relations de quartier ou des relations de travail. Ce domaine sera défini dans la partie traitant des tiers-lieux, laissant une grande place à ces relations communautaires.

Le troisième champ, le *domaine public*, est clairement le type de sociabilité caractérisé dans l'espace public. Elle partage avec Goffman que les relations sont *anonymes* entre des individus en coprésence. Elle reprend, comme chez Simmel⁴¹, cette caractéristique centrale de cet espace où se côtoient des *étrangers*. C'est un espace où les individus se connaissent uniquement de manière catégorielle et non individuellement⁴².

Il est important de rappeler que, pour Lofland, il y a une *perméabilité* des espaces, ce qui signifie qu'un « domaine » n'est pas assigné à un espace, mais qu'un espace peut comporter différents domaines en fonction de la façon dont il est utilisé et des relations qui s'y développent. Le lien entre les espaces et le type de sociabilité qu'il héberge n'est pas linéaire. Il peut y avoir des frontières physiques entre ces différents lieux, représentés par des rues, des barrières, des portes de maison ; mais ces frontières peuvent également être représentées par des individus ou des groupes d'individus, qui entraînent avec eux un type

⁴⁰ PARK R. E., *Race and Culture*, New-York, The Free Press, 1967.

⁴¹ SIMMEL G., « métropoles et mentalités », dans GRAFMEYER Y. & JOSEPH I. (dir.), *L'Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Editions Aubier/ Flammarion, 2004, pp.61-78.

⁴² LOFLAND L., *The public Realm. Exploring the City's Quintessential Social Territory*, New-York, The Gruyter Editor, 1998.

particulier de relation. A ce titre, un même espace peut donc changer de régime en fonction des relations qui s’y nouent. De la sorte, il est possible de retrouver des *bulles* privées au sein même de l’espace public. Cette caractéristique de perméabilité apporte, d’une part, une difficulté à identifier avec précision un espace public, mais d’autre part, une richesse à observer au sein du même lieu, différents types de sociabilité. En ce sens, il est important de répéter que l’espace public est difficilement « cernable » car il n’est jamais prédéfini en tant que tel, mais il fait toujours l’objet d’une construction – ou d’une déconstruction sociale.

c) *L’appropriation*

Le terme « appropriation » fait référence, en sciences sociales, au terme de « marquage » qui peut être matériel ou symbolique, individuel ou collectif. En visant cette appropriation de l’espace, de véritables luttes peuvent apparaître.

Pour Henri Lefebvre, l’appropriation de l’espace fait référence à l’espace vécu, la manière dont les individus se représentent et s’approprient cet espace. Il définit d’ailleurs cette appropriation comme une organisation spécifique, où une société crée un espace suivant ses propres objectifs, celui-ci étant différemment modelé que précédemment. Pour Lefebvre, auteur néo-marxiste, un espace peut toujours être réapproprié, pouvant mettre en scène des luttes, qui peuvent être analysées comme des luttes des classes. Changer la société passe donc d’abord par le changement de l’espace. C’est de la sorte que « se réapproprier la « Ville » – par la construction d’un véritable débat public, par la construction d’un savoir scientifique digne de ce nom, par l’appropriation physique et l’autogestion de la ville – semble être l’objectif du *Droit à la ville* »⁴³, qu’il définit au sein de son ouvrage portant d’ailleurs le même nom⁴⁴.

Pour Lefebvre donc, l’appropriation est la manière dont les individus sont amenés à remodeler un espace afin que celui-ci corresponde à l’usage qu’ils souhaitent en faire. Par conséquent, Lefebvre explique que cette appropriation empêche alors l’usage de l’espace

⁴³ <https://www.ieb.be/Henri-Lefebvre-Le-droit-a-la-ville>, consulté le 11 mai 2020.

⁴⁴ LEBFVRE H., *Le Droit à la ville* suivi de *Espace et Politique*, Paris, Anthropos, 1972.

approprié par autrui. Ces espaces appropriables sont « des formes socialisées et socialisantes d'un sens du « chez-soi » qui entend demeurer public »⁴⁵.

Pour Joseph, les espaces ségrégués promeuvent des lieux du « chez-soi », des territoires résidentiels, au sein duquel se déroulent des relations primaires, encourageant l'appropriation. C'est ici la question de l'accessibilité qui y est centrale, puisqu'un lieu n'étant pas approprié est accessible, ouvert à tous, permettant une mobilité. Par opposition à un espace approprié, qui, selon Joseph, favorise un entre-soi, et empêche l'accessibilité au tout-passant. Ces espaces appropriés risquent d'amener des « zones de non droits », allant à l'encontre de cette circulation fluide. C'est ce que Joseph remarque par exemple dans les certaines banlieues françaises où les habitants d'autres quartiers n'osent plus y circuler.

On voit ici apparaître une opposition quant à l'appropriation entre Lefebvre et Joseph. Le premier estime qu'elle est indispensable au sein de l'espace public et que les rapports sociaux sont calqués dans l'appropriation de l'espace public. Le second estime, au contraire, qu'un espace public ne doit pas permettre d'appropriation afin de ne pas entraver la mobilité et l'accessibilité des passants.

d) Un espace développant des valeurs démocratiques

Lofland observe que l'espace public est celui d'un *comportement civil envers la diversité*, interdisant les discriminations jugées comme non-pertinentes en fonction de la situation. Dans la ville, on retrouve une variété d'étrangers, reprenant d'innombrables caractéristiques, le citoyen doit donc adopter certains comportements envers la différence de l'étranger. Cette notion renvoie aux règles informelles et aux codes, déjà abordés par Goffman, à respecter dans l'espace public, tels que ne pas montrer du doigt ou ne pas dévisager les différences.

Lynn Lofland va encore un pas plus loin, en affirmant que ces différentes manières de se comporter dans un espace public ont des vertus démocratiques. Tout d'abord, ils ont une *fonction d'apprentissage* qui est primordial. Tout comme Goffman, elle observe que l'enfant y apprend les principes d'interaction. L'espace public permet à l'enfant de se sentir à l'aise en

⁴⁵ JOSEPH I., La gestion des espaces publics (perspectives d'une consultation) dans Espace et Société, numéro 62, 1990, p.68.

présence d'étrangers. Ensuite, il s'agit d'un *espace de répit et de ressourcement* où l'on peut prendre plaisir à être seul dans la foule. Cet espace public est également un *centre de communication* qui permet aux gens de se rencontrer et d'engager une relation. Celle-ci peut devenir, par la suite, une relation parochiale ou intime ; les éléments fluctuent, rien n'est figé. Quatrièmement, cet espace permet d'exercer les *pratiques politiques*. Elle emprunte à Richard Sennett⁴⁶ l'association entre l'espace public urbain et l'espace public politique. Afin d'avoir une maturité politique, les individus doivent avoir l'expérience de l'espace public urbain : c'est dans ces lieux qu'ils apprennent à se coordonner avec les étrangers. C'est un agir collectif sans partage d'une même identité. La tolérance à l'égard des personnes différentes est, dans ce contexte, clairement la condition à la coopération politique. L'espace public crée des types de personnes bien particulières nommées par Lofland comme des *personnes cosmopolites*. Celles-ci sont tolérantes, ouvertes à la fréquentation de l'étranger, de l'autre en général. Il n'y a que dans l'espace public que la civilité envers les différences peut émerger. On y retrouve une *tolérance positive* face aux étrangers.

Finalement, il est intéressant de pointer que Lofland caractérise cet espace public comme le lieu où se jouent les drames politiques, entendu au sens large comme étant le lieu des cérémonies militaires, mais aussi des massacres, des lynchages. La rue a donc un *potentiel dramatique*, qui est rendu visible au plus grand nombre.

⁴⁶ SENNETT R., *The fall of Public Man*. Cambridge, London, Melbourne : Cambridge University Press, 1974.

B. La ressource commune

Pour la conceptualisation de l'espace commun, il me semble particulièrement pertinent de baser mes recherches sur celles réalisées par Elinor Ostrom, car elle est l'auteur de référence dans la gestion des ressources communes. De plus, entant que politologue et économiste, elle propose une approche selon deux angles de vue distincts, mais complémentaires. Elle est d'ailleurs la première femme à recevoir le « Prix Nobel d'Economie » en 2009 pour son travail sur la gouvernance, et en particulier celle des biens communs⁴⁷ réalisé en 1990.

Sa notion de *biens communs* sous-entend des « biens mis en commun »⁴⁸, ce qui signifie que certains lieux peuvent aussi être considérés comme des espaces mis en commun. Il s'agit du cas qui nous intéressera tout particulièrement dans ce travail. Toutefois, il est important de garder en vue que son analyse est plus globalisante, puisqu'elle s'applique à toutes sortes de ressources communes, qu'elles soient matérielles ou immatérielles⁴⁹.

La question guidant ce travail à ce stade est : *Par rapport à la définition de l'espace public, quelles sont les similitudes et les modifications apportées par la définition d'espace commun ?*

1. Une accessibilité universelle

Le plus minime des droits dans un bien commun est défini par Ostrom comme un *accès libre* pour tous. Il s'agit de la condition minimale pour qualifier le lieu de bien commun. Pour la dimension juridique, également proposée par Ostrom dans la suite de ce travail, les droits accordés aux utilisateurs d'un bien commun selon leur catégorie seront analysés⁵⁰. Toutefois

⁴⁷ Que l'on retrouve dans son livre : *Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action* (Political Economy of Institutions and Decisions)

⁴⁸ Ces ressources peuvent être extrêmement variées, tels que la gestion des forêts, la gestion des mers (pêche ou gestion des eaux), des pâturages, les défis climatiques, etc.

⁴⁹ Elle fait référence dans son livre à des ressources telles que des forêts, la gestion de pâturage, de pêche, etc.

⁵⁰ Selon qu'ils soient propriétaires, avec ou sans droit d'aliénation, qu'ils soient détenteurs d'usages et de gestion ou des utilisateurs autorisés.

quoi qu'il en soit, le droit minimum, est le même que celui qui était identifié par les sociologues de référence comme le *droit de visite*.

Ostrom oppose ces biens communs aux biens privés, se caractérisant par la présence physique de barrières d'accès, de portes à certains biens. Il est alors facile d'exclure certains bénéficiaires. Ces biens communs ne supposent pas de barrières physiques à franchir. Ces barrières peuvent être observés comme les frontières physiques décrites par Lofland, mais Ostrom ne fait pas allusion aux barrières invisibles.

Ces biens communs sont considérés comme *non-rivaux* – plusieurs personnes peuvent en bénéficier simultanément. En effet, un passant déambulant au sein d'un espace n'empêche pas un autre passant de s'y promener également. Ce critère permet, dans un monde idéal, que « l'activité de gestion n'entame pas ni n'altère la ressource, mais peut au contraire l'enrichir »⁵¹. Il peut être mis en lien avec la coprésence analysée par les sociologues urbains.

2. La dimension économique

Toute personne qui le souhaite peut facilement avoir accès à ces espaces communs puisqu'ils sont *non-exclusifs* – il ne faut pas payer pour les consommer. Ils ne peuvent dès lors pas exclure qui que ce soit. Cet aspect économique n'a pas directement été relevé dans l'espace public, néanmoins, il semble « couler de source », c'est intéressant de le mettre en avant.

Dans ce système non-exclusif, le principe de base dans l'administration de ces communs est la *réciprocité*, qui désigne un échange basé sur de relations égalitaires, que ce soit entre des personnes ou entre des groupes où que ce soit via différentes formes de trocs, d'échanges de biens ou de services.

3. La dimension politique

La dimension politique reprendra les différents éléments propres à la gestion quotidienne et à l'organisation collective de cet espace commun.

⁵¹ JUAN M., *Les communs urbains à Barcelone : vers une réinvention de la gouvernance territoriale*, dans « Espaces et sociétés », n°175, 2018/4, p.35.

a) L'auto-organisation

Le commun relève donc de *l'auto-organisation*, qui est considérée comme la capacité à ce que les processus d'organisation se mettent en place par eux-mêmes⁵². On peut également définir ce terme comme faisant « référence à un processus dans lequel l'organisation interne d'un système, habituellement un système hors équilibre, augmente automatiquement sans être dirigée par une source extérieure. »⁵³ En effet, aucune autorité extérieure ne gère ce système, et ce système est généralement en déséquilibre, mais il fonctionne de la sorte.

Ce concept d'auto-gestion est mis en parallèle à la notion d'appropriation de Lefebvre. Celle-ci est basée sur l'auto-gestion, qui est le fait que les citoyens s'octroient le droit d'exercer leur « droit à la ville », en mettant en œuvre leur droit à l'appropriation et à la participation.

b) Une stratégie collective

Selon Ostrom, si les membres d'un groupe ont un intérêt commun qui vise à améliorer le bien-être de chacun, alors, les individus agiraient pour réaliser cet objectif. Cela est observable à partir du moment où les individus sont rationnels et intéressés – ce qu'est le postulat qu'elle défend en tant qu'économiste. C'est donc l'objectif commun qui tend à organiser les relations collectives vers le succès. Elle définit l'ensemble de ces personnes ayant un intérêt dans la gestion du bien commun comme la communauté.

Cet aspect n'est pas réellement explicité par les sociologues urbains de l'espace public. On peut éventuellement faire un lien avec la mobilité coopérative qui se met en place dans l'espace public, mais pour Ostrom, ces mécanismes collectifs sont bien plus complexes.

La non-exclusivité permet à tout usager du commun d'utiliser cette ressource, et d'éventuellement inscrire de nouvelles normes collectives dans la gestion du lieu. L'auto-organisation amène aussi un processus de *régulation collective*. En effet, ce commun sera partagé par un ensemble d'individus, ayant des intérêts divergents, mais devant composer ensemble pour l'avenir du lieu.

52 Selon Ostrom, ni l'Etat, ni le marché n'est capable de gérer les ressources naturelles sur le long terme.

53 <https://www.techno-science.net/definition/5734.html>, consulté le 30/01/2020.

Afin que cela fonctionne correctement, les *règles* propres au bien commun doivent être établies en lien avec la nature de ce bien. Il doit y avoir un caractère de propriété privée qui intervient : toute personne ayant un intérêt dans ce bien commun doit *posséder* au moins partiellement ce commun.

De plus, Ostrom souligne que l'élaboration de ces règles n'aurait aucun sens si elles étaient imposées de l'extérieur. Au contraire, ces règles doivent venir de *l'intérieur*, elles doivent être définies et validées par les membres du commun afin d'obtenir une meilleure discipline et un meilleur suivi. Le processus de décision revient donc aux personnes réellement concernées par l'application de ces règles. Ces règles peuvent être mises en rapports avec les normes de comportement étudiée par Goffman, la différence réside dans le fait que celles-ci sont plutôt informelles, alors que les règles d'Ostrom sont plutôt formelles.

Une fois ces règles établies, il est important de noter le principe suivant qui est la *surveillance* de ces règles. Cette vérification du contrat peut être exercée soit par des personnes extérieures, soit en interne, par les usagers⁵⁴ directement. On peut mettre ce point en parallèle avec la visibilité à laquelle les individus se soumettent dans l'espace public.

A partir du moment où il y a des règles, qu'elles sont soumises à une certaine vigilance, il est nécessaire d'avoir un *système de sanction* en lien avec le non-respect des règles. Ce système doit être graduel pour sanctionner la transgression des règles établies. Ceci fait référence à la sanction sociale analysée par Goffman et le risque pour les individus de perdre la face en public.

Ostrom accorde cependant que, dans la pratique, les règles sont toujours ambiguës et, par conséquent, le maintien de ce système de règles n'est vraiment pas évident, même avec des acteurs de très bonne foi. Pour cette raison, elle recommande de mettre en place des instances locales pour la *résolution des conflits*. Celles-ci doivent être facile d'accès et bon marché.

c) Être connu et reconnu

Pour qu'un bien commun fonctionne, Ostrom met en avant la question de la *connaissance*, qui doit être clairement établie et connue par tous. En effet, il est nécessaire

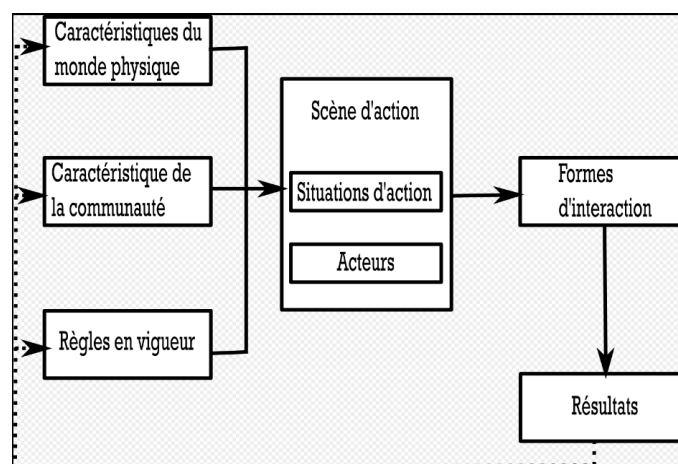
⁵⁴ Appelés les appropriateurs dans la théorie d'Elinor Ostrom.

que les membres d'un espace commun soient conscients de ce qui est géré et par qui cela est géré, ainsi que des limites du système. Il s'agit ici, selon Ostrom, de connaître exactement par qui le commun est géré, les heures d'ouverture, sa place dans un éventuel réseau, etc.

Enfin, l'espace commun doit bénéficier d'une certaine *reconnaissance externe*. Il faut effectivement que ce lieu soit reconnu par des entités gouvernementales comme fonctionnant en auto-organisation. Par conséquent, les autorités gouvernementales n'influenceront pas dans les décisions prises par les membres du commun, c'est-à-dire qu'ils ont une totale autonomie dans la prise de décision.

d) Une dimension sociale instrumentalisée

Il est intéressant de remarquer que, dans l'approche d'Ostrom, les rapports sociaux se limitent aux normes et aux règles mises en place dans le bien commun afin de gérer celui-ci. C'est ce qu'elle appelle une « situation d'action ». Ces règles mettent alors en place une « structure sociale » où chacun occupe une position, et en y définissant toute une série de droits et d'obligations. Ces règles et ces normes sont elles aussi hiérarchisées. Le schéma ci-dessous met en évidence ces interactions instrumentalisées au vu du résultat.



Institutional Analysis Development (IAD) Framework (Ostrom, 2004)

4. La dimension juridique

a) *Les principes de propriété*

Ostrom ajoute également une dimension juridique de cet espace commun, basé sur la propriété. Elle y met en évidence quatre principes de propriété, dont trois qui peuvent être appliqués à un bien commun.

Le premier principe est celui de la non-propriété. Pensons essentiellement aux mers internationales. Toutefois, pour ce qui est des espaces communs, ce type de propriété semble exclu.

A côté de la non-propriété, le système de *propriété gouvernementale* qui « implique une appartenance à une agence publique nationale, régionale ou locale qui peut interdire ou autoriser les individus à utiliser la ressource. »⁵⁵

En parallèle à ces deux systèmes de propriété, il existe également la *propriété individuelle* et la *propriété de groupe*. Il s'agit ici de droits spécifiques qui donnent des responsabilités aux individus qui gèrent le bien commun.

Ostrom accorde donc qu'un bien commun peut être régi selon l'un des quatre principes. Toutefois, elle met en garde sur le fait « qu'aucun régime de propriété ne fonctionne efficacement, équitablement et durablement avec tous les biens communs »⁵⁶, mais qu'il est indispensable de trouver les solutions dans le particularisme, au cas par cas, en fonction du type de ressources et de la complexité de la situation.

b) *Les détenteurs de droits*

Ostrom définit quatre types de détenteurs de droits qui sont les *propriétaires*, les *propriétaires sans droit d'aliénation* – c'est-à-dire sans avoir le droit de vendre ou de céder la ressource commune –, les *détenteurs de droit d'usage et de gestion*, et finalement les *utilisateurs autorisés*. Le tableau ci-dessous met en évidence les droits dont bénéficient chacune des catégories identifiées.

⁵⁵ OSTROM E. et al, Revisiting the Commons : Local Lessons, Global Challenges, Sciences, n°284, 1999, p.278

⁵⁶ Idem

On observe donc une gradation des droits des utilisateurs repris schématiquement dans le tableau ci-dessous.

	Propriétaire (<i>Owner</i>)	Propriétaire sans droit d'aliénation (<i>Proprietor</i>)	Détenteur de droits d'usage et de gestion (<i>Claimant</i>)	Utilisateur autorisé (<i>Authorized user</i>)
Accès et prélèvement (<i>Access and withdrawal</i>)	X	X	X	X
Gestion (<i>Management</i>)	X	X	X	
Exclusion	X	X		
Aliénation	X			

Faisceau de droits associés aux positions (Shlager et Ostrom, 1992)

C. Du tiers-lieu à l'espace communautaire

On doit la notion de *tiers-lieu*⁵⁷ au sociologue urbain américain Ray Oldenburg. Il la décrit et définit dans son ouvrage *The Great Good Place*⁵⁸. Il est important de noter que son analyse des tiers-lieux est, en de très nombreux points, semblable à celle que propose Lyn Lofland et ses trois domaines – le privé, le parochial et le public. En effet, le contexte dans lequel travaillent les deux auteurs sont les mêmes, et le domaine parochial et le tiers-lieu recouvrent de nombreuses caractéristiques communes. Oldenburg cite d'ailleurs de nombreux auteurs dans ces travaux dont Lyn Lofland et Jane Jacobs. Cependant, il ne les évoque que pour certains détails, pour illustrer de sa propre analyse. Un point d'attention est à souligner concernant sa méthodologie. Celle-ci semble « sortie de nulle part », il ne justifie nullement ses observations par un travail de terrain.

Le contexte dans lequel Lofland et Oldenburg font leurs recherches est le même, c'est-à-dire la manière particulière de vivre en périphérie américaine dans la seconde moitié du

57 Traduit en anglais de Third Place

58 OLDENBURG R., *The great good place : Cafés, coffee shops, bookstores, bars, hair salons, and other hangouts at the heart of a community*, Marlowe, 1999.

20^{ème} siècle. La surpopulation des centres-villes, en raison d'une migration massive provoquée par l'industrialisation, le développement d'un mode de vie suburbain, ainsi que la fuite des centres-villes. En conséquence, il y a de nombreux changements, d'abord géographiques, qui vont ensuite avoir des impacts sociaux importants. Un des grands changements est le développement de grands axes routiers, entraîné par la commercialisation à grande échelle de l'automobile.

Face à ces transformations, des promoteurs immobiliers vont développer des zones résidentielles en périphérie des villes. Habiter dans ces quartiers symbolise le « rêve américain », on voit alors les familles aisées s'offrir des maisons unifamiliales dans ces zones résidentielles uniquement accessibles aux privilégiés. Ceci va complètement modifier les interactions sociales.

Dans les conditions précitées, il y a de moins en moins de possibilités de rassemblements collectifs, limitant ainsi la vie sociale à deux lieux ayant leur activité propre.

Pour Oldenburg, le premier lieu est le domicile, le foyer familial ; et le second étant le lieu professionnel, le travail. Toutefois, ces deux lieux sont sous pression, car ils doivent suppléer au manque de vie en communauté⁵⁹. Les individus vont alors rechercher une vie sociale sur leur lieu de travail – via les pauses-café interminables, des temps morts à rallonge, des pauses lunches sans fin, etc.

Oldenburg définit trois lieux distincts qui devraient, selon lui, être présents dans la vie de chacun. Ceux-ci peuvent être mis en perspective avec les trois domaines définis par Lofland : privé, parochial et public. En définissant trois domaines, elle dépasse la vision – qu'elle estime trop – binaire de Cooley qui classe les relations comme étant soit primaires soit secondaires.

The *First Place*⁶⁰ ou le *domaine privé*⁶¹ qui est le domicile et la sphère familiale, mettant en avant des relations primaires. Il s'agit de la sphère la plus importante, la plus régulière, et le lieu où l'environnement est le plus prévisible. Il s'agit essentiellement de l'espace privé. N'oublions toutefois pas la perméabilité des lieux de Lofland qui nuance la classification de ces lieux.

⁵⁹ Oldenburg nous précise qu'on a observé de taux de divorce et un taux d'absentéisme au travail en forte augmentation. Il explique cela par le stress engendré par l'environnement en périphérie urbaine, et non engendré par le stress au travail.

⁶⁰ Concept défini par Oldenburg.

⁶¹ Concept défini par Lofland.

The *Second Place* est, selon Oldenburg, la sphère productive, lucrative. C'est un lieu qui réduit les individus à une production, qui favorise la motivation et la compétition envers ses collègues. Toutefois, elle a également des caractéristiques appréciables puisqu'elle structure le temps, elle permet de développer le sentiment de réellement vivre une existence, ainsi que d'améliorer la vie matérielle. The *Third Place*, traduit par *Tiers-lieu* est le lieu où se développe la sociabilité, un lieu autre que le First et Second Place.

Le second et le troisième lieux d'Oldenburg peuvent tout deux représenter ce que Lofland appelle le *domaine parochial* qui comprend des relations communautaires, des relations d'interconnaissances, de voisinage, qui évolue dans un réseau interpersonnel.

Lofland définit également deux autres domaines. Le domaine privé et le domaine public. Le *domaine public* met en scène des relations secondaires entre étrangers en coprésence. L'anonymat y est maître. Il s'agit du domaine détaillé en premier concept de ce mémoire.

1. La dimension spatiale

D'un point de vue spatial, il doit y avoir une *liberté d'accès* permettant les va-et-vient. Il s'agit ici du critère d'accessibilité qui est le même que celui développé dans l'espace public et dans l'espace commun. Il s'agit d'un lieu qui est accessible à tous, sans critère d'exclusion ou d'affiliation nécessaire. Les meilleurs tiers-lieux sont ceux où l'on peut aller seul et à n'importe quel moment du jour ou de la nuit, et qui assurent que des connaissances, ou des proches seront là.

De plus, Oldenburg spécifie qu'un tiers-lieu doit être un espace physiquement *séparé* des deux autres lieux, que sont le domicile et le travail, qui peut à nouveau être mis en rapport avec les frontières physiques et non-matérielles de Lofland.

Un tiers-lieu doit être facile d'accès, proche, et nécessiter qu'un court déplacement pour s'y rendre. Ils sont ouverts de longues heures, quand les personnes n'ont plus de responsabilités ailleurs, dans les « institutions de base », qui sont la maison, le travail, ou l'école, et qui sont prioritaires sur les tiers-lieux.

2. La dimension sociale

Les relations communautaires

Pour Joseph, les lieux auxquels l'individu est attaché sont définis plutôt comme le « territoire du chez soi »⁶² s'appuyant sur des relations familiales avec son voisinage, amenant alors des *relations primaires*. Il s'agit des lieux où l'individu se sent détendu, à l'aise. Elles sont caractérisées par la communauté fermée qui partage les mêmes valeurs, où les individus se ressemblent, et où ils partagent un ancrage fort. Les lieux prendront différents sens selon l'individu qui les traverse et selon la proximité qu'il entretient avec ceux-ci.

Par contre, le *domaine parochial*, ou celui du quartier est fondé, non sur des relations primaires, mais sur des « *relations communautaires* entre citoyens engagés dans des réseaux interpersonnels »⁶³, basé sur des relations des connaissances, ou de voisinage qui entretiennent une distance qui peut être plus ou moins grande. Ces individus partagent des centres d'intérêt ainsi que des ressemblances statutaires. Dans ce type d'espace, il y a un régime de familiarité, marqué par l'utilisation du pronom « nous ». Ces relations sont basées sur des affinités, sur des associations ou sur des professions, mais non sur l'intimité.

Pour Lofland et Oldenburg, un élément primordial du tiers-lieu, ce sont les *habitués*. En effet, pour un tiers-lieu, sa taille, ses variétés, ses services, ses possibilités de parking, ses prix, etc. passent au second plan. Ce sont les *habitués* qui donnent le caractère du lieu et qui garantissent que, à chaque visite, le groupe d'habitués sera présent. Ce sont ces habitués qui vont créer la convivialité, qui vont contaminer leur style d'interaction. Ceci nous ramenant au débat du domaine parochial qui encourage l'appropriation, ou du domaine public qui favorise l'accessibilité.

Le tiers-lieu abolit les différences de position ou de classification, c'est un lieu qui rétablit une égalité entre les êtres humains. Celle-ci peut être mise en parallèle avec les grands auteurs de l'espace public qui défendent une égalité de traitement comme principe de base.

62 JOSEPH I., *Parcours : Simmel, l'écologie urbaine et Goffman*, dans CÉFAÏ D. & C. SATURNO (dir.), *itinéraires d'un pragmatisme. Autour d'Isaac Joseph*, Paris, Editions Economica, 2007, pp. 3-18.

63 CARLIER L., *L'hospitalité urbaine : une lecture croisée des approches de Park et Joseph*, dans SociologieS, Dossiers, HospitalitéS. L'urgence politique et l'appauvrissement des concepts, mis en ligne le 13 mars 2018, consulté le 27 février 2020.

L'appropriation

Pour l'appropriation, il y a une opposition entre Joseph et Oldenburg : le premier dit qu'elle n'est pas possible dans un lieu permettant l'accessibilité à tous, alors que le second estime qu'elle est indispensable afin de pouvoir se sentir confortable au sein même du tiers-lieu.

En effet, on a vu que, selon Joseph, l'appropriation du lieu n'est pas possible car elle constitue un frein au critère d'accessibilité – également essentiel dans les communs et dans les tiers-lieux. En effet, les individus qui s'approprient un espace empêcheraient d'autres du droit de visite. Mais dans le monde qui est propre à l'individu, dans le monde du « chez-soi », l'appropriation est applicable.

Oldenburg, quant à lui, estime que le tiers-lieu est un endroit où les individus se sentent bien, et où ils se sont approprié le lieu. Ils ressentent un sens de la possession et du contrôle, bien que n'étant pas propriétaires.

3. La dimension morale

Oldenburg propose une démarche qui est bien différente de celle proposée par les sociologues de l'espace public. En effet, dans l'analyse de cet espace, on a vu que Goffman, par exemple, essaie de comprendre véritablement les codes de comportement qui régissent les interactions au sein de l'espace public. Oldenburg aborde une toute autre posture, qui n'est pas une posture descriptive de la réalité sociale, mais il met en avant des comportements que les acteurs devraient aborder, s'agissant de règles morales du tiers-lieu.

Il énonce des comportements à suivre par les individus au sein du tiers-lieu, qui sont contraignants, et qui semblent parfois irréalistes.

Oldenburg précise alors qu'en passant la porte d'un tiers-lieu, une transformation fondamentale doit avoir lieu : il faut enlever tous les traits physiques qui font référence au statut – afin de ne pas embarrasser ou de ne pas gêner.

De même, les problèmes personnels doivent être mis de côté. Les seuls sujets acceptés sont les histoires personnelles et les peurs individuelles parce qu'ils feront rire. Le tiers lieu est aussi un lieu optimiste et joyeux et donc la conversation doit être animée, scintillante, colorée et engagée.

Lorsqu'on y rentre, les individus font de nombreux gestes familiers, tels qu'un sourire, un clin d'œil, une poignée de main, une tape dans le dos ; mais tout cela est maintenu par la conversation plaisante et divertissante. Les habitués s'y sentent autant à l'aise qu'à leur domicile. A la maison, cela se marque par le fait de choisir et d'arranger la décoration intérieure, la place des meubles. Dans le tiers-lieu, cela se ressent dans les conversations, les blagues, les taquineries faites entre habitués.

Il est interdit de juger cette conversation, au risque d'entraîner le repli. Elle est l'activité principale du tiers-lieu, mais aussi l'activité sine qua non de ce lieu, c'est le lieu où la conversation est cultivée, alors qu'elle décline dans les autres sphères. Il reprend d'ailleurs des règles de conversation à Sedgwick⁶⁴. La conversation est vue comme un jeu, où l'on est incapable de marquer, mais où on passe la balle aux autres, pour lutter contre l'ennui. Par conséquent, les blancs dans la conversation sont désastreux dans les tiers-lieux ; il ne peut y en avoir, sauf si ce n'est pour écouter de la musique, qui, soit dit en passant, ne doit être ni trop forte, ni trop faible, et il est important de noter qu'on ne peut en aucun cas entendre l'horloge.

Un élément central est d'accepter les nouveaux venus dans le tiers-lieu. Ici, on voit que le critère de l'accessibilité du lieu est maintenu, tout comme dans l'espace public ou dans la ressource commune, le tiers-lieu se veut ouvert à tous. Par contre, l'accueil qui y était indifférent, basé sur la sociabilité de la réserve change diamétralement pour réserver un accueil qui se veut chaleureux.

Le silence doit être rapidement cassé avec ces novices. Oldenburg précise que un jour chaque habitué a été un nouveau, et qu'il est donc fondamental d'accepter des novices pour maintenir la vitalité des tiers-lieux. Il ne le voit pas comme un effort, ou comme quelque chose de couteux, mais simplement comme un automatisme. Le fait de devenir un habitué peut prendre du temps. En effet, la confiance doit s'établir pour qu'ils puissent participer un jeu équitable et décent entre habitués. La confiance augmente donc à chaque visite, et pour que le nouvel arrivant soit accepté, la régularité est sans aucun doute l'élément central.

⁶⁴ Rester silencieux quand on partage le temps - Etre attentif à ce que les autres disent - Dire ce que vous pensez mais soyez prudent à ne pas blesser les sentiments des autres - Eviter les sujets qui ne sont pas d'intérêt général - Dire peu ou rien sur votre personnalité - Eviter d'essayer d'instruire - Parler aussi bas que possible (uniquement pour que les autres vous entendent)

Les tiers-lieux sont ordinaires, insignifiants, non-élégants. Dans une culture où l’affichage de masse et où l’apparence prévalent, les tiers-lieux reviennent à la simplicité, il ne faut pas impressionner les non-initiés. Ces tiers-lieux sont tout l’opposé des endroits branchés où dominant la maximisation du profit, fréquentés par de clients transitoires ; ou encore les chaînes industrielles décourageant la flânerie. Dans les tiers-lieux, la simplicité et la convivialité sont primordiales, et non pas une apparence « chic et branchée » pour attirer les étrangers du quartier et les clients transitoires. Oldenburg met en évidence que la simplicité et un décor non-prétentieux encouragent à l’abandon social, et cela passe également par la tenue vestimentaire : les habitués viennent comme ils sont, ils ne doivent pas passer se changer, le visuel passe au second plan.

D. Synthèse théorique

A présent, l’analyse théorique des concepts étant achevée, il semble important de faire le point concernant ces concepts. L’espace public est donc à certains égards semblables aux concepts d’espace communautaire et d’espace commun, telle que l’accessibilité. D’autres notions semblent plus spécifiques à certains types d’espace, d’autres encore ouvrent le débat, comme l’appropriation.

On l’a vu, avec l’espace commun, Ostrom énumère un certain nombre de caractéristiques essentielles de gestion, à savoir la dimension juridique s’intéressant au type de propriété et aux droits qui en découlent, à la dimension politique, pensant la mise en place de processus de décision, ainsi que la dimension économique.

Il est important de noter que ces dimensions de gestion n’ont pas été pointées telles quelles par les sociologues de référence, bien que certaines notions puissent laisser transparaître des similitudes. Ostrom ouvre un angle d’analyse complémentaire mettant en avant des éléments recouvrant une autre dimension.

L’accessibilité est acquise, rendant impossible le critère d’exclusion. Celle-ci est à mettre en lien avec la question des indésirables traitée dans l’espace public. De même, les comportements normatifs décrits par Goffman et la sanction sociale qui est la perte de la face sont bien présents chez Ostrom avec son système d’adhésion et de respect des règles. Ainsi le système de surveillance est facilité par le critère de visibilité analysé dans l’espace public.

De plus, Joseph identifie les passants comme des étrangers qui ont un droit de visite. Il ne précise pas la gratuité de ce droit, mais il semble couler de source. Le critère de non-rivalité n'empêchant pas un autre passant d'en bénéficier simultanément est aussi bien présent mais non explicité clairement.

Concernant ces dimensions politique et juridique, Ostrom nous offre plutôt une grille d'analyse permettant de classer la ressource commune analysée dans ces canevas théoriques. A ce titre, tout autant l'espace public que l'espace commun ou le tiers lieu peuvent constituer une ressource commune, puisqu'ils garantissent tous les trois ces trois critères fondamentaux.

Pour le concept de « tiers-lieu » proposé par Oldenburg ou celui du domaine parochial, analysé par Lofland, ils ouvrent tous les deux une piste de réflexion intéressante, qui est celle de la sociabilité de quartier, des relations communautaires, mettant en scène des interactions qui lui sont propres. La question de l'appropriation sera alors un point central de divergence entre Joseph et Oldenburg. Cependant, la notion de perméabilité des lieux de Lofland offre une grande possibilité d'analyse, permettant alors de nuancer ces lieux.

C'est la raison pour laquelle, dans ce mémoire, un glissement va être opéré afin d'analyser une dualité dans les concepts qui est celle de **l'espace public** vers un **espace communautaire**, un **espace parochial**. Ces deux types d'espaces particuliers seront analysés comme une **ressource commune**, selon la théorie d'Ostrom, à savoir un espace partagé par une collectivité.

Les relations sociales au sein de ces espaces opèrent un changement radical, à savoir celles d'une primauté du domaine public qui a tendance à s'estomper vers une primauté de la « communauté », à travers les indicateurs clés observés tels la ségrégation ou l'intersection, l'accessibilité ou l'appropriation, les relations publiques ou parochiales et les étrangers ou la communauté.

DEUXIEME PARTIE : METHODOLOGIE

Dans cette partie, il est important de clarifier la question de recherche. En effet, l'objet de ce mémoire est de tenter de clarifier les concepts d'espace public, d'espace commun et de tiers-lieu. Et c'est en ce sens que j'ai mené la première partie de ce travail. Comme le précise Becker : « sans concepts, vous ne savez pas où regarder, que rechercher, ni comment reconnaître ce que vous recherchiez quand vous l'avez trouvé. »⁶⁵ Les différents éléments théoriques travaillés lors de cette partie sont un guide pour l'empirie.

En réalité, ces analyses théoriques ont mis en évidence, non pas sur l'existence de trois lieux bien distincts, mais plutôt de deux lieux, tous deux régis par les modalités de gestion liées à la « ressource commune ». C'est la raison pour laquelle ma question de recherche a évolué en se demandant : **Comment un espace peut être public tout en accueillant des interconnaissances ?** et donc **Comment un domaine « communautaire » peut-il rester ouvert au public ?**

De ces concepts théoriques découlent trois dimensions pour déterminer les modalités de gestion du lieu, de la ressource commune, à savoir les dimensions économique, politique et juridique. Ces trois dimensions permettent de comprendre la réalité des lieux analysés, et mettent l'accent sur des points formels qui aident à comprendre les relations qui se construisent au sein de ceux-ci. A ces trois dimensions gestionnaires, viennent alors se greffer les dimensions propres à la distinction entre l'espace public et l'espace commun, où l'espace communautaire, à savoir les dimensions spatiale, sociale et morale.

Il a été observé qu'en termes *d'accessibilité*, autant les espaces publics que les espaces communs ou les tiers-lieux répondent à ce critère. Les lieux doivent rester accessibles à tous. La dimension économique, développée par Ostrom peut être déduite, chez les sociologues, comme condition sine qua non à l'accessibilité.

La dimension juridique, reprenant les différentes formes de propriété et des droits qui en découlent ; ainsi que la dimension politique, reprenant les différents modes de décision,

⁶⁵ BECKER H., *Les Ficelles du Métier* : comment conduire sa recherche en sciences sociales, La Découverte, Paris, 2007, p.180.

peuvent influencer les interactions au sein des lieux. Il s'agit donc ici de deux dimensions créant en quelque sorte le terreau des relations que les lieux vont héberger.

Les interactions sociales sont, quant à elles, propres à chacun des lieux, passant alors de relations primaires aux relations secondaires, en passant par les relations parochiales. La question de l'appropriation fait réellement débat puisqu'au sein de ces espaces, elle peut être vue comme nécessaire ou comme obstruant l'accessibilité, en fonction des auteurs analysés, mettant alors en place des techniques d'auto-gestion et d'accueil qui lui sont propres.

Au sein de la méthodologie, un second point est abordé sur le terrain lui-même, les méthodes utilisées afin de récolter les informations et l'échantillon sélectionné.

1. Les dimensions et les indicateurs des concepts

Les modalités de gestion en tant que « ressource commune » du lieu sont analysées par les dimensions économique, juridique et politique. Elles feront l'objet d'un premier point d'analyse. Ensuite, s'ensuivent les dimensions spatiales, sociales et morales. Afin d'en faciliter la lecture se trouve en *annexe 1* un récapitulatif des différents indicateurs.

a) La « gestion » d'une « ressource commune »

Concernant la gestion de la ressource commune, à savoir l'espace analysé dans le terrain, il y a trois grands faisceaux d'analyse qui sont mis en avant.

Le premier est la **dimension économique**, c'est-à-dire les logiques économiques qui sous-tendent à l'utilisation du lieu. La ressource commune nécessite une gratuité. Ce premier critère permet donc de définir les frontières de notre objet d'étude.

Le second est la **dimension juridique**, mettant ainsi l'accent sur les types de propriété et sur les détenteurs de ces droits au sein des lieux analysés.

La dernière porte d'entrée concernant la gestion est la **dimension politique** s'intéressant essentiellement à l'aspect décisionnel, à savoir les questions d'auto-gestion, de processus de décision collectif, ainsi que la connaissance à propos de ces lieux.

Ces trois dimensions permettent de comprendre la singularité des lieux abordés, leur problématique, leur manière de fonctionner. Il s'agit d'éléments essentiels afin de pouvoir comprendre les enjeux sociaux qui s'y déroulent.

b) La dimension spatiale

Le premier indicateur de cette dimension spatiale sera *l'accessibilité* et la *régulation* de cet accès, comportant deux sous-indicateurs. Des éléments de *structuration* de l'espace y sont également abordés : à savoir si le lieu est ouvert ou fermé, s'il comporte des frontières et les systèmes mis en place (portes, barrières, etc.), ainsi que le contrôle et la sécurisation en place pour maintenir cette accessibilité.

La dimension spatiale comprend aussi la *mobilité* des individus au sein du lieu : comprendre si le lieu permet une mobilité, s'il y a des « nœuds de communication », si différents « sous-espaces » sont organisés dans cet espace et comment sont distribuées les différentes activités dans cet espace.

c) La dimension sociale

Pour la dimension sociale, le premier indicateur analysé est celui des *usagers*, à savoir toute personne se trouvant sur le lieu et les *usages* qui sont faits du lieu.

Ensuite, les *relations entre ces usagers* sont analysées : ces relations sont-elles publiques et donc anonymes, en simple situation de coprésence entre étrangers ; ou elles relèvent du domaine parochial, de relations de type communautaire, des relations de quartier, mettant en avant un sens de la communauté, du partage de valeurs communes ?

Finalement la question de *l'appropriation* est discutée.

d) La dimension morale

Un dernier point analysé reprend les différents aspects moraux récoltés lors des entretiens.

2. Le terrain

L'étude empirique portera sur deux lieux bruxellois particuliers qui sont l'**Allée du Kaai**, situé le long du Canal de Bruxelles⁶⁶, et le **Studio City Gate**, situé non loin de la Gare du Midi⁶⁷. Ces deux lieux ont la particularité d'être des *occupations temporaires*, c'est-à-dire que ces lieux sont occupés de façon transitoire, dans une optique expérimentale, en vue d'une nouvelle planification territoriale.⁶⁸

L'occupation temporaire est une pratique qui se développe énormément à Bruxelles à l'heure actuelle. En effet, le temps d'élaborer le projet à venir, cela permet de ne pas laisser les bâtiments vides et/ou à l'abandon et de limiter les nombreux frais liés notamment à la sécurisation et l'entretien des lieux. Ces préoccupations matérielles sont aussi associées à de nombreuses préoccupations sociales et sociétales, tels que le soutien à des projets participatifs de citoyens, permettant de créer une dynamique collective pour répondre à des besoins qui ne trouvent pas leur place ailleurs.

Ces deux lieux ont été choisis car ils présentent comme point commun d'occuper un espace de manière éphémère. Ces deux lieux mettent des espaces à disposition de certains, avec des dynamiques de gestion et des dynamiques relationnelles différentes.

Les espaces temporaires sont des lieux privilégiés pour atteindre l'objectif de ce mémoire, dans le sens où ils abritent des relations particulières, des relations d'interconnaissance, des relations communautaires, mais aussi des relations secondaires ou primaire, au sein d'un espace qui se veut public, et accessible à tous. Alors comment cet espace public, qui abrite des relations communautaires, peut-il rester ouvert à tous ?

a) Les méthodes utilisées

Afin de récolter une information complète pour l'ensemble des dimensions, il est opportun de faire appel à plusieurs méthodes.

La première consiste à mener un entretien exploratoire. Cette personne ressource bénéficie d'une vision générale des divers lieux bruxellois, elle a visité les deux lieux

⁶⁶ Avenue du Port 53, 1000 Bruxelles.

⁶⁷ Rue des Goujoins 152, 1070 Anderlecht.

⁶⁸ <https://perspective.brussels/fr/enjeux-urbains/dynamique-fonciere/occupation-temporaire>, consulté le 20/04/2020.

sélectionnés en vue d'éventuellement louer un espace – pour faire rencontrer de jeunes issus de catégories socio-professionnelles différentes autour de diverses compétences manuelles.

En parallèle, *l'observation participante* aurait été une seconde méthode à exploiter pour cette étude empirique. Elle consiste à passer du temps dans ces lieux, à s'immerger, à interagir avec les différents acteurs, à réellement participer à la vie du lieu. En parallèle à celle-ci, *l'observation descriptive*, tentant de relever de nombreuses observations sociales et spatiales, aurait permis d'affiner ma recherche. Malheureusement, lorsque j'étais prête à démarrer ce terrain, la crise sanitaire a plongé la Belgique entière dans un confinement pour lutter contre le COVID-19. J'ai donc été contrainte de revoir mes plans et d'abandonner, avec beaucoup de regret, cette piste de recherche privilégiée.

Cette crise a également mis en péril toute cette partie empirique, puisque la stratégie choisie était de rencontrer des utilisateurs, des gestionnaires, des facilitateurs, au sein de ces lieux, et de mener des entretiens qualitatifs en les invitant à parler de leur pratique dans ces lieux et des spécificités de ces espaces.

Il m'a donc fallu revoir ma stratégie, et en scrutant les pages Facebook des deux lieux, j'ai pu identifier des personnes ou des groupes qui y étaient actifs. Je les ai donc contactés et interviewés⁶⁹. Ces interviews ont été réalisées, distance physique oblige, par téléphone ou par vidéo-conférence, me permettant de constituer, au fil des entretiens, une vision globale des deux lieux.

L'objectif des entretiens est de récolter une information riche, en tentant compte de la réalité singulière de chacun des intervenants avec le lieu choisi⁷⁰. Afin de pallier le manque d'observation participante, j'ai également demandé à chacun de me brosser un tableau du lieu, de le schématiser, en leur spécifiant que je n'avais encore jamais vu ce lieu, et que je souhaitais en obtenir une vision extrêmement détaillée. Par ailleurs, afin d'illustrer les lieux de manière plus précise encore, de nombreuses personnes m'ont envoyé leurs photos et vidéos prises lors de divers événements.

69 Il est intéressant de notifier, que ma première approche a été une approche plutôt formelle, en tentant de prendre directement contact avec les administrateurs de la page Facebook du lieu. Ce qui est resté sans lettre morte. J'ai alors changé d'optique, en contactant directement, les différents utilisateurs qui « likaient » les pages, et en remontant la toile des connections.

70 A titre informatif, ils ont duré entre 45 minutes et 1h30.

Tous ces éléments m'ont permis de me faire une bonne idée du lieu, certes. Néanmoins, mes regrets sont grands de n'avoir pas pu « sentir » ces lieux, de manière « réelle ».

Ces entretiens ont été réalisés sur base d'un guide d'entretien⁷¹, pour assurer de parcourir avec les personnes interviewées l'ensemble des points à traiter. Il reprenait des questions ouvertes, afin de récolter une vision détaillée de chaque dimension et de chaque indicateur sélectionné.

Enfin, un aspect supplémentaire est analysé, à savoir la communication faite autour de ces lieux qui pourra potentiellement révéler des pistes intéressantes, que ce soit dans la presse quotidienne ou sur les réseaux sociaux.

b) L'échantillon

Il est évident que, dans une méthode empirique qualitative, il faut passer par un échantillon. J'ai sélectionné celui-ci en tentant d'avoir un échantillon complet et représentatif de la réalité de chacun de ces deux lieux temporaires.

Au total, j'ai mené vingt entretiens. Le premier est un entretien exploratoire, brossant quelque peu l'horizon des différents lieux bruxellois, et plus particulièrement l'approche avec l'Allée du Kaai, et avec Studio CityGate.

Pour Studio CityGate, j'ai réalisé dix entretiens. Ceux-ci ont été menés avec différents artisans ayant leur atelier sur place, mais aussi un artisan ne parvenant pas à y créer son espace de travail. J'ai interviewé :

- Zaineb de « 3Tudio et Laboratoire du Livre »,
- Pierre, un ferronnier et un ébéniste,
- Lionel, de l'ASBL « Wonderlecht », le potager collectif,
- Gaia de l'ASBL « Café Congo » qui milite pour un droit à l'égalité
- Stéphanie, la créatrice de « l'Antidote », qui est la cafétéria du lieu, qui est également une des organisatrices des célèbres soirées « Antitapas » se déroulant 3 fois par an à CityGate,

⁷¹ Qui se trouve en annexe 2.

- Sébastien, le fondateur du parc de skate « BYRRRH... and skate »,
- Stéphanie, une des associés de la « Petite Ile », la salle d'escalade,
- Peter d'Entrakt, la société gestionnaire du lieu,
- Didier, responsable de cette occupation temporaire et de Martine, qui est la directrice des occupations temporaires à CityDev, la société propriétaire.

Pour ce qui est de l'Allée du Kaai, j'ai interviewé :

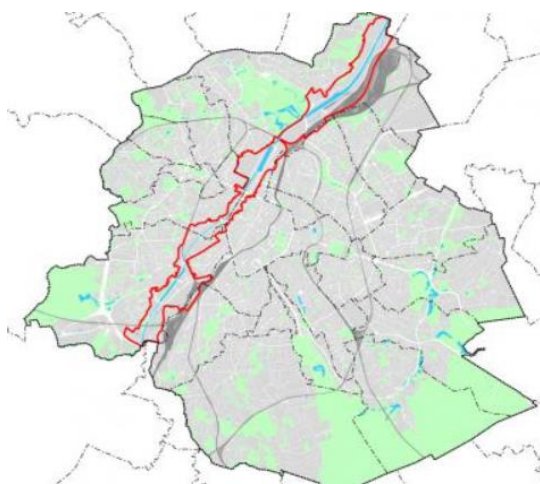
- Tine, qui travaille pour l'ASBL Toestand qui opère la gestion quotidienne du lieu,
- Lucie, une gardienne de la ville de Bruxelles et chargée d'animations à l'Allée du Kaai,
- Dress, un bénévole de l'ASBL Toestand
- Mylène de l'ASBL Singa, ayant pour objectif de créer du lien entre les nouveaux arrivants en Belgique et les locaux,
- Samad de Collectactif qui milite pour les droits des sans-papiers et des réfugiés,
- Eduardo de Molenbike, qui est une activité proposée par le Centre Communautaire Maritime, qui a pour objectif de créer du lien dans le quartier molenbeekois,
- Isabelle de Kaai Couture, proposant des ateliers quotidiens,
- Frederik, proposant des ateliers hebdomadaires réparation technique en tout genre,
- Axel, un bénévole fort actif dans la gestion du Skate Café de l'Allée du Kaai.

TROISIEME PARTIE : ETUDE EMPIRIQUE

Ce travail empirique comportera cinq parties. Le premier permet de broser des éléments contextuels de chacun des lieux observés. Puis, les modes de gestion sont analysées, à savoir les dimensions juridique, politique et économique. Dans un second temps, les dimensions spatiale, sociale et morale sont discutées.

1. Contextualisation

Il est intéressant de noter que les deux lieux observés, à savoir l'Allée du Kaai et Studio CityGate, sont tous deux situés le long du canal. Cette zone, traversant la ville bruxelloise de part et d'autre fait l'objet d'un plan de réaménagement colossal. « Un objectif important du Plan Canal est de créer **plus d'espaces publics** pour tous et de considérer le canal comme un lien et non plus comme une **barrière**. »⁷² En effet, le Canal de Bruxelles agit ici comme une frontière physique, au sens de Lofland ou d'Ostrom, classant les plus démunis autour de celle-ci.



<https://canal.brussels/fr/territoire/etats-des-lieux>

Ce projet est mené par la Région de Bruxelles-Capitale et s'étale sur trois zones, le long du canal : Zone Nord, Zone Centrale – dans laquelle se trouve le projet de l'Allée du Kaai – et Zone Sud – celle où se situe Studio CityGate.

⁷² <https://canal.brussels/fr/mise-en-oeuvre/zone-centrale>, consulté le 11 mai 2020.

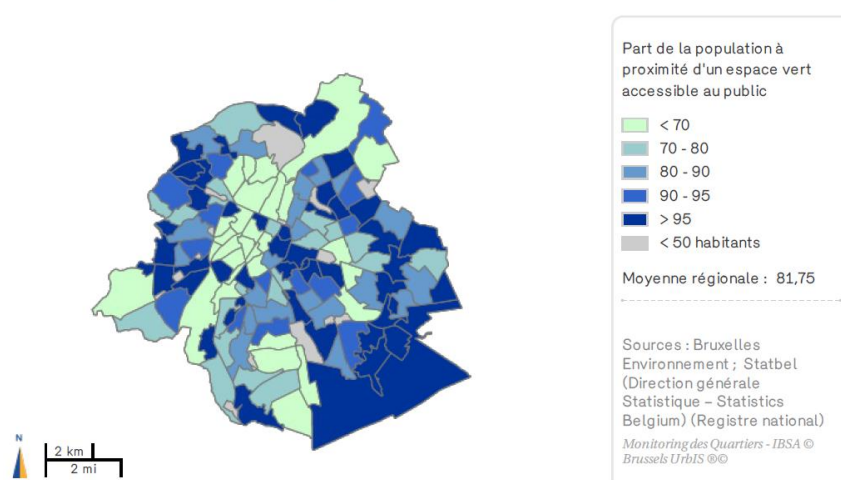
Ce « Plan Canal » répond à des divers objectifs, à savoir « conserver l'activité économique en ville, rapprocher les lieux de travail et de résidence ; créer des logements répondant aux besoins liés à l'essor démographique et aux ressources de tous les profils de ménages ; créer des espaces publics conviviaux et fédérateurs en valorisant l'axe du Canal, la redécouverte de la Senne, les franchissements du Canal comme éléments de liens entre les quartiers ; créer les conditions d'une ville ouverte (aux différentes fonctions, aux différentes populations, etc.) dans un territoire caractérisé comme étant le lieu d'accueil des nouvelles populations de la Région bruxelloise. »⁷³ L'objectif du Plan Canal est d'ailleurs que ce point d'eau ne fonctionne non plus comme une barrière entre deux mondes, mais favorise plutôt les interconnexions entre ces différents mondes.

On observe que, sur la rive du canal où se trouve l'Allée du Kaai se trouve des populations précarisées, et que la rive opposée est parsemée de bulles luxueuses de Tour & Taxi. Le rôle du canal agissant ainsi comme une réelle frontière physique telle que le conçoivent Lofland et Ostrom.

A la différence de l'Allée du Kaai, le canal ne représente pas une réelle frontière pour Studio CityGate qui est bien plus plongé au sein d'un quartier délabré, sans espaces publics, sans espaces verts, avec une population précaire. Ces éléments seront détaillés ci-dessous.

En termes d'espaces verts et d'espaces publics, on observe que le canal de Bruxelles représente une fracture au sein du paysage bruxellois. En observant la carte, les quartiers se trouvant aux alentours du canal sont ceux qui comprennent le moins d'espaces verts.

Part de la population à proximité d'un espace vert accessible au public 2012 (%)



73 <https://canal.brussels/fr/plan-canal/ambitions>, consulté le 29 avril 2020.

1. L'allée du Kaai

L'Allée du Kaai est située au 53 avenue du Port, à 1000 Bruxelles, au quai des Matériaux. Elle se trouve à la limite entre les communes de la Ville de Bruxelles et de Molenbeek-Saint-Jean. Elle est donc à cheval entre deux quartiers qui sont le quartier Maritime, à Molenbeek-Saint-Jean, et le quartier de Bruxelles-Nord à Bruxelles Ville. Eduardo, qui travaille pour le Centre Communautaire Maritime, une ASBL locale qui prône la rencontre de différents publics du quartier, m'explique que ces deux quartiers sont confrontés à une extrême précarité, ayant le plus bas revenu moyen belge⁷⁴ et un très haut taux de chômage⁷⁵.

Il s'agit d'un public varié, mais majoritairement composé de citoyens belges issus de l'immigration magrébine de la première ou la deuxième génération, ainsi qu'un public qu'il me dit européen qui y habitent depuis au moins 1990. Il me relate encore que ce sont des quartiers qui connaissent des problèmes d'accès et des problèmes socio-économiques, tels qu'une circulation compliquée, ainsi qu'un grand nombre de jeunes en situation de décrochage scolaire, et qui, par conséquent, traînent dans les rues. Il s'agit donc d'un quartier où les citoyens connaissent de nombreuses difficultés au quotidien.

Un autre élément géographique important à souligner est la proximité avec Tour & Taxi et les bâtiments de la KBC se trouvant juste en face de l'Allée du Kaai. Tour & Taxi est un ancien site industriel, composé d'entrepôts, de bureaux, et de quelques habitations luxueuses. Actuellement, ce site se compose aussi d'un public de travailleurs qui réalise un exode urbain quotidien, depuis des zones péri-urbaines, où se trouvent leurs domiciles vers leur lieu de travail. Le site de Tour & Taxi va encore évoluer prochainement car un très gros promoteur immobilier y construit de nouveaux logements⁷⁶ ainsi que des écoles néerlandophones⁷⁷. Eduardo me confie qu'avec ces nouvelles conditions, son travail va se modifier :

« Vous vous rendez compte, il faudra gérer le petit Mohamed, qui rencontrera le petit Bendt... Je sais pas, je dis des noms comme ça... Mais ce sera inédit ! Ce public de

⁷⁴ Où le revenu moyen imposable par habitant est pour les quartiers de Bruxelles-Nord et du Quartier Maritime de moins de 11 000 € par an, selon <https://monitoringdesquartiers.brussels>

⁷⁵ Etant respectivement de 32 et 33 % en 2015, selon <https://monitoringdesquartiers.brussels>

⁷⁶ 3 à 4000 logements

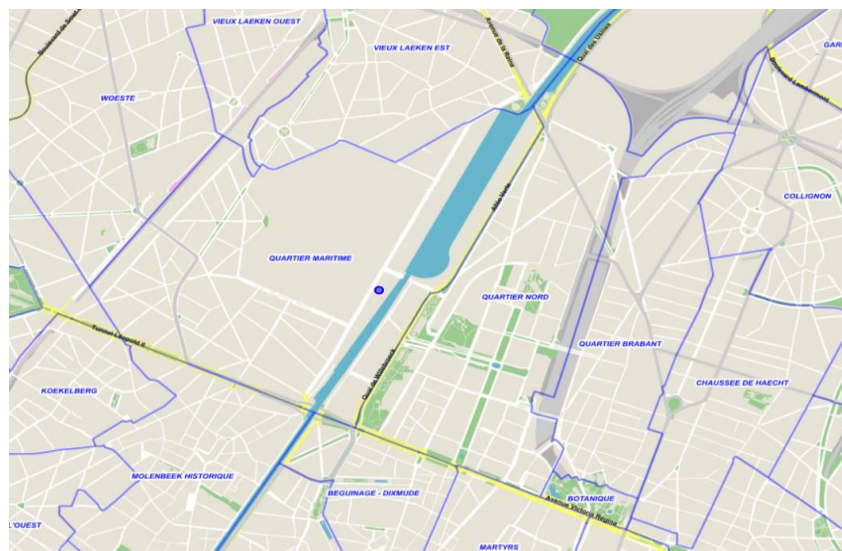
⁷⁷ Pouvant accueillir 1400 élèves

« flamands » va apporter une atmosphère totalement différente à ce qu'on connaît aujourd'hui... » (Eduardo, Centre Communautaire Maritime, Molenbike)

Ce quartier, dans lequel s'insère l'Allée du Kaai, est en constante mouvance, c'est le sentiment que me confie Dress, bénévole dans ce lieu :

« J'ai grandi dans ce quartier, mais si on compare avant et maintenant, ce n'est plus le même quartier. On est à la troisième ou à la quatrième génération d'immigrés berbères, mais le quartier est beaucoup plus valorisé. Il faut dire que les jeunes sont beaucoup plus calmes aussi, ils partagent beaucoup plus de choses. Ce quartier a fortement changé, mais ça a apporté un gros plus. » (Dress, bénévole à l'Allée du Kaai)

On retrouve sur la carte ci-dessus l'Allée du Kaai –représentée par le point bleu sur celle-ci. Elle met en évidence la proximité avec le quartier Maritime (à l'ouest de Tour & Taxi), le quartier de Bruxelles Nord (à l'est sur la carte), ainsi qu'avec le quartier Brabant et le parc Maximilien. Tine me confirme qu'il est important, pour se rendre compte du quartier dans lequel s'insère l'Allée du Kaai, de tracer un cercle de deux kilomètres autour du lieu. En effet, les cinq cents mètres autour ne suffisent pas, étant donné qu'il s'agit quasiment uniquement de bureaux – ceux de Tour & Taxi, et ceux du gouvernement flamand.



<http://monitoringdesquartiers.brussels/#x=148701.95&y=172660.62>

L'allée du Kaai n'est pas un lieu rencontrant une grande mobilité. Il est important de préciser qu'on peut facilement rejoindre les quartiers avoisinants en transports en commun, mais l'Allée du Kaai reste relativement mal desservie. Tine me dit qu'il s'agit ici d'un frein pour de nombreuses personnes ayant des difficultés à se déplacer et qui souhaiteraient venir jusque-là. En effet, une ballade d'un bon quart d'heure est nécessaire pour venir des stations de métro Yser ou Ribaucourt, ainsi que de la Gare du Nord. Cette difficulté d'accès peut être considérée comme une frontière non-matérielle théorisée par Lofland.

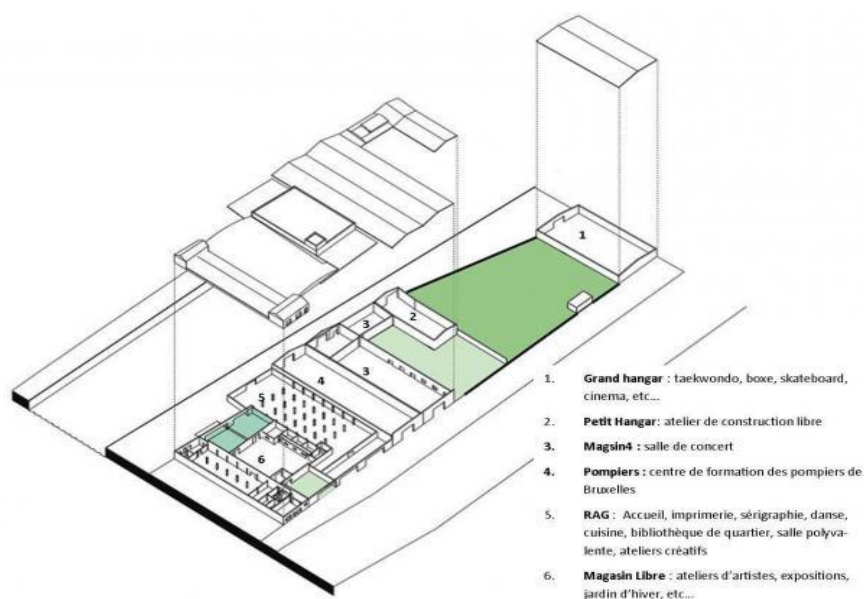


Figure 3 : <https://canal.brussels/fr/content/inauguration-de-lallee-du-kaai>

Le plan ci-dessus est la représentation des occupations temporaires du Quai des Matériaux comprenant six bâtiments, qui font l'objet du projet du Parc Béco, répartis sur plus de sept mille mètres carrés. Certains y sont gérés par Toestand, d'autres par des partenaires tels que Magasin 4 ou les pompiers de Bruxelles.

Pour les bâtiments occupés par l'Allée du Kaai, il s'agit essentiellement des bâtiments 1, 2 et 5, ainsi que du grand espace extérieur face à l'entrée – représenté en vert sur le plan. Cela n'exclut pas de temps à autre des partenariats avec les autres bâtiments du site. Le bâtiment 1 est le « lieu principal » qui regroupe différents jeux divertissants et des activités sportives nécessitant plus de place, tel que le skateboard. Le « petit hangar » (bâtiment 2) sert plutôt d'atelier technique, nommé le DIY (*Do It Yourself*). Le bâtiment 5 comprenant une

cuisine partagée avec d'autres associations, un lieu pour les diverses réunions ainsi qu'une salle de danse.

Quelques photos provenant du site internet : <https://www.flickr.com/people/alleedukaai/>



L'entrée de l'Allée du Kaai se fait via une grille, qui est systématiquement ouverte lorsqu'une activité s'y déroule. Cette grille constitue une frontière physique qui régule l'accès en fonction de l'ouverture ou la fermeture du lieu. Des panneaux, précisant que le lieu est ouvert sont également placé, mettant en scène une certaine visibilité. L'Allée du Kaai n'est toutefois pas un lieu de passage, il ne s'agit pas d'un nœud de communication. Le promeneur qui se balade le long du canal voit l'entrée et peut décider d'y entrer. L'Allée du Kaai a des horaires d'ouverture, qui sont déterminés, trois à quatre fois par semaine, de 13 à 22h.



La question de l'ouverture de la grille de l'entrée est, ces derniers temps, peut-être un peu moins tranchée. Auparavant, elle était ouverte dès que l'Allée du Kaai était ouverte. Cette manière de faire a dernièrement changé, suite à un malheureux évènement qui s'est produit fin de l'année 2019, où un passant a agressé un bénévole de l'Allée du Kaai. Cela a remis sur la table la question de la sécurité. La question de la sécurité dans l'espace public est d'ailleurs un point central dans la littérature scientifique. Tine de Toestand me dit ne pas vouloir perdre leur âme en raison de ce triste fait divers. Dans les faits, toutefois, cela a créé une peur chez certains bénévoles, c'est le cas de Frédéric qui organise les ateliers menuiserie :

« Depuis, ce n'est plus pareil... Je préfère fermer ma porte, on ne sait jamais ce qui peut se passer... Je suis toujours là pour aider, mais on doit être prudents. » (Frederik, Frederik Helpt)

Une fois entré dans l'enceinte du lieu, on peut repérer un lieu clé, par lequel passent tous les déplacements, qui est l'espace extérieur, qui fait face à la grille d'entrée et mène vers les différents bâtiments. Il s'agit d'un lieu incontournable lorsque l'on pénètre dans l'Allée du

Kaai. Dès que le temps est agréable, on peut y observer que de nombreuses personnes viennent profiter de la pelouse pour prendre un bain de soleil.

Ce lieu comprend donc un ensemble de *passants*, en *coprésence*, qui sont toutefois bien plus nombreux lorsqu'il fait beau, caractéristiques clés de l'espace public. Le lieu est ouvert quelques jours par semaine, il est accueillant grâce aux panneaux invitant à y entrer.



Dans cet énorme espace vert, on retrouve des espaces où ont été construits des potagers, des espaces avec des rampes de skate, des blocs de jeux pour les enfants. Cet espace extérieur a un très grand succès lorsque les beaux jours reviennent. Il s'agit de l'endroit idéal pour passer une après-midi ensoleillée en ville.

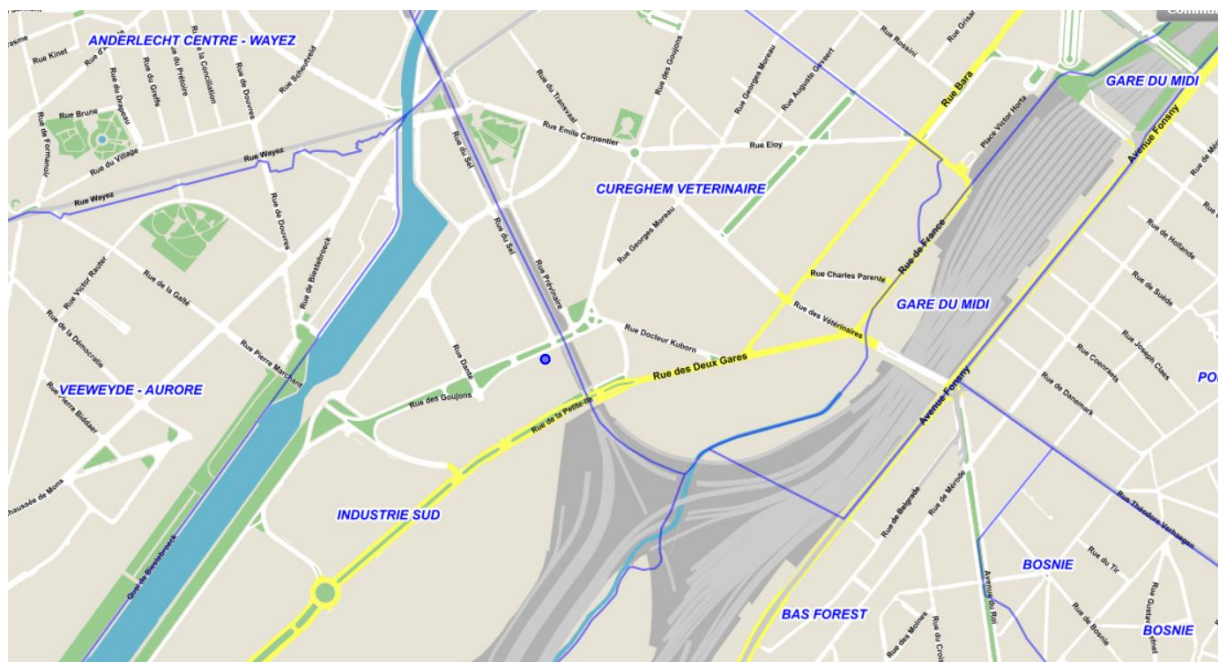
Une fois qu'on a traversé cet espace extérieur, on retrouve les différents bâtiments qui composent l'Allée du Kaai. Le grand hangar est le lieu principal, celui où se trouve des sofas, un billard, une table de ping-pong, encore des rampes de skate, une scène pour des petits concerts, une cuisine professionnelle, un bar où l'on pourra volontiers prendre un thé, un café ou une bière, de nombreux jeux de société sont également à disposition.

Dans le petit hangar, on retrouvera des ateliers plutôt « techniques », le DIY, *Do It Yourself*, permettant toutes sortes de constructions ou de réparations en bois ou en métal, que ce soit en autodidacte, ou sous forme de cours. Un espace fermé à clé a été construit et mis à disposition des bénévoles qui doivent stocker leurs machines qu'ils ne peuvent constamment transporter.



2. Studio CityGate

Studio CityGate, représenté par le cercle bleu au centre de la carte ci-dessous, est situé en étau entre la rue de la Petite Ile et la rue des Goujons à Anderlecht, à une dizaine de minutes à pied de la Gare du Midi de Bruxelles, et relativement proche également du canal de Bruxelles. Il se trouve dans la zone sud-ouest du quartier Cureghem, bordé par les quartiers du Bas Forêt, l'Industrie Sud, Cureghem Vétérinaire et le quartier de la Gare du Midi.



<http://monitoringdesquartiers.brussels/#x=146685.26&y=169110.25>

Cet espace est, à l'instar de l'Allée du Kaai, situé dans une région communément appelée le « croissant pauvre »⁷⁸ de Bruxelles – et qui fait alors l'objet d'attentions particulières.

Le quartier de Studio CityGate est décrit comme un territoire fragile, accueillant une population précaire. Le quartier est essentiellement résidentiel, familial. Beaucoup de jeunes familles avec peu de moyens financiers s'y installent car les prix des habitations sont bon marché. Les espaces publics et les espaces verts sont extrêmement réduits.

⁷⁸ Voir annexe 2

Studio CityGate se trouve donc non loin de la Gare du Midi, mais il est nécessaire de marcher pour y parvenir par la suite. Les usagers quotidiens de Studio CityGate m'ont fait remarquer que cette proximité était un grand atout.

« Il s'agit d'une grande accessibilité, pour toutes sortes de public puisqu'il y a la Gare du Midi qui est juste à côté ! Je peux avoir des orateurs pour des conférences qui viennent de n'importe où c'est très direct ! » (Gaia de Café Congo)

A l'opposé, pour les usagers plus ponctuels, cette proximité n'était absolument pas évidente, mettant en avant un quart d'heure de marche une fois la Gare du Midi, où il était également possible de prendre un bus, mais celui-ci ne passe pas fréquemment.

Bref, cette divergence de point de vue, entre les habitués du lieu et ceux qui y vont de manière sporadique, me semblait intéressant à être relevée.

Nous avons observé que les espaces verts et les espaces publics manquent le long du canal. Les espaces publics anderlechtois sont décrits comme donnant la priorité aux voitures, « les pieds des immeubles débouchant sur des bennes à ordures ou des décaissements [...] Que dire encore des espaces de jeux cloisonnés, grillagés et abandonnés ou des abords d'immeubles occupés par du parking sauvage ? »⁷⁹

Le bâtiment qui abrite Studio CityGate est l'ancienne usine pharmaceutique Vesdre Continental, laissant par conséquent de vastes étendues de bâtiments vides, de plus de 90 000 m², se déclinant en trois sites – CityGate I, II et III Studio CityGate est dénommé aussi parfois le CityGate II.

Studio CityGate est un bâtiment en forme de L, composé de 4 étages et disposant d'un sous-sol. Le bâtiment se divise en deux ailes : A et B. On observe aussi les espaces extérieurs. Ceux-ci sont décisifs puisqu'il s'agit ici de l'espace public à disposition. Ces éléments sont présentés sur la carte ci-dessous.

⁷⁹ Irisnet, *Espaces publics bruxellois, Etude d'un plan d'amélioration des espaces publics bruxellois*, 2012, p.14, <http://publicspace.brussels>, consulté le 29 avril 2020

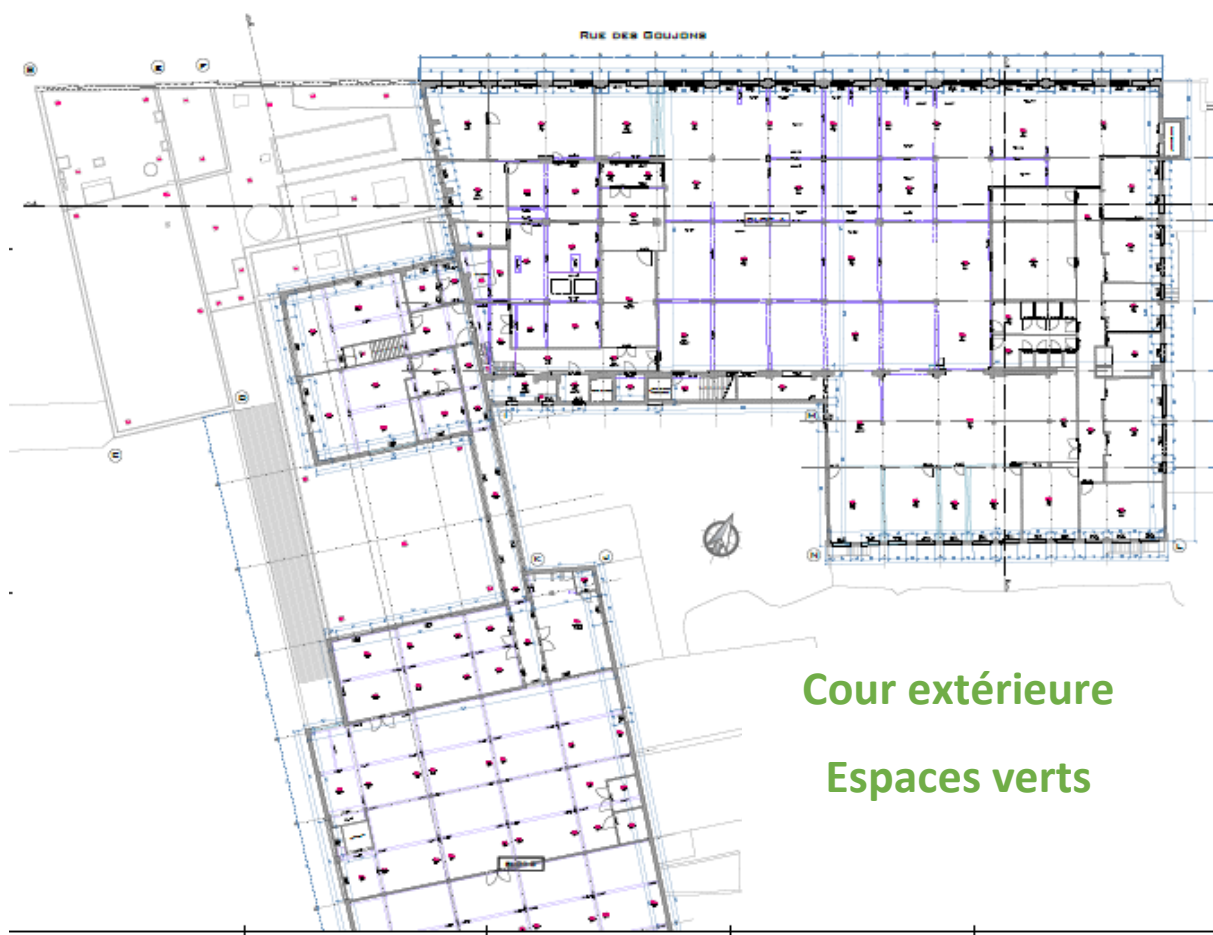


Figure 4 : <https://studiocitygate.com/the-place#floor-2>

Tous ces bâtiments sont occupés par des entrepreneurs artisans, des artistes, des clubs sportifs, une entreprise du secteur de l'Horeca, ainsi que quelques – peu – d'ASBL militantes. Leur point commun à tous est qu'ils louent un emplacement à Entrakt pour bénéficier d'un lieu afin de réaliser leur activité.

Diverses activités se déroulent à Studio CityGate. Elles sont proposées par les locataires qui disposent d'un atelier. Ils sont une centaine. Il s'agit, pour la plupart, de leur lieu de travail. Les créateurs artisans travaillent essentiellement sur commande, il est rare que certains de leurs clients viennent sur place car ils n'y ont pas de boutique. On y retrouve énormément de corps de métiers différents : des menuisiers, des ferronniers, des artistes peintres, des sculpteurs, des journalistes, des architectes, des réparateurs de vélos, etc.

Il y a également des activités qui attirent un public tel que l'escalade en bloc à « la Petite Ile », le skate-park au « BYRRRH... and skate », le potager collectif, la cafeteria à « l'Antidote », et les soirées organisées, les fameuses « Antitapas » organisées trois à quatre fois par an.

2. Les modes de gestion

Cette partie, consacrée au mode de gestion de la ressource commune, à savoir les espaces de l'Allée du Kaai et de ceux de Studio CityGate, reprennent les différents éléments analysés par la théorie du bien commun d'Ostrom. Il s'agit des dimensions juridique, politique et économique observées lors du terrain. Elles sont d'abord envisagées pour l'Allée du Kaai, ensuite pour Studio CityGate.

1. L'Allée du Kaai

a) *La dimension juridique : Bruxelles Environnement*

L'Institut Bruxellois de Gestion de l'environnement – IBGE – encore appelé Bruxelles Environnement, ou Leefmilieu Brussel, est le propriétaire du quai des Matériaux à Bruxelles. Le projet de réaménagement des 3,2 hectares que constitue l'Allée du Kaai est colossal et ne peut se réaliser du jour au lendemain, à cause des travaux de démolition et de dépollution des sols notamment.

Il s'agit donc ici d'une *propriété gouvernementale* comme la définit Ostrom. Bruxelles Environnement est une compétence régionale belge, la qualifiant ainsi par la théorie d'Ostrom comme étant la *propriétaire*, détenant l'entière des droits dont celui d'aliénation – défini comme celui de vendre ou céder les bâtiments.

Différentes options de gestion s'offraient à l'IBGE pour utiliser de manière provisoire les lieux – en attendant le projet futur. La première était celle de tout démolir et d'attendre que le projet du parc Béco émerge, de laisser tous les hangars tels quels en espérant qu'il n'y ait pas de squatteurs ou de vandalisme, ou de confier ces espaces en occupation temporaire, option qui est celle qui a été retenue par Bruxelles Environnement.

La ville a alors lancé un appel à projets pour prendre en charge la gestion quotidienne des lieux, celui-ci a été remporté par l'ASBL Toestand. Bruxelles Environnement a alors transféré des pouvoirs à cette association. A ce titre, Toestand est qualifié dans la théorie d'Ostrom comme le *propriétaire sans droit d'aliénation*, détenant le droit d'exclure mais pas celui de vendre ou de céder le bâtiment.

A ce titre, Tine de Toestand m'explique que l'Allée du Kaai est ouverte à tout ceux qui le souhaite, personne n'y est exclu. Personne sauf... les policiers. En effet, elle milite au quotidien pour que la police n'intervienne pas pour des faits qui surviennent à l'Allée du Kaai, pour que chacun puisse se sentir dans un espace de liberté. On observe donc ici un lieu qui, officieusement, n'est pas soumis juridiquement à l'ordre public, mais qu'en échange bénéficie de règles comportementales qui y sont propres, nous y reviendrons dans la dimension politique.

Le but, en confiant cette occupation à cette ASBL, est « développer une dynamique sociale qui permettra de préfigurer, au moins partiellement, les fonctions prévues dans un futur aménagement »⁸⁰, agissant ainsi comme une zone de test où les dynamiques évaluées positivement seront réutilisées au projet futur. Cet espace est alors un laboratoire à taille humaine. Il ne s'agit nullement là de la création d'un espace entre parenthèses, en attendant autre chose, mais plutôt d'un véritable continuum de la dynamique participative et citoyenne du projet d'occupation temporaire. Dans cette optique, il est clair que « ces actions ne se limitent donc pas aux disciplines architecturales et urbaines mais touchent surtout aux approches sociales, culturelles, artistiques voire politiques qu'elles génèrent auprès des futurs acteurs et "usagers" de l'espace public à aménager. »⁸¹ L'objectif est de créer un *lieu public*, permettant des échanges, de l'éducation et une vie socio-culturelle ; ainsi qu'un *espace citoyen* grâce à différents acteurs. Cet espace public se voit donc attribuer des fonctions démocratiques, tel que l'envisage Lofland, étant mobilisé comme lieu d'apprentissage et comme *centre de communication*, permettant aux individus de s'y rencontrer.

Il s'agit, en 2014, de la première occupation temporaire bruxelloise, du moins dans une optique à moyen, voir à long terme, définie à une occupation de trois ans au départ.

« C'est difficile, et en même temps c'est ce qui fait tout son charme... Aujourd'hui, on est en 2020, le projet aurait dû s'arrêter sur papier fin 2017, on a déjà fait de nombreuses fêtes de fermeture, mais on est toujours sur là, et on continue à en profiter. » (Tine, Toestand)

⁸⁰ Bruxelles Environnement, *Quai des matériaux : Incubateur d'occupation temporaire*, 2014. En ligne http://www.adt-ato.be/sites/default/files/documents/MDP_NOTE_DE_SYNTHESE-EV-TT_fr.pdf, consulté le 28 avril 2020.

⁸¹ Bruxelles Environnement/ Leefmilieu Brussel, *Allée du Kaai/ quai des Matériaux : Incubateur d'occupation temporaire*, 2014.

b) La dimension politique

L'activité principale de Toestand est la gestion de bâtiments inoccupés. Concernant la date de fin de l'occupation, Tine me fait part d'un avantage de taille, celui de n'avoir actuellement qu'un gouvernement en affaire courante, freinant considérablement toute avancée. La démolition du bâtiment est une compétence fédérale, et tout ce qui est aménagement du parc à venir est une compétence régionale. Donc, tout ce qui a trait au régional est prêt, mais tout ce qui doit être géré par le fédéral est bloqué.

Le projet social

L'objectif de Toestand est de redonner des espaces ou des bâtiments inoccupés aux citoyens qui en ont le plus besoin, afin qu'ils en fassent quelque chose, qu'ils proposent des activités qui y font sens. Réactiver la citoyenneté via des espaces publics ou des bâtiments à l'abandon, là est réellement leur dessein. On voit alors émerger des espaces publics, où les citoyens peuvent s'approprier le lieu, où la participation citoyenne est même encouragée et où l'hospitalité n'y est clairement pas minimale. Joseph excluait pourtant l'ensemble de ces notions au cœur même de l'espace public. Pour lui, ces caractéristiques relèvent bien plus de l'espace résidentiel.

Le projet de Toestand est de proposer une occupation temporaire de l'ensemble des bâtiments du quai des Matériaux, reprenant tant les espaces extérieurs qu'intérieurs, en favorisant la mise en place d'une réelle dynamique sociale qui servira de terreau pour le projet du parc Béco. « Cette opération permettra également de répondre aux besoins de la population en espace de récréation (plaine de jeux, terrain de sport, etc...), tout en favorisant la constitution d'un lieu public d'échange, d'éducation permanente pour le développement d'une vie socioculturelle active pour tous les habitants de la Région Bruxelles-Capitale. [...] nous croyons que le site dans son état actuel avec certains de ses bâtiments offre un potentiel qui permettrait d'élaborer un espace citoyen temporaire par l'implication d'associations sociales, culturelles et artistiques de la région de Bruxelles-Capitale. Le site, dans sa configuration actuelle, sera conduit comme un véritable laboratoire d'initiative de gestion et

d'aménagement. Cela permettra d'apporter à court terme une réponse à l'inoccupation d'une vaste friche urbaine au cœur de la ville qui ne manquerait pas d'évoluer en chancre. »⁸²

Leur objectif est donc de créer du lien social, au sein d'un quartier défavorisé, et différents moyens sont utilisés pour y parvenir : que ce soit via des apprentissages, avec les sessions coutures ou le « repair café » ; via les liens entre des publics qui ne sont pas destinés à interagir, avec les activités Singa ; que ce soit via le milieu culturel, via les concerts ou les fresques dessinées ; via le partage, autour d'une table d'hôte de Collectactif ou des potagers collectifs ; via le sport, via le skate, le ping-pong ou encore le billard. A travers n'importe quelle activité, le but est de créer une dynamique positive entre différentes personnes, émanant très souvent de différents publics.

Le mot néerlandais « toestand » n'a pas de réelle traduction en français, il s'agit d'un état, qui peut être tant compris comme un état physique qu'un état d'esprit. C'est une philosophie bien particulière, celle où tout le monde peut faire ce qu'il veut, quand il veut, comme il veut, tant que cela se passe dans le respect et la bienveillance de l'autre. Toestand n'a pas été choisi au hasard par la Région bruxelloise : sa vision les a séduits et ce sont les valeurs défendues par l'ASBL qui doivent être partagées au sein de l'Allée du Kaai.

Le défi lancé par l'IBGE à Toestand est clair : construire socialement, artistiquement, culturellement, et même peut-être politiquement le projet futur d'espace public, et ce via l'appropriation des citoyens. Dans cette optique de création du parc de demain, il y a également pas mal de gardiens de parc, de Bruxelles Environnement, qui travaillent directement à l'Allée du Kaai pour qu'ils puissent comprendre et agir avec la dynamique de Toestand afin de faire perdurer cet élan dans le parc à venir. Il est également un levier clé pour acquérir la confiance du public.

« En tant que gardien de parc, ils sont dans un système très hiérarchisé, où il est noté exactement le moment où il faut tourner, quand prendre leur pause, etc. Quand ils viennent à l'Allée du Kaai, il y en a pas mal qui sont perdus au début. On ne fonctionne pas du tout comme ça, chez nous, c'est le bordel ! (rire) » (Tine, Toestand)

⁸² Bruxelles Environnement, *Quai des matériaux : Incubateur d'occupation temporaire*, 2014. En ligne http://www.adt-ato.be/sites/default/files/documents/MDP_NOTE_DE_SYNTHESE-EV-TT_fr.pdf, consulté le 28 avril 2020.

Toestand rassemble une petite dizaine de travailleurs salariés. Au fil des années, bien que différents salariés de l'ASBL aient accompagné le projet de l'Allée du Kaai, ils ont perpétué la même manière de faire, les mêmes valeurs, même en passant le flambeau à d'autres coordinateurs. C'est le constat de nombreux bénévoles de longue date avec qui j'ai pu échanger. Les fondateurs de Toestand sont des militants socio-culturels, mais aussi des défenseurs des droits Humains, prônant l'égalité pour tous.

L'auto-gestion

L'Allée du Kaai est un bien fonctionnant en *auto-organisation* où le lieu fonctionne par lui-même, sans autorité extérieure. Toestand est donc indépendant quant à la gestion quotidienne de l'Allée du Kaai. Ils ont quelques règles logistiques imposées par le propriétaire, Bruxelles Environnement. Les activités s'y déroulant doivent se clôturer au plus tard à 22h, et personne ne peut y dormir, au grand désespoir de Tine, lorsque l'on voit les dégâts occasionnés par la crise migratoire actuelle.

Pour le reste, Toestand est libre de gérer le lieu comme bon lui semble. Toutefois, l'ASBL a décidé de mettre en place des règles « basiques », même si celles-ci semblent couler de source et n'être que du bon sens.

« Je demande à chacun d'agir à l'Allée du Kaai, comme s'il était chez lui. Cela passe par le nettoyage des lieux une fois l'activité terminée et de respecter ce qui est mis à disposition. Ça ne marche pas toujours, mais maintenant j'envoie des photos, avec les crasses laissées, et après quelques fois, ils ont compris et cela n'arrive plus. L'allée du Kaai, c'est comme un grand kot d'étudiants éclectiques... » (Tine, Toestand)

On voit donc qu'il y a une certaine forme de responsabilisation qui est demandé à chacun. Toestand essaye d'insuffler le fait que chacun soit responsable comme si c'était chez lui : « c'est chez tout le monde mais c'est aussi chez moi », on voit clairement apparaître ici la notion de ressource commune. Ce sentiment d'être chez soi est assez vite acquis par différents petits gestes : les clés sont très vite données, une certaine forme d'appropriation est possible, les usagers bénéficient d'une grande indépendance, etc. On observe donc que l'appropriation

de l'espace, avec des codes comportementaux qui relèvent de la sphère privée ou du lieu de « chez-soi » – tels que de disposer des clés, de bénéficier de liberté – au sein d'un espace public sont possibles dans ce lieu appartenant à tout le monde. Ce lieu représente plutôt l'espace vécu par les citoyens, témoignant d'une certaine organisation propre au sens de Lefebvre.

L'allée du Kaai entretient des rapports particuliers avec la police. Tine m'explique que de nombreuses personnes qui fréquentent le lieu sont sous statut d'illégal, que certains consomment des stupéfiants, et que ce public est déjà constamment confronté à la police en dehors de l'Allée du Kaai. Il est intéressant de noter que c'est un levier de gestion intéressant entre les mains des gestionnaires du lieu. En effet, il y a un accord tacite entre les usagers du lieu et leurs gestionnaires qui leur promettent qu'aucun contrôle policier n'aura lieu sur place, mais qu'en contrepartie, ils doivent respecter les lieux et adopter des comportements civiques, que l'on peut analyser comme un apprentissage à la citoyenneté comme le décrit Lofland. Cet accord fonctionne fort bien, et il s'agit d'une bonne manière de réguler et contrôler les conflits⁸³.

Une régulation collective informelle donc observée : chacun veillant ainsi à la bonne conduite des passants de l'Allée du Kaai. Toutefois, les organisateurs et les usagers sont conscients que cet accord est tacite, qu'il repose sur un principe donnant-donnant et qu'il peut être rompu au moindre débordement.

Un processus de décisions collectif

De manière régulière, de nombreuses réunions sont organisées entre les différents partenaires, que ce soient les représentants des associations ou les citoyens engagés – les bénévoles – proposant une activité à l'Allée du Kaai, accompagnés bien évidemment des représentants de Toestand, cela va sans dire, mais également des travailleurs de Bruxelles Environnement impliqués dans le projet. Ces réunions ont pour objectif de réfléchir ensemble sur les événements à venir, la gestion de ceux-ci, et de prendre collectivement des décisions.

⁸³ Un fait divers a malheureusement éclaté il y a quelques mois, remettant en doute cet accord tacite. Après plusieurs réunions, ils ont décidé de continuer comme avant afin de ne pas perdre l'âme de ce lieu. D'autant plus que l'agresseur en question était un passant qui n'était pas du tout un habitué du lieu.

Une des particularités de ces réunions, me confie Tine, c'est qu'elle démarre toujours en évoquant toutes les activités, évènements, ou autres qui se sont bien passés. Elle rajoute : « trop de réunions ne pointent que les problèmes, ici, on ne fonctionne pas comme ça ! »

Par ces réunions, un processus de *décision collectif* est mis en évidence, avec des règles venant de *l'intérieur* de l'espace commun, c'est-à-dire par les acteurs directement concernés par celles-ci.

Pour ce qui est du *contrôle de ces règles*, l'ASBL peut compter sur ses bénévoles. En effet, il y a de nombreuses personnes qui passent sur le lieu et qui vérifient que tout se passe bien, tout en participant eux-mêmes aux activités qui s'y déroulent.

On voit donc qu'à l'Allée du Kaai, de nombreuses décisions sont prises en collectivité, lors des réunions regroupant les différents partenaires, et que le contrôle des règles mises en place fonctionne grâce à un système de surveillance collectif, mis naturellement en place. Ce système est évidemment en place dans l'intérêt collectif.

Au sein de cet espace public urbain naît également un espace public politique, témoignant des individus qui apprennent à se coordonner entre étrangers, à tolérer les personnes différentes, nécessaire à la *coopération politique*, comme le définit Lofland. En clôturant mon entretien avec Dress, un bénévole à Toestand, il a souhaité rajouter un dernier mot qui illustre bien cette coopération politique de Lofland :

« Votez Allée du Kaai ! (rire) On va changer le monde ! Il y a toutes les couleurs, il y a toutes les choses à voir. Il y a des gens qui font de superbes choses. Même les curés et les imams n'arrivent pas à faire quelque chose d'aussi beau ! L'allée du Kaai met tout le monde d'accord ! » (Dress, Bénévole)

Toujours selon Lofland, dans cet extrait, on observe la création de personnes particulières au sein de l'espace public : des *personnes cosmopolites* qui sont tolérantes et ouvertes à l'étranger.

c) La dimension économique

Pour ce qui est des modalités économiques, Bruxelles Environnement permet à Toestand de disposer gratuitement des lieux, en échange d'une gestion quotidienne de ceux-ci. En effet, il s'agit ici d'une relation « win-win » étant donné qu'entretenir un bâtiment vide coûte de l'argent. En contrepartie, Toestand peut utiliser et entretenir au quotidien le lieu, en suivant leur propre philosophie et en créant de belles perspectives citoyennes, artistiques, culturelles et même politiques. C'est ici Bruxelles-Environnement qui a pris en charge les travaux pour mettre le bâtiment aux normes minimales de sécurité.

Toestand, de son côté, s'arrange avec chaque partenaire pour les termes de la location du lieu. Il leur semble inconcevable de refuser une occupation parce que des individus ne peuvent payer de location. Le prix est donc discuté avec les partenaires, et parfois cela peut être un échange monétaire, parfois des fournitures laissées pour le lieu, ou parfois encore ce ne sera rien du tout. Les locataires, qu'on appellera plutôt partenaires, sont toutefois sélectionnés en fonction des activités qu'ils proposent.

Les membres de Toestand refusent donc toutes formes d'exclusion de forme, sur la base d'un motif financier, que ce soit pour les partenaires, mais aussi pour les usagers. Tine me dit qu'aucune activité ne peut être refusée à quelqu'un parce qu'il n'a pas d'argent en poche. Concernant cette question de prix pour les activités qui se déroulent à l'Allée du Kaai, il y a deux procédés qui sont généralement opérés. Le premier est le « prix libre » où chacun donne ce qu'il est capable de donner⁸⁴, le prix qu'il estime juste pour l'activité ou le service rendu. Le second principe est celui de la gratuité, la grande majorité des activités proposées à l'Allée du Kaai sont gratuites, celles où un prix libre est généralement demandé est celle où il s'agit d'un service, ou alors les activités nécessitant un investissement matériel. La seule exception est celle de consommer un café ou un thé sur place. Il est proposé, mais pas du tout imposé, il est tout à fait possible d'amener aussi sa propre boisson, ou de ne rien consommer. Toutefois est-il, cette tasse de café ou de thé est proposée à cinquante centimes, afin de couvrir le prix d'achat des fournitures.

⁸⁴ Qui peut être un échange monétaire, ou un échange d'un autre type, comme le troc, l'échange de services, etc.

« Nous, en tant qu'organisation, on ne propose pas tellement de choses. Toestand veut justement donner ces lieux aux gens qui en ont besoin. Les gens qui ont les moyens financiers, ils ont un marché normal, avec des loyers à payer. » (Tine, Toestand)

Une autre vision intéressante à relever de l'ASBL Toestand est cette mentalité « Trek jouw plan ». L'Allée du Kaai est un bâtiment qui est voué à être détruit, donc Toestand estime que d'investir dans sa rénovation est une ineptie. Ils fonctionnent, par contre, sur base de la récupération, laissant fonctionner les nombreux réseaux qui sont interconnectés via les différents usagers du lieu. C'est comme cela qu'ils récupèrent notamment de nombreux décors des Bozar dès qu'un spectacle est terminé, décors qui sont en théorie destinés à être jetés.

Pour ce qui est des relations économiques, on observe très clairement un système parallèle au système monétaire classique. Un réel échange basé sur des services, des échanges de bons procédés est mis en place. On conclut donc que, comme le concevait Ostrom pour une ressource commune, les *échanges* sont principalement *réciprocitaires*.

2. [*Studio CityGate*](#)

a) La dimension juridique : CityDev

CityDev.Brussels⁸⁵ est la société propriétaire des bâtiments de Studio CityGate, et de bien d'autres d'ailleurs. Il s'agit d'une institution étatique, œuvrant pour la Région bruxelloise, présente depuis plus de quarante ans sur le marché. A nouveau donc, il s'agit d'une *propriété gouvernementale*.

Leur objectif est simple : construire ou recréer une partie de la ville de Bruxelles de demain, en fonction des besoins et de la réalité des entreprises économiques et des habitants. Cet objectif répond au besoin de maintenir la classe moyenne bruxelloise au sein de la

⁸⁵ La Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale est fondée en 1974. En 2013, elle est renommée et devient CityDev.

capitale. Martine, Directrice du département Urbanisme, Environnement, Concertations et Projets Mixtes, chez CityDev m'explique que la ville a besoin des revenus de cette classe moyenne qui travaille généralement à Bruxelles. En effet, l'impôt prélevé sur les revenus des citoyens est perçu par la Région où ceux-ci sont domiciliés.⁸⁶ Il y a donc aussi là un intérêt économique à maintenir cette classe moyenne au sein de la Région bruxelloise. Bruxelles a connu un exode urbain ces dernières années, la classe moyenne bruxelloise fuit la ville. Par conséquent, le défi actuel est de garder les bruxellois au sein de la ville, en leur proposant un quartier qualitatif mixte, comprenant autant des habitations, que des commerces, que des entreprises, sans oublier des équipements collectifs et des espaces publics. Il est donc intéressant de noter que, lorsque CityDev achète Studio CityGate, il s'agit d'un zoning industriel désaffecté où aucun investisseur privé n'aurait pris le risque d'investir.

CityDev a investi dans les bâtiments de Studio CityGate en 2015, ayant comme projet de transformer cet espace industriel en un quartier mixte⁸⁷ d'ici quelques années. CityDev est pionnier dans le logement acquisitif public, et donc leur rôle est de proposer des logements à un tarif extrêmement attractif, en général approximativement 30 % de moins que le marché immobilier classique, afin de maintenir cette classe moyenne qui dispose d'un potentiel d'achat sur Bruxelles. Toutefois, en contrepartie, elle exige des obligations de la part des futurs acquéreurs, comme par exemple une certaine fixité, puisqu'il leur est demandé de rester un minimum de vingt années dans leur logement.

CityDev cible un public particulier et il propose donc ces biens à des personnes qui doivent répondre à différentes conditions pour pouvoir prétendre à ces logements⁸⁸. Attention toutefois que ces biens ne sont pas à confondre avec des logements sociaux. Dès qu'une demande introduite pour bénéficier d'un logement – et répondant aux obligations décrites – CityDev classe ces dossiers dans une liste, ayant comme critère de préférence le seul et unique critère de la chronologie. Le premier à introduire son dossier a la priorité sur les autres. Lorsque la société a un projet à proposer, elle contacte toutes les personnes de la

⁸⁶ En effet, si un travailleur de la capitale habite à Wavre, par exemple, ces impôts seront perçus par la province du Brabant-Wallon, or s'il était domicilié à Bruxelles, il payerait ses impôts à la région de Bruxelles.

⁸⁷ Ce quartier mixte sera composé de logement acquisitif, de logements sociaux, de deux écoles, et les rez-de-chaussée seront dédiées aux activités économiques.

⁸⁸ Ces conditions sont d'être âgé d'au moins 18 ans à la date de l'achat ; de ne pas être propriétaire ou usufruitier en Belgique à la date de l'achat ; d'être soumis, au moment de l'acquisition, à l'impôt des personnes physiques en Belgique ; de s'engager à se domicilier dans le logement acheté dans les 6 mois de la remise des clefs et à y résider durant un délai de 20 ans. Enfin, il y a également des montants maximums de revenu imposable.

liste pour vérifier si, oui ou non, le projet les intéresse. Ici, ce sera surtout une question de localisation, et donc de choix du quartier. En effet, lorsque les personnes s'inscrivent sur cette liste, elles concèdent à potentiellement acheter un logement sur plan, à un prix réduit, localisé à Bruxelles, mais sans précision sur le quartier puisque cela dépendra des projets à venir de la société. Ils ont donc le choix de confirmer ou d'informer leur motivation sur base du projet proposé. S'ils l'infirmement, ils restent toutefois dans la liste pour les prochains projets à venir, maintenant leur priorité dans la chronologie des dossiers.

Le projet de Studio CityGate est colossal, et se veut exemplaire tant au niveau de la mixité sociale et qu'au niveau fonctionnel. En effet, le quartier sud-ouest de Cureghem est considéré comme délaissé, l'objectif est donc une redynamisation complète. Les objectifs sont multiples. Il s'agit d'organiser de la mixité fonctionnelle (mêlant logements et activités productives), un redéveloppement de l'activité portuaire, organiser des transitions urbaines au sein des espaces, et surtout « investir fortement dans l'espace public »⁸⁹.

Néanmoins, ce projet d'envergure nécessite beaucoup de temps, nécessaire à la réflexion bien entendu, mais également nécessaire aux différentes décisions techniques, tels que les études de sol, de dépollution du terrain, de recherche de solutions énergétiques optimales, etc.

Dans l'attente, afin que ces bâtiments continuent à « vivre », qu'ils ne soient pas laissés à l'abandon, et surtout dans une volonté « d'activer le quartier », CityDev a décidé de proposer les bâtiments de Studio CityGate en occupation temporaire.

Le choix d'un partenaire : Entrakt

Il s'agissait du premier « casting » de CityDev pour recruter une entreprise partenaire, qui gèrera Studio CityGate en espace temporaire. Pour ce premier choix, ils ont essentiellement « fait marcher » leur réseau. Et ils se sont naturellement tournés vers ceux qui leur semblaient être le plus en mesure de gérer ce type de marché. Bien qu'en évoquant ce point, je ressens chez Didier de CityDev une once de regret dans sa voix.

⁸⁹ <https://canal.brussels/fr/node/8618/zone-sud>, consulté le 29 avril 2020.

A l'heure actuelle, ils ne fonctionnent d'ailleurs plus de la sorte, cette sélection est beaucoup plus encadrée, où il fonctionne sur base d'un concours où un comité de sélection prend sa décision sur base de ces différentes étapes.

Toutefois, afin de gérer ces vingt-deux mille mètres carrés que représente Studio CityGate, il fallait, me confie Martine, une société sérieuse, une société ayant les reins assez solides, une société ayant l'habitude de gérer des projets d'envergure dans le contexte spécifique des espaces temporaires.

En effet, dans un souci économique⁹⁰, mais également social, il était primordial de faire vivre ces bâtiments vides. Les faire vivre, certes, mais pas de n'importe quelle façon... Le but étant, me confie Didier, de développer le quartier, en ayant des projets culturels, sportifs, artistiques au sein de ces lieux, intégrés dans un projet social qui est de « re-donner vie » à ce quartier industriel qui était à l'abandon.

La SPRL Entrakt est la société qui a été choisie par CityDev pour mener à bien ce projet. Martine me relate que, pour les occupations temporaires, il n'y a pas de réglementations particulières, et que, par conséquent, afin de donner de la vie à ces bâtiments, il était impératif de les remettre aux normes au niveau de l'électricité, ainsi que de prévoir des portes munies de sécurité contre les incendies. Ces frais, dans un aussi grand bâtiment étaient importants, et revenaient à charge de la société gestionnaire du lieu, c'est-à-dire dans ce cas-ci Entrakt.

Le choix de cette société est à comprendre dans ces nombreux investissements. Didier, Coordinateur des Occupations Temporaires chez CityDev, me confie qu'il était inconcevable de laisser cet énorme projet, pour reprendre ces mots, « entre les mains d'amateurs d'une petite ASBL », qu'il était impératif de le confier à un gestionnaire qui tout d'abord était financièrement capables d'assumer de tels travaux, et ensuite une société qui avait comme activité principale la gestion des occupations temporaires. C'est de cette manière que ce projet a été confié à l'entreprise Entrakt.

Entrakt a donc remis aux normes les différents aspects techniques nécessaires à la bonne réalisation de différentes activités. Toutefois, étant donné l'aspect temporaire du bâtiment, ils ont limité les dépenses autant que possible. Ceci explique, par conséquent, qu'il

⁹⁰ Nous avons déjà mentionné à quel point un bâtiment qui n'est pas occupé coûte de l'argent.

n'y a par exemple pas d'eau chaude, pas de chauffage, que les murs sont de simples murs de béton.

Il est clair que, pour CityDev, cet espace temporaire ne se conçoit pas comme une simple parenthèse confiée à la société Entrakt sans aucun échange entre les deux sociétés, en attendant le projet futur. Il est défini par CityDev comme se voulant « au cœur de la mixité fonctionnelle », et la partie sociale de ce projet commence dès maintenant, me disent Didier et Martine, dans l'occupation temporaire. C'est pourquoi des réunions trimestrielles sont organisées entre Peter, Account Manager de chez Entrakt, Didier et Martine. Il peut également y avoir des représentants communaux qui prennent part à ces réunions, qui sont aussi le moment de faire avancer, de manière concrète, le projet à venir⁹¹.

Néanmoins, Didier et Martine me confient être satisfaits du travail qu'Entrakt réalise dans le quartier, me mettant en avant l'énorme plus qui est apporté au quartier grâce aux différentes activités organisées. Il me cite la « Journée des familles », Antidote, la salle d'escalade, la « Petite Ile », le skate-park, ou encore la « nuit des architectes » qui y a été organisée. Didier me rajoute que les premiers qui en profitent, ce sont les habitants du quartier⁹².

En termes d'analyse juridique d'Ostrom, on a donc observé que CityDev est *le* propriétaire, un propriétaire *gouvernemental* du lieu et Entrakt est *le propriétaire sans droit d'aliénation*, puisqu'il ne bénéficie pas du droit de vendre ou de céder. Il gèrera par contre le choix des locataires.

b) La dimension politique

Au sein de Studio CityGate, on remarque la présence de quelques règles d'organisation, limitées en nombre.

⁹¹ Tant sur des questions légales de permis de bâtir, que sur des mises à disposition d'agenda pour mener des analyses techniques sur le lieu.

⁹² Élément qui ne va toutefois pas se confirmer sur base des autres entretiens menés.

Des règles limitées de CityDev

Concernant les différentes décisions prises au sein de Studio CityGate, CityDev n'impose pas de règles, sauf celles d'une remise aux normes du bâtiment, ainsi qu'une interdiction de l'utiliser comme espace de stockage.

Les activités proposées par les entreprises bailleuses sont généralement l'objet d'une discussion entre Entrakt et CityDev, bien que parfois Peter prenne des initiatives car il sait pertinemment que le projet sera validé par City Dev.

CityDev laisse donc une grande liberté à Entrakt pour définir les règles d'utilisation du bâtiment, tout en gardant une mainmise sur les activités qui se déroulent dans le lieu. Peter me confie qu'il effectue tout de même une sélection des futurs bailleurs, sur base des critères définis avec CityDev.

« Il faut que les gens aient une réelle plus-value dans ce qu'ils proposent. Il faut aussi une certaine harmonie dans les métiers manuels déjà présents. Il ne faudrait pas que ce soit un lieu où un core de métiers soit sur-représenté. » (Peter, Entrakt)

Concernant les activités, il est intéressant de noter qu'elles sont regroupées par famille de métiers. Il s'agit d'une volonté de la part d'Entrakt pour répondre aux besoins en termes d'équipements nécessaires par activité. Il est clair qu'un menuisier aura besoin d'une charge d'électricité plus importante qu'un artiste peintre par exemple. Par cet élément, on peut faire un parallèle intéressant avec la notion d'encapsulation de Lofland, qui postule que les activités sont réunies. On retrouve cette concentration, organisée par groupes d'activités, limitant alors une diffusion au sein du lieu.

Des règles limitées d'Entrakt

Il est important de noter qu'Entrakt fixe peu de règles envers les entrepreneurs bailleurs qui disposent d'un espace à Studio CityGate. Celles-ci se limitent à la sécurité, au fait qu'il faut veiller à fermer les portes à clé et à mettre en place le système d'alarme.

« On essaye de gérer le lieu entre nous, entre tous les artisans sur place... Entrakt n'a pas vraiment d'autorité dans ce lieu. Sa gestion est limitée, il encaisse les loyers, et s'occupe de la gestion technique des lieux, s'il y a un souci d'éclairage ou avec les toilettes par exemple. Malheureusement, cela manque de projets, il pense que tout

va se réguler tout seul... Mais après, on n’a pas besoin d’eux, on a pris le relais, on a mis en place des règles que ce soit pour la gestion du parking, ou encore pour la sécurité. » (Zaineb, 3 Tudio et Laboratoire du Livre)

Les entrepreneurs bailleurs déplorent qu’il y ait si peu de règles car ils ont besoin de cadre pour fonctionner de manière optimale. C’est pourquoi, un groupe restreint des plus anciens entrepreneurs, le « noyau dur », a pris en charge la définition de certaines règles. Ils communiquent celles-ci via des canaux qu’ils ont eux-mêmes mis en place, tels qu’un groupe privé su Facebook, et un groupe WhatsApp. Par ce biais, ils clarifient des aspects techniques tels que la gestion des places de parking, les coupures éventuelles d’électricité, les détails pour accepter les livraisons, etc. Ce sont des *processus de gestion « semi-collectif »*, puisqu’ils ne reprennent pas tous les acteurs clés dans l’élaboration des règles. Ils ne font d’ailleurs pas l’objet de réunions pour en discuter ensemble, de manière officielle, afin de les acter. Il s’agit plutôt de petites réunions informelles autour d’un café à l’Antidote – qui est la cafétéria de Studio CityGate, ou d’une discussion entre quelques-uns qui partageraient une pause-cigarette.

Pour ce qui est de la *surveillance de ces règles*, étant donné qu’elles sont imposées, venant donc de *l’extérieur*, et n’intéressent qu’un nombre limité de personnes, il n’y a pas de système de surveillance en place, ni par les bailleurs, ni par les passants, ni par Entrakt.

Un système peu connu

De plus, Entrakt ne possède pas de vision claire et précise, entraînant un manque de clarté auprès des différents acteurs. Pierre me relate que la situation actuelle n’a pas toujours été comme cela. Il me dit que quatre personnes se sont succédé au sein de la société Entrakt, pour gérer le bâtiment de Studio CityGate. Les deux premiers étaient très investis, ils étaient très souvent sur place et ils prenaient en charge de nombreux projets. Le premier gestionnaire a quitté la société pour des motifs économiques – il aurait injecté ses propres ressources économiques et cela aurait mal tourné lorsqu’il a tenté de les récupérer. Le second a souffert d’un burn-out, se confiant auprès d’un entrepreneur bailleur que la pression était très – voire trop – forte. Les deux travailleurs suivants, par contre, étaient dans une toute autre optique. Ils étaient beaucoup moins présents sur place. Peter me dit aller sur place deux à trois fois par

semaine, et les témoignages convergent pour dire qu'il n'est pas vraiment investi. De plus, les artisans me relatent que la dynamique a considérablement changée, et qu'aujourd'hui, l'objectif est de « remplir » un maximum le bâtiment. Il s'agit d'une stratégie commerciale, permettant d'augmenter les profits. Le titre de fonction de Peter est d'ailleurs un « Account Manager », qui relève des fonctions commerciales dans le monde de l'entreprise.

c) La dimension économique

La logique est ici tout autre que celle de l'Allée du Kaai. En effet, les différents frais réalisés par la société Entrakt nécessitent une rentrée financière en contrepartie. De plus, la société est une SPRL, ayant donc un objectif pécunier. C'est dans cette optique-là qu'Entrakt loue donc les différents mètres carrés aux différents corps de métiers présents dans Studio CityGate. On voit donc se confondre trois types d'espace au sein de CityGate : les espaces loués, qui deviennent des espaces privés, constituant des « bulles privées » telles que les décrit Lofland, et les espaces restants devenant alors des « espaces publics » ou des « espaces communs » tels que les cours extérieures, ainsi que les lieux intérieurs partagés par tous. On remarque ces espaces publics sont plutôt envisagés par les personnes interviewées comme des espaces « résiduels ».

Entrakt ne paie aucune rémunération à CityDev, et profite donc « gratuitement » du lieu en vertu des conditions expliquées plus haut.⁹³ Il propose alors un tarif préférentiel à ces différents locataires. Toutefois est-il, Zaineb, qui relie des livres, me confie qu'ils auraient du mal à louer plus cher au vu des pauvres infrastructures communes. Elle me précise que, en hiver, sans le chauffage, c'est vraiment compliqué, que le monte-charge est constamment en panne, et que ce qui justifie donc aussi un prix inférieur.

A titre indicatif, le prix moyen d'une location à Studio CityGate se situe aux alentours de cinq euros par mètre carré, pouvant être dégressif pour des très grandes surfaces louées ainsi que pour les caves. Le prix est adapté pour des locations extérieures, dans la cour, pour le potager collectif par exemple⁹⁴.

⁹³ A savoir la remise aux normes, ainsi que de la gestion quotidienne de l'espace.

⁹⁴ Qui est loué, à titre indicatif, au prix de 120 € par an.

Loin des échanges réciprocaires, ici, la valeur d'échange qui domine est très clairement *l'échange monétaire*, même si celle-ci n'exclut pas quelques échanges de services entre les locataires. Selon la théorie d'Ostrom, cet échange particulier n'est pas celui d'une ressource commune.

Il est aussi important de noter que, généralement les bailleurs sont des passionnés, qui démarrent une activité professionnelle, qui travaillent de manière assez isolée, en électron libre. Ceux-ci peuvent parfois être une situation de précarité, étant donné la fragilité de leur activité économique.

3. *Gestion démocratique VS gestion économique*

Nous voyons donc que les deux lieux observés ont des caractéristiques communes. En effet, ils sont situés dans le « croissant pauvre » de Bruxelles, au milieu d'une zone industrielle abandonnée.

Un autre point commun est qu'il s'agit de deux acquisitions publiques, de deux propriétés gouvernementales. Comme le souligne Martine de CityDev, la Région de Bruxelles accorde beaucoup d'importance à redynamiser ces quartiers. A l'heure actuelle, Bruxelles souffre de l'exode urbain et il est urgent de redonner un nouveau souffle à ces quartiers et à y attirer la classe moyenne en développant des quartiers multifonctionnels.

Bien qu'il s'agisse de créer de nouveaux espaces, les projets à venir sont toutefois différents : un parc à l'Allée du Kaai, et un projet mixte à Studio CityGate – reprenant des logements, des écoles, des activités économiques et des espaces publics.

Ces deux projets sont fort conséquents et nécessitent de long temps de concertation et d'analyse, ce qui conduit les deux institutions publiques à opter pour un choix novateur, qui est celui de l'occupation temporaire. En effet, dans les deux cas, en 2014 et en 2015, il s'agit de projets pionniers dans la matière.

On a pu observer que cette occupation temporaire pouvait prendre des formes organisationnelles fort différentes. La première de ces formes, à l'Allée du Kaai, peut être qualifiée à tendance « *démocratique* », prônant une gestion collective du lieu, incluant les citoyens au cœur du projet. A cette tendance, on peut observer une toute autre logique au sein de Studio CityGate, qui est la logique « *économique* » qui prévaut, où l'objectif premier

est une rentrée financière, n'incluant pas de réels processus collectifs, n'incluant pas les citoyens. Dans ce cadre, Entrakt tente de répondre aux demandes logistiques des bailleurs, mais non à ceux de la collectivité, et aux citoyens.

En effet, l'Allée du Kaai, via Toestand, une ASBL, promeut une gestion plus humaniste et plus égalitaire, permettant à chacun qui a quelque chose à proposer à la collectivité, de disposer du lieu. On voit ici les valeurs démocratiques de Lofland qui se développent au sein de l'espace public. Cet échange doit se faire selon certaines règles imposées par Toestand, et la première est celle du prix, qui est prévoit soit un système de gratuité, de prix libre, ou un prix fixe très démocratique dans certains cas⁹⁵. La logique sous-jacente à cet échange réciprocaire est la non-exclusion, qui est central dans la théorie des ressources communes, ainsi que dans les analyses de la sociologie de l'espace public avec la question des indésirables. On peut voir ici une forme de don et de contre don, basé sur un échange entre différentes personnes. La seconde règle est la mise à disposition du lieu pour tous, chacun est libre de se l'approprier, mais il n'appartient à personne. Une fois l'activité proposée terminée, il sera prêt à accueillir une autre animation. L'appropriation est possible est nécessaire donc. Il s'agit ici de l'espace vécu par les citoyens, au sens de Lefebvre – loin des considérations de Joseph.

L'espace proposé peut donc être défini comme un espace public, analysé en tant que ressource commune. On observe qu'il s'agit d'une ressource mise en commun, au sens d'Elinor Ostrom, puisqu'elle répond à des critères de décision collective, au principe de gratuité économique. Concernant les traits propres à l'espace public, le lieu fonctionne de manière auto-gérée, tel que le conçoit Ostrom ou Lefebvre, permettant ainsi, selon ce dernier l'appropriation de cet espace public, en opposition donc à Joseph qui estime que cette appropriation est le lieu du territoire résidentiel. En tous ces points, on peut donc énoncer qu'il s'agit d'un espace public, en tant que ressource commune. Toutefois, ce lieu peut également être qualifié de tiers-lieu par ses caractéristiques égalitaires, abolissant les rapports de classe existant au sein de la société. A ce titre, ce lieu peut être qualifié d'espace public, d'espace commun et de tiers-lieu.

⁹⁵ Comme par exemple, le café qui est à 0.50€, afin d'uniquement rentrer dans ses frais, et pouvoir racheter le prochain paquet.

Pour ce qui est de Studio CityGate, par contre, via la SPRL Entrakt, il s'agit plutôt d'un lieu qui se veut public, mais qui dans les faits répond avant tout au système capitaliste, à une rentabilité locative, mettant alors la priorité sur les « bulles privatives ».

Ceux-ci sont réservés à différents corps de métier, mais il s'agit généralement de petits créateurs qui se lancent. La responsable de Café Congo me relate d'ailleurs qu'il s'agit d'un « lieu tremplin », où le faible revenu locatif permet aux artisans de démarrer leur activité sans investir dans des gros coûts fixes. Néanmoins, l'amateurisme des installations communes est une contrainte qui peut s'avérer très pénible pour certaines activités. Elle remarque que dès que l'activité économique des artisans prend de l'ampleur, ils quittent Studio CityGate pour se permettre des lieux où ils consacreront moins de temps à la gestion des tracas du lieu, et où ils pourront se centrer uniquement sur leur métier – en payant alors un loyer un peu plus élevé. Une artisane me confirme également être fatiguée de devoir tout gérer toutes les charges « du commun » propres au lieu. Elle me dit que cela nécessiterait quelqu'un en temps-plein sur place, mais que Peter ne passe que deux à trois fois par semaine⁹⁶.

Chaque artisan peut, ou non, appeler un public extérieur ou des consommateurs, qui constituent un public d'*étrangers* qui peuvent par conséquent fréquenter le lieu. Il s'agit donc d'une multitude de « bulles » privatives, disposant de ressources communes pour fonctionner en communauté, fermant alors l'accessibilité des espaces publics – considérés comme résiduels – à l'étranger, voire de l'indésirable.

La grande tension entre ces deux approches semble transparaître dans le type de société en charge de la gestion des lieux, à savoir l'ASBL⁹⁷, ayant des valeurs philanthropiques, parfois même utopiques, se refusant à une offre monétaire classique du marché ; à la SPRL⁹⁸, prônant des valeurs capitalistes, de rentabilité managériale, répondant aux lois du marché de l'offre et la demande. De ces approches fort différentes découlent une tension économique ; en effet à l'Allée du Kaai, les échanges, plutôt réciprocaires, font référence au don et contre-don, tandis qu'à Studio CityGate, les échanges sont principalement monétaires.

Concernant la mise en place de certaines règles, on voit aussi clairement apparaître des processus de décisions collectives au sein de l'Allée du Kaai, où chacun est écouté, où tout

⁹⁶ Ce que Peter me confirme d'ailleurs personnellement également.

⁹⁷ Association Sans But Lucratif, qui vise donc plutôt une finalité sociale, et non une finalité de lucre.

⁹⁸ Société Privée à Responsabilité Limitée, visant, quant à elle, un profit, même si cela n'empêche pas de le réaliser en respectant certaines valeurs.

le monde a son droit de parole pour définir ensemble la gestion pour tous, bénéficiant alors d'un réel « agir collectif ». Cela est bien évidemment chapeauté par Toestand, qui agit en tant qu'organisateur. Elle bénéficie des droits d'exclusion, mais l'ASBL les utilise pour lutter contre les inégalités. On observe, dans la gestion de ce lieu, une hiérarchie plutôt horizontale. Alors qu'à Studio CityGate, très peu de règles sont élaborées, au grand dam des bailleurs, qui tentent dès lors d'en mettre certaines en place, parce que celles venant d'Entrakt sont largement insuffisantes. Toutefois, les réseaux secondaires n'ont pas le même poids, et de plus, elles semblent imposées par un petit groupe de bailleurs à d'autres bailleurs. On observe alors un gestionnaire qui est vu comme peu présent, une communauté qui tente de prendre le relais. C'est alors à cette communauté de gérer les espaces publics et les espaces communs. L'agir collectif n'est pas clairement établi. Il s'agit plutôt de quelques initiatives citoyennes qui naissent de manière sporadique. Le pouvoir étant alors démultiplié, il apparaît comme peu clair, il n'est donc plus connu de tous, et donc pas respecté. Le rôle de surveillance, dans ce contexte, ne peut pas avoir lieu par l'ensemble des passants puisque les règles ne semblent pas clairement définies. On voit donc se développer une hiérarchie plus verticalisée, mettant en avant des « passants » privilégiés à d'autres.

3. La dimension spatiale

Dans cette dimension, il est important de garder à l'esprit le contexte particulier du canal, qui est un point central au cœur de la ville de Bruxelles, agissant comme on l'a déjà dit comme une frontière physique.

1. L'allée du Kaai

Le premier grand principe est le *libre accès pour tous*. En effet, lorsqu'un événement se déroule à l'Allée du Kaai, le lieu n'est jamais privatisé, la porte est ouverte à tout le monde : à ceux qui veulent participer à l'activité, mais aussi à ceux qui souhaiteraient juste venir profiter d'un moment dans un canapé, ou encore jouer à un jeu de société par exemple. Les bâtiments ne peuvent être loués exclusivement pour une activité, en excluant d'autres

personnes. Ce principe de *libre accès* pour tous engendre donc automatiquement un principe de *non-exclusion*. Ceci entraîne directement le second grand principe au sein de ce lieu qui est celui du respect. Le respect de l'Autre est essentiel, qu'il soit d'origine différente, de couleur différente, de culture différente, de religion différente, de sexualité différente, etc. Toutes ces différentes sont respectées par tous. Lors des entretiens, à plusieurs reprises, des acteurs m'ont confié qu'à l'Allée du Kaai, il n'y a pas de racisme. On peut observer l'apprentissage de valeurs démocratiques telle que la *tolérance positive face à l'étranger* que pointe Lofland.

Il y a une liberté de mouvements au sein de ce lieu, où chacun peut décider d'entrer et de participer ou non aux activités qui s'y déroulent. Chaque citoyen, parce qu'il est un être humain, peut entrer, participer à l'activité ou non, selon ses propres envies, ses propres libertés. On retrouve ici une mobilité au sein même du lieu : les passants entrent et sortent du lieu à leur guise et ils déambulent au sein des différentes activités proposées.

Concernant la *visibilité*, elle n'est pas évidente lorsque des passants se baladent le long du canal. Ils doivent faire la démarche d'y entrer pour voir ce qui s'y passe et être vu. En effet, une fois entré dans l'Allée du Kaai, les espaces sont ouverts, permettant ainsi une grande visibilité. A ce titre, l'espace privilégié est la pelouse extérieure. Au sein des bâtiments, toutefois, ce critère de visibilité reste, bien que des endroits un peu plus « nichés », tels que les canapés par exemple, offrent un peu plus d'intimité. L'espace public est défini comme étant multiple, ces différents endroits au sein du lieu peuvent donc le constituer.

On voit donc ici qu'il y a différents espaces, relativement confortables. Les espaces disponibles sont relativement grands, et abritent donc différentes activités, qu'on pourrait voir comme différentes bulles non-connectées, chaque activité fonctionnant de manière indépendante. Mais dans le fond, il n'en est rien, Dress, bénévole à l'Allée du Kaai, me confie que, dès qu'on est là, on peut aisément passer d'une activité à l'autre : aller aider à faire la cuisine, puis prendre un café, jouer une partie de ping-pong, et finalement aller voir Isabelle à l'atelier de couture parce qu'une de nos tirettes est cassée. Les lieux sont donc *interstitiels*, comme le définit Lofland.

On m'a également relaté que certains viennent uniquement pour se poser tranquillement dans les canapés, pour charger leur téléphone, sans pour autant se mêler aux autres personnes ou activités. Ici, le *droit à l'indifférence* tel qu'évoqué par Goffman et Lofland est intéressant à être relevé.

On remarque donc qu'au sein de l'Allée du Kaai, se déroulent plusieurs activités simultanément, fonctionnant comme différentes *bulles*. Les passants peuvent circuler aisément entre ces différentes bulles, tout en profitant des activités qui y sont proposées. Ils bénéficient d'un *droit de passage*, mais plus encore, ils ont également le droit de participer aux activités proposées. Ils sont donc des *utilisateurs autorisés* au sens d'Elinor Ostrom, puisqu'ils bénéficient d'un droit d'accès et de prélèvement – vu ici comme la participation aux animations.

2. Studio CityGate : une accessibilité régulée

En comparaison avec l'Allée du Kaai, la logique est ici complètement différente. Les utilisateurs, en fonction de leur droit au sein de Studio CityGate, auront des accès spécifiques.

Chaque personne qui loue une parcelle individuelle a accès 24 heures sur 24, et 7 jours sur 7 sur l'entièreté du site de Studio CityGate, et donc sur les espaces intérieurs et extérieurs – puisque chaque résident dispose des accès par badge aux espaces communs pour atteindre leur bulle privative. Cette surface privative sera donc accessible à tout moment, même si le bail interdit d'y dormir, une artisane me confie que des personnes locataires, étant dans des situations de grande précarité, y dorment parfois, mais que tout le monde ferme les yeux parce que la situation est exceptionnelle et concerne moins de personnes que les doigts d'une main.

Par contre, les usagers qui viennent profiter des infrastructures proposées par les locataires, y auront accès durant les heures d'ouverture du lieu en question.

On remarque toutefois des activités différentes en fonction du moment où l'on va à Studio CityGate. En effet, en règle générale, en semaine, durant les heures de boulot, il y aura principalement les artisans qui travaillent dans leur atelier. En soirée ou le weekend, par contre, ce sera plutôt le public du skate-park, ou celui de l'escalade qui sera le plus présent. Toutefois, les bâtiments sont bien évidemment ouverts à tous les locataires, une activité n'empêche pas la tenue d'une autre, considérant alors le bien comme non-rival.

Parfois les habitants du quartier peuvent venir profiter des espaces extérieurs, lorsque les locataires et les gestionnaires autorisent cet accès. On observe ici que le droit de visite est régulé par le gestionnaire, mais aussi par les bailleurs. Le fait de payer un loyer donne donc le

droit d'exclusion des étrangers – considérés comme ceux qui ne sont pas locataires – de l'espace commun ou de l'espace public.

Studio CityGate est, régulé par deux entrées d'entrée, donnant accès sur une cour extérieure. L'accès latéral – rue des Goujons - n'est pas fermé à clé, c'est-à-dire qu'il est facile de pousser cette grille pour y pénétrer, mais le fait que cette grille soit fermée n'invite pas les passants à venir flâner dans les lieux.

Comme on l'observe sur l'image, il est d'ailleurs explicitement demandé à chacun de fermer cette grille.



<https://www.google.be/maps/>

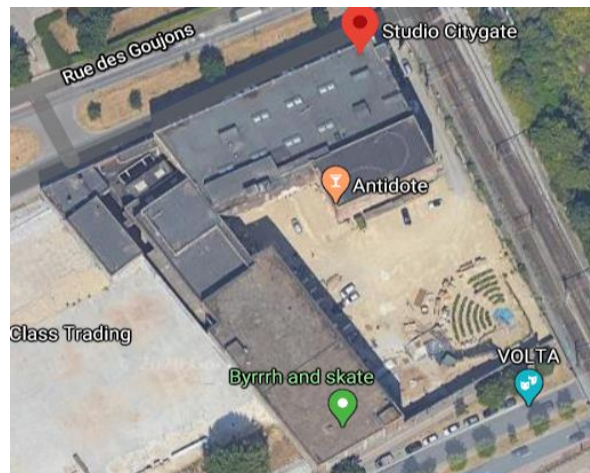
Une fois qu'on passe cette grille, on arrive sur un espace extérieur longeant le bâtiment, et permettant d'y pénétrer, ou d'atteindre la cour extérieure.

L'autre accès se fait par l'arrière du bâtiment, rue de la Petit Ile, à nouveau par une grille. Celle-ci est généralement fermée.



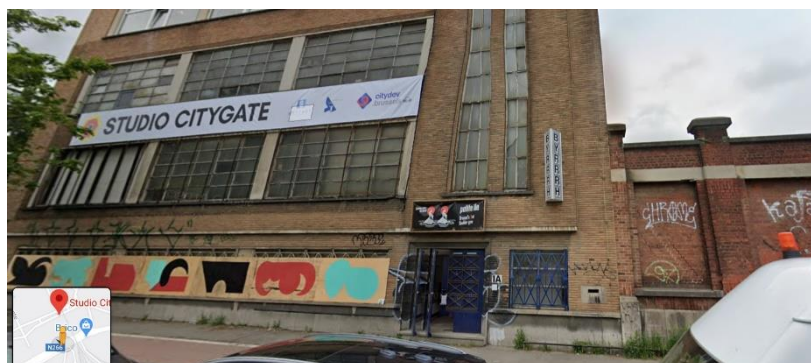
<https://www.google.be/maps/>

Cet accès plonge les visiteurs sur une énorme cour extérieure. Celle-ci est utilisée comme parking pour les personnes louant un espace, ou par les services de livraison. Pierre me dit qu'il est important que cette grille soit constamment fermée pour éviter que les habitants du quartier ne viennent s'y garer.



<https://www.google.be/maps/>

Un dernier accès est dédié au public attiré par le skate-park et la salle d'escalade. Il s'agit d'une porte, rue de la petite Ile, menant tout droit vers les lieux de loisir. Cette porte est uniquement ouverte lorsque les lieux d'activité sportive le sont.



<https://www.google.be/maps/>

On observe donc que les deux accès par grille, menant vers Studio CityGate sont d'apparence fermées au public. Le seul moment où la grille, du côté de la rue de la Petite Ile est ouverte est le mercredi après-midi pour attirer les enfants du quartier à venir jouer dans cet énorme espace, ou lorsque des événements sont organisés, tels que les portes ouvertes

ou des activités au potager collectif. Ce sont les personnes louant un atelier qui gère cette accessibilité, ou Peter lorsqu'il est présent.

Toutefois, Zaineb me dit que les oublis sont fréquents. Elle me confie d'ailleurs également que le reste du temps, cette grille est fermée afin que les habitants du quartier ne viennent pas y garer leur voiture. Gaia me dit qu'un consensus règne au sein des locataires pour garder la grille fermée pour ne pas attirer les « mecs bourrés » ou les « jeunes fumeurs des joints », qui, selon elle toujours, risquerait de mettre en péril leur espace sécuritaire, au cœur des réflexions sur l'espace public. Elle me dit qu'elle ne se sentirait plus libre d'exercer son art comme elle l'entend.

On observe donc que la grille est fermée afin de ne pas attirer de public d'indésirables. De plus, des règles tacites d'accessibilité ont été mise en place, entre quelques locataires et Peter d'Entrakt. Selon la théorie d'Ostrom, ils bénéficient alors des droits d'exclure les indésirables en régulant son accessibilité.

Il est donc possible d'entrer dans Studio CityGate par trois entrées distinctes, dépendant de l'aile que l'on souhaite préférentiellement rejoindre. Lorsqu'on arrive pour la première fois au sein de Studio CityGate, il paraît évident que s'orienter dans les bâtiments n'est pas aisé. De nombreuses personnes m'ont relaté avoir des difficultés à trouver l'endroit où il devait aller, et que même en y allant pour la deuxième fois, le chemin ne leur paraissait pas plus aisé pour autant. Il faut passer de nombreuses portes, donnant l'impression d'un véritable jeu de piste... Sans piste ! Parce qu'en effet, rien n'est fléché sur place – à l'exception de la salle d'escalade et du skate-park si les usagers se rendent à la porte d'accès adéquate.

Il s'agit donc d'une énigme d'orientation pour se repérer au sein de Studio CityGate. Cela pourrait être vu comme un désavantage pour certains, mais également comme un gros atout pour d'autres. Gia, de Café Congo, ou Stéphanie, de l'Antidote apprécie beaucoup cet espace qui est quelque part caché, qu'il faut connaître, que Gia qualifie même « d'underground » :

« Cela permet un côté intimiste, on ne peut pas s'y retrouver par hasard, et cela permet aussi d'organiser des activités plus « sensibles », parce qu'on sait qu'on aura la paix, pas comme dans le centre de Bruxelles, où l'on pourrait être dérangé par les bourrés qui passent par là. » (Gaia, Café Congo)

Ce côté labyrinthe, considéré comme intimiste permet donc de maintenir un entre-soi, permettant, dès lors, de maintenir à distance les publics non-initiés – ou non-invités – au lieu, et donc aussi les indésirables. Au sein même du lieu, des connections entre les différentes bulles privatives existent. Zaineb m'explique que certains aiment travailler avec leur porte ouverte, permettant alors plus d'échange avec les autres bailleurs passant pas là. D'autres échanges se font également dans les espaces partagés, tel que les couloirs, les cours extérieures lors d'une pause, ou dans les espaces dédiés à l'Horeca.

Lors des entretiens, j'ai pu observer que des tensions étaient palpables, entraînant un conflit lié à cette accessibilité. L'aspect non-intuitif pour s'orienter dans l'espace a pour conséquence que, parfois, des sportifs du skate-park ou de l'escalade, ou de simples visiteurs, se perdent dans cet espace. Cela crée des conflits entre les bailleurs qui attirent un public et ceux qui n'en attirent pas. De nombreuses machines couteuses, sont sur place, et si les portes ne sont pas fermées par le dernier résident quittant le lieu, le risque d'être victime d'un vol devient élevé pour tous les résidents. C'est la raison pour laquelle les résidents ne voient pas d'un bon œil les différents autres usagers qui viennent à Studio CityGate, qui sont susceptibles d'errer dans les couloirs.

On observe ici que les frontières, de Lofland, accueillant des domaines à certain moment public, d'autre parochial, et d'autre encore privé sont relativement poreuses. Elles sont parfois physiques (représentées par une porte ou une grille fermée), mais elles sont aussi parfois « soft », représentées plutôt par le critère de non-visibilité de l'Antidote par exemple.

A Studio CityGate, on a donc un espace censé être public, ces cours extérieures, qui sont investies, gérées et protégées par les locataires. Ceux-ci accordent, de temps en temps, le mercredi après-midi ou lors des journées portes ouvertes, un *droit de visite*. Le reste du temps, on n'y retrouve pas de flâneurs, il n'y a pas de mobilité de passants. Les individus qui s'y rendent, le font dans un objectif précis, et non dans une simple logique de *circulation* ou de *mobilité*. Les grilles d'accès à CityGate agissent, par contre, comme de réelles frontières physiques, autorisant ou non un accès au tout-venant. Cet espace extérieur est donc un espace public lorsque la grille régulant l'accès est ouverte et permet au tout-venant un droit

de visite, alors qu'il sera un espace commun lorsqu'elle n'autorise l'accès qu'aux locataires des ateliers ou au public « invité »⁹⁹.

4. La dimension sociale

Cette dimension sociale approche différents concepts clés de l'espace public en sociologie. Il sera ici abordé les questions des usages, des usagers, les relations sociales entretenues et l'appropriation réalisée ou non au sein de chaque lieu.

1. L'allée du Kaai

A l'heure actuelle, L'Allée du Kaai comporte une quarantaine de partenaires avec qui elle travaille au quotidien. Ces partenaires sont soit des citoyens engagés qui souhaitent proposer une activité – comme les cours de couture, ou de menuiserie – soit des associations locales ou non, généralement militantes, avec des objectifs sociaux forts – que ce soit la création de liens dans des quartiers défavorisés, des militants engagés dans la lutte des sans-papiers, dans l'accueil des migrants, ou encore la création de liens inhabituels.

On retrouve des activités très diversifiées au sein de l'Allée du Kaai telles que des tournois de ping-pong, des tables d'hôte, des sessions de skate, des brocantes, des concerts, des ateliers de réparation en tout genre : la réparation de vélos, la menuiserie, la couture, des moments de rencontre et d'échange, des fêtes d'anniversaire, etc.

« Nous, on ouvre les bâtiments à tous ceux qui en ont besoin, et on fait une sélection de projets sociaux, mais donc tout ce qui est privé (atelier peinture pour elle-même), on ne l'acceptera pas. Mais si cette même artiste propose un atelier dans lequel elle pourrait donner des cours de temps en temps, cela devient possible, parce que les mètres carré utilisés deviennent alors accessibles à tous. [...] mais la privatisation d'espace, cela ne se fait pas chez nous, c'est vraiment la clé de la sélection. Et donc

⁹⁹ Que ce soient les sportifs, les clients du restaurant Antidote, les livreurs, etc.

organiser une fête d'anniversaire est possible mais uniquement si le bâtiment reste accessible à tout le monde. » (Tine, Toestand)

a) Les usages

Toutes, ou une partie des activités, peuvent se dérouler au même moment puisque le lieu est très grand, il y a différents bâtiments, et une activité n'en exclut pas une autre, bien au contraire. On observe alors que les activités sont *non-rivales*, le déroulement de l'une n'exclut pas le déroulement de l'autre, caractéristique propre à la ressource commune.

« Lorsque les gens viennent pour faire leur truc, ils sont super motivés pour faire leur activité. Moi mon rôle, c'est aussi de voir que tout se passe bien dans son ensemble, et qu'il y ait une réelle harmonie entre tous ceux qui sont là. » (Tine, Toestand)

Une activité organisée à l'Allée du Kaai recouvre toutefois toujours un objectif social. A ce titre, l'activité n'est qu'un « alibi » au but final recherché : celui de créer une dynamique sociale. Prenons l'exemple du ping-pong ; plusieurs témoins m'ont relaté qu'un « vieux monsieur » venait spécialement pour les tournois, et qu'il était particulièrement doué. Il ne rate aucun évènement de ping-pong, c'est le champion de l'Allée du Kaai. Il y prend même ses propres raquettes, parce qu'il estime que celles à disposition ne sont pas d'assez bonne qualité. De nombreuses personnes se sont alors retrouvées à partager un moment autour du ping-pong. Il y a donc eu un échange sportif, mais pas uniquement. Cela a également créé des *liens intergénérationnels*, car c'est un sport que l'on peut jouer à tout âge, où des familles entières peuvent participer. Si l'on reprend l'exemple du « vieux monsieur », il s'est improvisé coach sportif, et donne à présent des cours aux plus jeunes qui sont friands de ses conseils. De la sorte, les différents contacts autour du sport ont évolué vers des échanges culturels et sociaux.

Différentes activités sont donc organisées, mais toutes se doivent de répondre à un besoin social collectif, dédié au public de l'Allée du Kai, et non à servir uniquement les propres intérêts de l'organisateur.

On peut remarquer deux types de comportements différents chez les usagers de l'Allée du Kaai qui est soit les usagers qui est soit la *participation aux activités* proposées, soit la *flânerie*.

Les personnes qui viennent pour une activité bien déterminée, ils viennent avec une intention. On est tel jour, c'est le moment de telle activité, et c'est la raison pour laquelle ils se rendent sur place. Ce sont donc ici, des habitués d'un type d'activité. On en retrouve quelques-uns pour chacune des activités citées. Certains pouvant même être ou devenir bénévoles de ces associations utilisatrices de l'Allée du Kaai.

A côté de ce type de consommateurs, on a une deuxième catégorie de personnes qui viennent juste « passer le temps » à l'Allée du Kaai. Ils viennent flâner, s'installent dans les canapés, font une partie de billard, prennent un café, lancent une conversation, participent à l'une ou l'autre activité qui s'y déroule. Cette démarche est beaucoup plus spontanée, ils se laissent guider par le hasard. Il s'agit ici plutôt de profils d'habitueés, sachant que « quelque chose » s'y passera bien, sans savoir quoi exactement.

Il est également important de noter que, parfois, certaines personnes viennent juste pour qu'on les laisse tranquille, pour profiter des canapés, d'un temps de repos, d'une sorte de refuge de la vie à l'extérieur, tel que le décrit Lofland, voulant simplement que leur droit à l'indifférence soit respecté¹⁰⁰.

« On les voit direct ces gens-là... ça se sent quand quelqu'un a envie de participer ou qu'il vient juste chercher à ce qu'on lui foute la paix... On respecte les choix de chacun. » (Tine, Toestand)

b) Les usagers

L'Allée du Kaai, on l'a déjà souligné, a la particularité de ne pas avoir de public exclu. Toute personne, simplement parce qu'elle appartient à l'espèce humaine, est la bienvenue.

« Ceux qui viennent à l'Allée du Kaai, c'est un peu tout le monde, n'importe qui et personne ! Moi, je suis une fois passé par là, et ma curiosité m'a poussé à y entrer et

100 Droit qui peut d'autant plus être bafoué lorsqu'il s'agit de population de migrants par exemple.

depuis cela fait un an et demi que j'y vais de temps en temps pour participer quand il y a des activités. » (Dress, bénévole de l'Allée du Kaai)

Cette caractéristique d'ouverture à tous, est ancrée dans l'ADN de Toestand et par conséquent dans l'ADN de l'Allée du Kaai, avec la conséquence d'attirer un public particulier, que l'on pourrait qualifier de « fragilisé ».

« On essaye de mettre les projecteurs sur les gens qui sont chaque fois oubliés par nos politiques... et cela en devient terriblement frustrant... » (Tine, Toestand)

On peut toutefois identifier différents profils qui fréquentent l'Allée du Kaai. Les premiers sont les « jeunes » qui, au lieu de trainer dans la rue, « trainent » à l'Allée du Kaai. Ces jeunes sont parfois un peu paumés, en décrochage scolaire, il y a des fumeurs de joints. On a également les jeunes skateurs qui viennent passer du temps sur leur planche, et partager un bon moment ensemble.

Un second groupe identifié est celui des migrants qui viennent profiter d'un lieu où ils peuvent se poser tranquillement dans les canapés, utiliser librement les sanitaires, charger leur téléphone et profiter du wifi gratuitement – élément banal mais tellement important pour qu'ils puissent rester en contact avec leur famille. C'est en réalité un lieu tel qu'il en existe peu : un lieu où ils ne sont pas chassés, un lieu où ils ne doivent pas justifier leur présence. Ils peuvent en outre profiter des infrastructures gratuitement, sans nécessairement consommer une boisson ou un repas. C'est un lieu où on leur fiche la paix, où ils bénéficient d'un droit à l'indifférence et d'un refuge tels que déjà évoqué.

Le public de « romanichels », « les *roms* », comme ils les appellent, est également souvent cités. Ils étaient auparavant nomades, on m'explique qu'aujourd'hui ils ont tendance à se sédentariser dans les quartiers de Bruxelles-Nord. Il m'a plusieurs fois été rapporté qu'ils arrivent toujours en groupe, passent du temps à l'Allée du Kaai, et ils repartent ensuite ensemble.

Le dimanche, surtout, on peut aussi apercevoir des familles, qui viennent profiter d'un endroit où les enfants peuvent jouer dans les pleines de jeux, et où les parents peuvent simultanément se relaxer. De nombreux anniversaires d'enfants sont également organisés par les familles concernées.

Ces différents publics sont amenés à se croiser au même moment au sein de l'Allée du Kaai. Ce lieu regroupe donc une population relativement hétérogène.

Les différents publics identifiés sont plutôt des « utilisateurs d'espace ». En effet, ils profitent des activités proposées, sans pour autant en proposer eux-mêmes. Cependant, certaines initiatives peuvent spontanément démarrer tels que les *roms* qui s'improvisent un petit concert, puis s'arrêtent, très gênés parce qu'ils remarquent qu'ils sont observés ; ou alors un événement un dimanche après-midi autour du skate – comprenant des sessions, une compétition, suivi de concerts – qui était de l'initiative des passionnés bénévoles qui passent beaucoup de temps sur place.

Ces publics sont des publics relativement précarisés, des personnes qui peuvent ressentir qu'ils sont des « indésirables » ailleurs. Frederik confie d'ailleurs, pour reprendre ses mots, « s'être fait jeté » de Studio CityGate. Il y a été pour donner de nombreux coups de main, et finalement on lui a refusé le droit d'y retourner pour des raisons peu claires d'assurance. On observe donc une hospitalité offerte au tout-venant, à l'intrus au sein de l'Allée du Kaai, qui est opposée à l'hospitalité minimale caractéristique de l'espace public. Concernant le public de l'Allée du Kaai, Frederik me dit ceci :

« Le public qui fréquente l'Allée du Kaai a généralement peu de moyens financiers. C'est comme moi, je ne vais pas dire que j'ai des gros moyens, je touche mon assurance invalidité à la mutuelle, mais je suis là, j'aide les autres. C'est la solidarité avant tout » (Frédéric, Frederik Helpt)

Dans le même ordre d'idée, Dress¹⁰¹ confie que de temps en temps, il se rend dans des associations pour aller chercher un colis alimentaire car il n'a pas toujours les moyens de se nourrir.

On observe que le droit à l'indifférence, déjà évoqué plus haut, est fondamental dans ce contexte. Il n'est pas vu ici comme une sociabilité de la réserve, comme le voyait Simmel, où chacun est dans une forme de distanciation de l'autre, faisant preuve d'une certaine hostilité face à l'étranger. On retrouve clairement ici les concepts de Joseph et de Lofland qui

¹⁰¹ Il me dit accumuler les petits boulots manuels. Il est dans la débrouille constante mais sa situation professionnelle semble fort compliquée. Il esquive des questions lorsque j'aborde le sujet, je décide de ne pas creuser pour éviter de le mettre mal à l'aise.

expliquent que ce droit de réserve est plutôt le signe d'un respect de l'autre et de ce à quoi il aspire, faisant référence au droit à une égalité de traitement pour tous.

Une grande solidarité se met en place entre les différents acteurs, ayant comme seul objectif celui de passer un bon moment ensemble. L'Allée du Kaai est souvent citée par les personnes interviewées comme un *repère*, un *espace de ressourcement*, au sens de Lofland, un lieu comme on n'en trouve pas ailleurs.

Les différentes personnes qui viennent à l'Allée du Kaai sont le plus souvent originaires de Bruxelles, mais aussi de nombreuses communes avoisinantes. Pour certaines activités spécifiques, comme les sessions skate, on retrouve également des passionnés qui viennent de plus loin comme le Brabant-Wallon, Louvain, ou encore Liège.

Par contre, le public de l'Allée du Kaai, n'est pas forcément le public des quartiers dans lesquels elle s'insère. Comme expliqué plus haut, l'Allée du Kaai doit se comprendre dans un périmètre plus large que simplement Tour & Taxi. Eduardo, actif dans l'ASBL du Centre Communautaire Maritime, connaissant fort bien le quartier maritime, me dit que le public qu'on retrouve à l'Allée du Kaai n'est pas spécialement le public de ce quartier-là – bien sûr, l'un ou l'autre usagers viendra de ce quartier, mais cela ne sera très clairement pas la majorité. La proximité avec le quartier de Bruxelles-Nord explique toutefois la présence de nombreux réfugiés qui ont été très longtemps « parqués » dans le parc Maximilien.

De manière globale, les usagers de l'Allée du Kaai viennent de bien plus loin. Dress m'explique que, en fait, les gens peuvent venir d'un peu partout, même de l'étranger. Les gens ne sont parfois là qu'en passage¹⁰².

L'Allée du Kaai est fréquentée par une grande majorité de « jeunes ». Au cours de mes entretiens, on m'a parfois dit que des « vieux » venaient également. En creusant le sujet, il est apparu que les gens considérés comme « vieux » sont les personnes de trente-cinq, quarante ans. Quant aux usagers qui sont appelés les « vieux vieux », à savoir des personnes par exemple retraitées ou proches de l'être, le seul exemple qui m'a été cité est celui de ce « vieux monsieur » du tournoi de ping-pong. Pour rappel, l'accessibilité du lieu n'est pas aisée pour

¹⁰² Comme de nombreux réfugiés qui, me dit-il, rêvent d'arriver en Angleterre.

un public qui a du mal à se déplacer. Cela pourrait expliquer la faible représentation des plus âgés dans les usagers.

Malgré cela, Dress et Frederik sont plus âgés, ils ont quarante-sept et cinquante-cinq ans, et ils me précisent qu'il n'y a cependant pas d'âge pour fréquenter à l'Allée du Kaai. C'est le point de vue philosophique de tous ceux que j'ai interviewé, mais dans la réalité, cela n'a pas l'air d'être complètement respecté. Il s'agit ici d'un point restant relativement flou, que l'observation participante m'aurait aidé à trancher.

En règle générale, le public est plutôt masculin. La problématique de la sous-représentation féminine dans l'espace public transparait aussi à l'Allée du Kaai. Les femmes sont fort présentes lors d'activités familiales, étant alors accompagnées de leur mari et de leurs enfants, mais elles viennent rarement seules pour d'autres activités.

Pour ce qui est d'un public plus aisé, Tine me dit avoir tenté l'expérience lors de l'évènement des « Nuits Blanches » de Bruxelles. Une étape était à l'Allée du Kaai. Elle avait gardé cet évènement relativement « secret » pour toutes les personnes qui côtoient l'Allée du Kaai¹⁰³, afin de ne pas les effrayer ou de ne pas les faire fuir. Elle était ravie de la réussite du projet de mixité des classes sociales, mais il s'agit d'une expérience isolée. Bien qu'elle me dit que ce serait chouette de voir se mélanger tous types de publics, dans les faits, cela ne se produit pas, et elle ne sait pas réellement comment s'y prendre. Toutefois, son objectif n'est pas d'attirer prioritairement ce public-là.

Les interactions interindividuelles peuvent évoluer, passant des relations caractérisées par le domaine public, qui sont des relations secondaires – froides, fugaces et fragiles – ; à des relations de connaissances, caractéristique du domaine parochial ; ou encore même parfois à des relations primaires, relevant plutôt de l'intime. Différentes relations sont alors observées entre les usagers de l'Allée du Kaai. Certains deviennent proches et développent des relations affinitaires ou associatives, d'autres maintiennent des relations distantes. On observe ici la possibilité d'un passage entre le domaine public au domaine parochial, voire même parfois au

¹⁰³ Même pour les représentants des associations ou de ses bénévoles.

domaine privé de Lofland, faisant alors place à d'autres types d'interactions sociales. Apparaît ici, le fait que ces relations ne sont pas hermétiques, qu'elles sont fonctions des individus qui sont présents sur le lieu et de leurs intentions, mettant alors en évidence la perméabilité de l'espace, définie par Lofland. On peut aussi souligner que ce sont bien les habitués, ce sont les usagers qui créent ce lieu est et non l'inverse, comme le pointe Lofland et Oldenburg.

c) L'appropriation

Les lieux de l'Allée du Kaai sont à disposition de chacun, et chaque usager est libre d'y ajouter sa touche personnelle, de s'approprier le lieu. Des journées « graffe » sont organisées pendant lesquelles il est proposé aux artistes qui le souhaitent de faire des graffitis sur les murs selon certains thèmes. Le skate-park a été entièrement créé par les bénévoles du skate café ; les canapés, les jeux de société, les table de ping-pong, de billard mis à disposition des usagers au sein du lieu sont de la récup' apportée par de nombreux usagers. La cuisine est le seul élément qui a fait l'objet d'un investissement parce qu'il était important d'avoir du matériel professionnel pour accueillir de nombreuses personnes.

Tine m'explique que, dans les faits, elle veille au quotidien à ce que personne ne s'approprie le lieu personnellement. Il n'y a pas de location privée, à proprement parler. Cependant, il est important que chacun s'y sente libre d'y faire ce qu'il veut le moment où il y est.

« C'est le lieu de tout le monde et de personne... Et mon rôle est que chacun se sente chez soi et donc soit libre de faire ce qu'il souhaite, en gardant à l'esprit que c'est aussi le lieu de l'Autre. Je ne suis qu'une coordinatrice, qui tente au quotidien de faire respecter ces principes. » (Tine, Toestand)

Cette citation est particulièrement intéressante. En effet, l'espace public est accessible à tous, ouvert à qui le souhaite. Toutefois, au sein de ce lieu, Tine veut permettre une appropriation afin que chacun s'y sente « chez-soi », mais tout en maintenant l'ouverture et l'accessibilité pour l'étranger. Il s'agit ici d'une ambiguïté qui paraît non envisageable pour Joseph. Pour ce dernier, il y a une appropriation du lieu dans la sphère intime ; mais dans l'espace public, cette appropriation entrave la mobilité et l'accessibilité du tout-venant,

risquant alors de créer des « zones de non-droit ». Tine refuse qu'apparaissent pas ces « zones de non-droit ». Lucie, l'animatrice de Bruxelles-Environnement, me raconte d'ailleurs que si elle observe qu'un groupe occupe tout le temps le billard, ou une table de ping-pong, elle va leur demander de laisser aussi la place pour que d'autres puissent également en profiter.

Mylène, de l'association Singa, me dit que c'est une belle opportunité de pouvoir disposer d'un lieu comme celui-ci. Elle y va tous les jeudis, de 18 à 20 heures, pour organiser des rencontres entre des réfugiés et des locaux. Elle définit cet espace comme un espace de liberté. Chaque semaine, les objets changent de disposition, au fil des envies des usagers. Elle me confie qu'elle bénéficie d'une grande liberté pour moduler l'espace comme bon leur semble de réunions en réunions.

L'exemple du potager collectif illustre bien ce concept d'appropriation, il est le résultat d'initiatives citoyennes. A l'Allée du Kaai, de nombreuses planches en bois ainsi que de la terre traînaient dans les espaces extérieurs, fruit de la récupération et d'anciens évènements. Une fois les beaux jours arrivés, les usagers de l'Allée du Kaai ont décidé de tous ensemble se mettre au travail afin de créer des espaces potagers. Chacun ayant porté sa contribution, cela a pris des proportions que personne n'aurait pu imaginer. Tine me dit que c'est ce qui fait la magie du lieu :

« Parfois cela prend, parfois pas, et parfois on n'initie rien, et quelque chose de génial part tout seul. Frédéric a mis la main à la pâte, accompagné de nombreux citoyens. Tout le monde était super motivé ! » (Tine, Toestand)



<https://www.flickr.com/photos/alleedukaai/albums/72157649941050414>

Ce potager collectif est un exemple parmi tant d'autres¹⁰⁴, mais il illustre la manière dont les citoyens sont autorisés à s'approprier l'espace, à en faire leur espace, mais tout en maintenant l'accessibilité et l'ouverture à la collectivité. Il s'agit vraiment de la tension qu'a mis en évidence Joseph entre l'appropriation – faisant référence au territoire résidentiel – et l'accessibilité – celui de l'espace public. Or, au sein de l'Allée du Kaai, l'opposition de Joseph entre l'appropriation, propre au territoire résidentiel, et l'accessibilité, propre à l'espace public, est maintenue et ces deux caractéristiques se conjuguent au sein du même lieu.

2. Studio CityGate

a) *Les usages*

En parallèle aux activités réalisées par les locataires dans leurs bulles privatives, ne nécessitant pas la présence d'étrangers, quelques activités à CityGate sont aussi ouvertes au public.

Pour les activités sportives, que ce soient via le skate-park ou la salle d'escalade, un public extérieur est invité à venir effectuer leur hobby. Ces sportifs acquièrent alors un droit de passage, un droit de visite au sein des espaces communs de CityGate pour parvenir à l'espace désiré. Ils ont donc une intention lorsqu'ils s'y rendent.

Plusieurs locataires m'ont également parlé des journées « portes ouvertes » qui ont été organisées par les bailleurs eux-mêmes. Ils m'expliquent que c'était une occasion de montrer à tout le monde le travail qui était réalisé, ainsi que de faire découvrir ce lieu étonnant au public. Cette journée a été qualifiée, au cours des entretiens, comme étant une grande réussite par les différents intervenants : les bailleurs, Peter d'Entrakt et Didier de CityDev. Cela a réuni essentiellement les proches des bailleurs, et quelques habitants du quartier. Toutefois, cet évènement a demandé beaucoup de temps et d'énergie à un petit groupe de bailleurs¹⁰⁵ qui ont tout organisés seuls, me confie Zaineb, qui me confie ne pas avoir la force de réitérer ce genre d'évènement à l'avenir, sans le soutien d'Entrakt ou de CityDev.

¹⁰⁴ On m'a également relaté la création des modules de skate, les fresques présentes sur les murs, etc.

¹⁰⁵ Celui identifié comme le « noyau dur ». Il s'agit du même groupe qui tente de mettre certaines règles en place.

Des soirées y sont également organisées, à l'initiative des bailleurs, que ce soit au sein de l'Antidote, ou via l'association Volta, ou encore pour les soirées Antitapas. Le lieu devient de temps à autre un espace festif.

Le mercredi, la grille est ouverte quand les usagers détenant des droits d'exclusion et de gestion n'oublient pas de le faire. Ceci afin de proposer aux enfants du quartier de venir jouer dans cet énorme espace extérieur. On m'explique que cela a bien fonctionné quelques semaines, mais que ce n'est pas réellement d'actualité pour le moment, probablement à cause des oublis et de la météo peu clémente.

Enfin, une dernière activité accueillant un public au sein du lieu est le potager collectif, géré par l'ASBL Wonderlecht. L'objectif de cette association est de donner des formations à l'agriculture urbaine, de sensibiliser aux questions environnementales, ainsi que de créer de la cohésion sociale. Lionel, qui gère l'ASBL travaille avec une dizaine de bénévoles pour gérer ces potagers. Son but est de permettre aux gens de retrouver le plaisir de travailler la terre, de récolter ce que l'on sème, dans le respect de la culture biologique. Une dizaine de bénévoles se réunissent une fois par mois et communiquent par WhatsApp, de manière quotidienne, pour organiser le planning sur les jours à venir. Ces conditions empêchent tout passant de décider de travailler spontanément la terre le temps qu'il est sur le site. Il est nécessaire d'avoir au préalable eu des contacts avec l'ASBL, d'être intégré au groupe, afin de pouvoir se mettre au travail.



Page Facebook Wonderlecht



En parallèle au travail quotidien du potager, qui se réalise avec les bénévoles habitués du lieu, généralement quelques habitants du quartier, Wonderlecht organise des formations, ou des activités ouvertes pour tous.

On observe alors que les activités ouvertes au tout-venant sont relativement limitées, l'offre est assez faible. L'accessibilité est donc contrôlée, maîtrisée par Entrakt ou par les bailleurs. Cette caractéristique exclut Studio CityGate de l'espace public. Toutefois, lorsque les grilles sont ouvertes au public, on peut le définir comme tel. Cet exemple illustre bien la non-perméabilité des lieux selon Lofland : celui-ci peut être qualifié différemment en fonction des événements et des relations qu'il y abrite.

Différentes fonctions peuvent être identifiées au sein du lieu. On peut noter des activités *d'apprentissage*, lorsque des cours sont donnés ou au cœur du potager collectif, où s'échangent et se partagent des techniques pour cultiver la terre.

On retrouve également des fonctions *culturelles* larges, à travers le travail de certains artistes, à travers certaines conférences, mais aussi à travers de nombreux concerts.

Une troisième fonction largement partagée, est la fonction *sociale*, que ce soit dans l'échange entre les différents locataires, qui peut se faire à l'Antidote, ou à différents espaces stratégiques communs clés, ou dans les échanges au sein de chaque activité.

Il s'agit ici des trois fonctions principales du lieu que j'ai pu identifier au fil de mon terrain. Toutefois, il est important à noter que CityDev avait initialement ciblé une autre fonction. Il s'agissait d'une fonction *d'insertion*, ou *d'activation du quartier*. On voit que celle-ci est relativement discrète.

b) Les usagers

On observe deux types d'usagers au sein de Studio CityGate, qui sont les producteurs d'espaces : ceux qui louent un espace dans ce lieu mais qui profitent aussi de nombreuses heures des lieux collectifs ; et les consommateurs d'espace : les clients de ces bailleurs. Enfin, une dernière catégorie sont les habitants du quartier.

Tout d'abord, on va aborder le public de bailleurs que je nommerai les « **résidents** », qui peuvent être analysés comme des **producteurs** de l'espace. L'activité qu'ils proposent définira le type d'ouverture ou de fermeture au public. Un menuisier aura tendance à fermer l'espace au tout-venant pour sécuriser son propre matériel, alors qu'une cafeteria aura tendance à ouvrir l'espace au tout-venant pour s'assurer ses propres clients. Les résidents ont généralement entre vingt-cinq et trente-cinq ans, ils sont plutôt de peau blanche, bien que, Zaineb me confie que cela ait tendance à changer depuis l'arrivée de Café Congo. Néanmoins, cela reste une population avec une faible mixité ethno-raciale. Ils sont essentiellement là durant les jours et heure de bureau, c'est-à-dire du lundi au vendredi de neuf à dix-sept heures.

Si l'on reprend l'exemple de Café Congo, Gaia sous-loue différents ateliers à des artistes venus de tous horizons, mais partageant des visions communes, des valeurs communes, qui est la lutte pour l'égalité de tous. Ces « sous-bailleurs » sont généralement des amateurs et non des professionnels comme les résidents. Ils sont généralement jeunes ; ils exercent leur art en complément de leurs études ou de leur métier. On retrouve donc ce public parfois en journée, simultanément avec les résidents, mais très souvent aussi en soirée ou le weekend. De par l'appellation et les visées de l'association Café Congo, on retrouve un public principalement africain, mais Gaia se dit totalement ouverte à d'autres publics également. Néanmoins, elle me narre une histoire mettant en avant l'inverse, celle d'une « sous-locataire » turque, qui était très blanche de peau, et qui n'arrivait pas à s'intégrer au sein de l'association, au sein d'un public majoritairement noir de peau, elle était en recherche identitaire, et ne parvenait pas à faire sa place dans le groupe.

Un second type d'usagers sont les « **consommateurs d'espace** » qui ne louent pas d'espace, mais qui viennent pour profiter pleinement d'une activité proposée par les résidents.

Parmi ceux-ci, une première catégorie identifiée regroupe les *sportifs* qui viennent pratiquer leur hobby. Il s'agit essentiellement du public venant au skate-park et à l'escalade en bloc.

Le BYRRRH and skate attire un public relativement jeune. Lorsque le gérant m'explique qu'il y a aussi quelques « vieux » qui pratiquent, il parle en réalité des trentenaires. Il s'agit

donc ici d'un public essentiellement adolescent, mais il y a aussi pas mal d'enfants et quelques « plus vieux ». Le prix d'entrée est de cinq euros pour venir profiter des installations, mais il tombe à trois euros pour les habitants du quartier. Il s'agit d'un arrangement avec CityDev pour développer la vie dans le quartier. Cependant, peu de jeunes du quartier viennent profiter du lieu. Au contraire, ils viennent de fort loin. Il me cite notamment Ostende, la Wallonie, etc. Ceci est favorisé grâce à son accès privilégié avec la gare du Midi. On voit toutefois une relative mixité culturelle dans le public qui fréquente le lieu. BYRRRH and skate propose également des stages, qui sont dans ce cas plus prisés par un public de nantis car ils sont relativement onéreux¹⁰⁶.

La Petite Ile, quant à elle, est la salle d'escalade. Elle accueille un public particulier, celui des grimpeurs, pratiquant l'escalade en blocs¹⁰⁷, ce qui est très rare à Bruxelles. Cela attire donc un public, soit d'initiés à l'escalade classique et qui trouveront des parcours nécessitant un certain niveau technique, soit un public de non-initiés qui préféreront les blocs car ils évitent les nœuds tellement redoutés dans l'escalade.

Toutefois est-il, l'escalade est un sport nécessitant des infrastructures, avec un investissement financier relativement élevé¹⁰⁸, attirant par conséquent un public assez aisé, décrit comme la haute classe moyenne. Néanmoins, on sent une réelle motivation de la part de Stéphanie, qui gère la Petite Ile, de faire partager son sport avec d'autres milieux. C'est la raison pour laquelle elle a mis en place des partenariats avec trois écoles anderlechtoises qui fonctionnent fort bien. Des jeunes de ces écoles viennent bénéficier de cours d'escalade en partie subsidiés par la commune. A l'écouter, elle ne comprend pas que cela n'attire pas plus de publics défavorisés au quotidien, puisque « nos prix sont relativement démocratiques ». Me semble-t-il, sans jugement aucun, que les parents de ces familles issus de quartiers pauvres ont déjà des difficultés à faire face aux dépenses quotidiennes, il semble donc inconcevable de rajouter des activités sportives. Il est également intéressant de souligner que la « Petite Ile » dispose de ses propres bar et restaurant sur place, ce qui invite à s'y retrouver entre amis après avoir grimpé, ou pour les familles qui attendent leurs enfants pratiquant leur sport. Pour ce qui est de la tranche d'âge, ce sont beaucoup d'enfants, des adolescents et des

¹⁰⁶ Le stage revient à 150 € la semaine + 20 € d'assurance obligatoire.

¹⁰⁷ Qui est un type d'escalade particulier.

¹⁰⁸ Une entrée simple est entre 7.5 et 10.5 €, les cours par groupe de 3 personnes maximum sont au prix de 60 €/ heure. Un stage est au prix, très démocratique, me précise Stéphanie, de 170 € par semaine.

jeunes adultes qui fréquentent le lieu. Il faut savoir que ce sport est déconseillé pour les personnes ayant plus de quarante-cinq ou cinquante ans, ainsi que pour les personnes en surpoids, car l'escalade en bloc a pour particularité que l'on se laisse tomber de quatre mètres de haut. Il faut donc une technique particulière de chute, qui peut parfois, si elle est mal maîtrisée, s'avérer dangereuse.

Il est important de noter un élément surprenant : autant que BYRRRH and Skate que la Petite Ile m'ont relaté leurs efforts respectifs pour attirer un public féminin, mais sans pour autant arriver à leur fin. Cela peut être mis en lien avec le fait que le skate est un sport qui est plutôt masculin, dans l'imaginaire du moins, et l'escalade est difficilement compatible avec des coquetteries, tels que des longs ongles. Il ne s'agit ici que de supposition de la part de Stéphanie, de la « Petite Ile » et de Sébastien, de « BYRRRH and skate ».

Un autre public est également attiré par la cafeteria l'Antidote où l'on retrouvera principalement les résidents, durant leurs pause-café ou durant le lunch. Parallèlement, de plus en plus de *travailleurs du quartier*, de personnes travaillant dans les bureaux avoisinants, essentiellement sur le site de Tour & Taxi, viennent également profiter du lieu. Le soir, ce sont principalement des soirées privées qui s'y déroulent. Lorsque nous avons évoqué la dimension spatiale, Stéphanie de l'Antidote appréciait beaucoup ce côté intimiste, les rendant ainsi invisibles, favorisant un entre-soi. Le public venant à l'Antidote est un public d'habitues, de travailleurs.

Zaineb, une résidente, me confie que, même si les plats ne sont pas très chers, approximativement douze euros pour le lunch, cela reste tout de même bien trop pour les habitants précarisés du quartier.

Les soirées Antitapas – pour ne citer qu'elles – qui étaient déjà célèbres dans Bruxelles, attire une dernière catégorie de public, les *sorteurs*. Le concept de base a été initié par des colocataires espagnols et italiens¹⁰⁹ qui souhaitaient proposer des soirées différentes. Au programme, de nombreux concerts en tout genre, des petites choses à grignoter et de la bonne humeur. Le prix de l'entrée est entre douze et quinze euros¹¹⁰. Ces soirées ont préexisté au lieu, et brassent un public particulier, plutôt méditerranéens, voire d'expatriés, à la

¹⁰⁹ D'où le nom « Antitapas », qui est un mixe de Antipasti et de tapas.

¹¹⁰ Selon que les tickets soient achetés en prévente ou sur place.

recherche de rencontres. Au Studio CityGate, ces soirées rassemblent mille cinq cents personnes, mais ce public n'est pas du tout le public habitué du lieu, tel que nous l'avons évoqué plus haut. De plus ces soirées sont assez rares, puisqu'elles se déroulent trois fois par an.

Pour ce qui est des **habitants du quartier**, l'objectif du propriétaire des lieux, CityDev, était initialement de créer ce qu'ils appellent un « effet quartier ». Didier me dit alors que activités proposées à CityGate sont très créatives pour « activer » ce quartier et maintenir ces habitants sur le site, en proposant de l'horeca, du skate, de l'escalade. Il me dit que ce sont les premiers à profiter de ces infrastructures. Peter me confirme cette volonté d'activer le quartier, mais il m'indique également que cela n'est pas de la responsabilité d'Entrakt, et que ce travail est sous-traité à CityTools, « un bureau spécialisé dans le conseil stratégique en matière de développement urbain durable »¹¹¹. Leur site internet indique qu'ils disposent de trois compétences clés qui sont l'urbanisme, l'environnement et la sociologie urbaine. Ils se définissent donc comme facilitateur. Malheureusement, la crise sanitaire ne m'a pas permis de les interviewer.

Toutefois est-il, aucun résident ne les connaissait, et ils ne savaient pas qu'ils agissaient dans cette matière. La plupart des résidents m'affirment d'ailleurs que ceux qui viennent à CityGate ne sont clairement pas les résidents du quartier, à quelques exceptions près.

Les personnes qui viennent sur place sont généralement bien plus aisées que ceux qui habitent le quartier. En effet, l'escalade est un sport onéreux, qui rassemble une communauté de grimpeurs, un public particulier. Le skate-park pourrait attirer des jeunes du quartier, surtout qu'ils bénéficient d'un tarif préférentiel, mais ce n'est pas le cas. Quant à l'Antidote, elle n'attire que les travailleurs du quartier lors du lunch, et ils sont fermés en soirée.

Exceptions faites des partenariats qui existent entre trois écoles anderlechtoises et la « Petite Ile » pour proposer de l'escalade à ces enfants. Ils apprécient énormément, la magie prend relativement bien, toutefois on remarque qu'ils ne viennent que lorsque c'est l'activité scolaire, mais qu'ils ne viennent pas à d'autres moment.

¹¹¹ <http://www.citytools.be>, consulté le 11 mai 2020.

Une autre exception au sein de CityGate est l'ASBL « Wonderlecht » qui propose de l'agriculture urbaine, accompagné d'un plaisir à se rencontrer, où est réellement mis en place une organisation entre les différents bénévoles. Ici, on y retrouve une petite dizaine de personnes qui ont envie d'être en contact avec la terre, ils ont une trentaine d'années et ils ont envie de regoûter au plaisir de récolter ce qu'ils ont semé. Ce sont donc bien des personnes qui habitent non loin de CityGate, mais leur nombre est extrêmement restreint¹¹². Il est intéressant de remarquer qu'il s'agit ici des seuls bénévoles présents au sein de Studio CityGate.

Enfin, les grilles de l'espace extérieur de CityGate ont été ouvertes quelques après-midis aux jeunes du quartier pour qu'ils puissent venir y jouer et profiter de cet espace, mais le manque de régularité dans cette initiative a entravé l'accessibilité.

c) Des relations parochiales aux relations publiques

Différents types de relations, d'échanges entre les usagers m'ont été narrées, en fonction des intérêts spécifiques de chacun. Il est important ici de noter que les relations entre les personnes seront différentes en fonction du type d'usagers.

Un premier point à noter est qu'une réelle communauté s'est créée entre les différents résidents de Studio CityGate, que les résidents partagent donc des relations relevant du domaine parochial. En effet, ces derniers étant constamment amenés à se croiser, à parfois partager des pauses ensemble, des liens se sont noués. Toutefois, Zaineb, qui est résidente à CityGate depuis plus de trois ans, me signale que les liens sont différents selon la date d'arrivée dans l'équipe des résidents. Elle me signale que des liens très forts se sont développés entre les résidents les plus anciens ; ces liens sont moins forts au fil des nouvelles arrivées. Toutefois, les premiers résidents forment un ensemble fort soudé, le « noyau dur » comme elle le décrit, au sein duquel de nombreux échanges ont lieu. Ces échanges peuvent être professionnels, mais également plus intimes. Les échanges professionnels semblent évidents pour tous les résidents avec qui j'ai échangé. En effet, lorsqu'ils avaient des travaux

¹¹² De plus, je me demande dans quelle mesure, une recherche complémentaire pourrait mettre en lumière qu'il s'agit plutôt ici de « BoBos », nouvellement arrivés dans ce quartier, qui ont pris part à cette activité de jardin collectif.

à réaliser et que ces corps de métiers étaient présents à CityGate, c'est naturellement vers ceux-là qu'ils se tournaient.

La plupart des résidents travaillant seuls, ils prennent plaisir à partager un lunch de temps en temps, une pause-café, et d'ailleurs aussi, de nombreux apéros after-work sont organisés, surtout en été, dans la cour extérieure. Ces échanges sont fréquents, donnant parfois naissance à des relations plus intimes.

Lofland définit que les relations parochiales peuvent donc être fondées sur des relations professionnels, associatives, ou encore des relations affinitaires. C'est précisément l'émergence de ce type de relations qui est décrit ici.

Pour ce qui est des relations avec les autres visiteurs du lieu, le terrain montre que Studio CityGate fonctionne plutôt comme une série de *petits mondes* qui n'entrent pas en contact les uns avec les autres, caractéristique de l'espace public. Toutefois ces mondes ne sont pas interconnectés les uns avec les autres. Il s'agit plutôt d'une représentation mosaïque caractérisée par l'Ecole de Chicago, ne laissant pas entrevoir d'interconnexion entre les différents mondes, et créant alors, au sein de chacun d'entre eux, des « régions morales ». Les individus, autre que les résidents, viennent à Studio CityGate dans un seul but, qui peut être par exemple l'escalade. Ils s'y rendent, éventuellement consomment un verre au sein même de l'escalade, puis ils quittent ce lieu. Il en est de même pour ceux qui vont au skate-park ou pour ceux qui vont à l'Antidote. Il n'y a pas de passage d'une activité à l'autre, il n'y a pas non plus de flânerie. Les gens se rendent à un endroit, font ce qu'ils ont à y faire, et repartent.

Chaque « petit monde » essaye de créer une certaine communauté au sein de son espace. Stéphanie de l'Antidote me dit qu'elle apprécie particulièrement de commencer à bien connaître ses clients qui viennent des bureaux avoisinants. Elle les appelle par leur prénom, elle connaît leurs goûts, etc. Ce qui est une caractéristique importante de Lofland, où l'on passe d'une catégorisation au sein de l'espace public, à une individualisation dans l'espace parochial. Oldenburg note également cette caractéristique comme relevant du tiers-lieu. De même, au Café Congo, les artistes ont de réels échanges artistiques entre eux, ils sont amenés à participer à des débats sur des sujets sensibles. Cela crée véritablement la naissance

de relations communautaires, mais celle-ci reste au sein de chaque petite bulle, de chaque petit monde.

On l'aura compris, dans ce contexte, on remarque des types de solidarité complètement différents qui se feront ressentir au sein de Studio CityGate.

Tout d'abord, entre les résidents, l'entraide sera essentielle, il s'agit d'un réel réseau de solidarité qui existe entre les différents membres de cette communauté. Avec ce sentiment communautaire fort, naît aussi en parallèle un entre-soi important entre les résidents, excluant tout autre public.

Dans la dimension spatiale, il a été mis en évidence que Studio CityGate était un véritable labyrinthe, où nombreux sont ceux qui ne s'y retrouvent pas. De ce fait, les consommateurs d'espace se trouvent involontairement dans des lieux où les résidents estiment qu'ils ne devraient pas être, où leurs machines peuvent être entreposées.

Aux yeux d'une majorité de résidents apparaît alors une sorte de catégorie d'indésirables. Il s'agit des consommateurs d'espaces, que ce soit pour profiter des équipements sportifs ou des sorteurs¹¹³, qualifiés sociologiquement « d'étrangers ». Ils ont un droit de passage – mais pas n'importe où, uniquement là où les résidents l'acceptent. Ils bénéficient toutefois de l'accessibilité, du moins lorsque les lieux où ils se rendent sont ouverts. Ils sont admis, du moins tolérés, mais la relation sera clairement froide, entraînant ce que Simmel appelle une sociabilité de la réserve. On observe donc que l'accessibilité est contrôlée et maîtrisée par la communauté des résidents, veillant ainsi à la surveillance du lieu, caractéristique de ce domaine parochial.

Les frontières entre les différents domaines de Lofland sont donc déterminées par leur accessibilité. Un même lieu, l'espace extérieur par exemple, peut être qualifié d'espace public lorsque la grille est ouverte et permet donc au tout-passant d'y accéder. Il peut aussi être qualifié d'espace communautaire ou parochial lorsque, par exemple, les résidents s'y organisent un « after-work », ou encore devenir un espace privé, lorsque la cafeteria de l'Antidote organise une soirée privée sur sa terrasse, débordant sur cette cour extérieure. Ici est mis en avant la *perméabilité* de cet espace extérieur, qui peut en fonction des moments et des individus qui en profitent changer la nature du lieu.

¹¹³ Les travailleurs du quartier ne me sont pas relatés dans cette catégorie d'indésirables. Ces derniers ayant des liens assez soutenus avec les résidents lorsqu'ils partagent un lunch ensemble, ils ne sont pas considérés comme ces « étrangers ».

Une hospitalité minimale envers les consommateurs d'espace sera d'application, en les orientant s'ils sont perdus, mais cela s'arrêtera là – faisant référence à l'aide restreinte caractéristique de l'espace public selon Lofland.

d) L'appropriation

L'appropriation à CityDev est à distinguer en fonction du type d'espace occupé. Si l'on analyse tout d'abord les ateliers, les espaces loués par les bailleurs, on voit une grande **appropriation des « bulles privatives »**. Entrakt met à disposition un local cloisonné, bétonné, avec, pour certains, un accès à l'électricité et à l'eau, lorsque c'est nécessaire. Toutefois, rien de plus n'est proposé dans la location. Chaque locataire est donc responsable de sa propre décoration, de l'appropriation qu'il en fait du lieu. On observe ici le lien aigu que pointe Joseph entre l'appropriation et l'espace résidentiel. La logique observée ici est le lien entre un espace du « chez-soi » et l'appropriation. A travers cet exemple, on illustre également l'opposition de ces « bulles privatives » avec la notion de tiers-lieu d'Oldenburg puisqu'il y a donc bien une personne qui prend le rôle d'hôte, et qui donne l'âme qu'il souhaite au lieu.

Pour ce qui est de **l'appropriation « parochiale »**, on observe que les résidents ont dépensé de l'énergie à aménager la cour extérieure afin que celle-ci soit profitable et agréable dès l'arrivée des beaux jours. L'ASBL Wonderlecht, avec l'aide de ses bénévoles, ont également beaucoup travaillé sur l'aménagement de cet espace. Toutefois, l'aménagement de ces espaces ont été pensé dans un intérêt communautaire, pour profiter à la communauté créée par les résidents et les bénévoles de l'association, et non vers la collectivité.

Pour ce qui est de **l'appropriation « publique »**, on remarque qu'elle est relativement inexistante. Les étrangers bénéficient, lorsque l'accès leur est permis, d'un droit de passage, d'un droit de visite, mais ne bénéficiant pas l'appropriation du lieu. Lionel de Wonderlecht me confie d'ailleurs à cet égard qu'il n'est pas possible au passant de cultiver les terres de l'association. Il devra d'abord devenir membre de la communauté avant de pouvoir prendre part à la gestion de ce potager. On peut clairement faire le lien ici avec Joseph qui oppose l'espace résidentiel où l'appropriation est envisagée et l'espace public, pour lequel cette appropriation n'est pas envisageable, favorisant alors l'accessibilité et la mobilité.

5. La dimension morale

Oldenburg, avec sa définition de tiers-lieu a fait émerger une sociologie morale, opposée à la sociologique comportementale. Dans les entretiens, j'ai eu l'occasion de relever quelques points relevant cette dimension.

Pour l'Allée du Kaai, concernant l'accueil, Samad de Collectactif, m'explique que chaque personne qui entre dans l'Allée du Kaai est accueillie par les « hôtes »¹¹⁴ du moment par un « bonjour », ou par les simples usagers. On peut faire un lien ici avec l'accueil d'un tiers-lieu qu'Oldenburg qualifie de chaleureux, qui se veut accueillant, tant vers les nouveaux venus. Les différents témoignages convergent pour dire que, en fonction de la réponse à ce bonjour, ils sentent si la personne a envie de discuter, envie d'être seule, de se mêler ou non aux activités proposées, et ils avisent en fonction. On observe alors ici à nouveau une hospitalité qui est bien plus importante que l'hospitalité minimale caractérisée, selon Joseph, dans l'espace public. Cette hospitalité tend plutôt à être bienveillante telle que le conçoit Jane Jacobs.

Axel, un bénévole impliqué du Skate Café, explique que, lorsqu'il y a des sessions de skate, l'ambiance à l'Allée du Kaai est complètement différente des autres endroits. Tout le monde est là pour prendre du plaisir et pour partager, et non pour se montrer meilleur que l'autre. On peut également faire le lien avec le tiers-lieu qui se veut un espace égalitaire où personne ne va pour se mettre en avant et frimer, c'est d'ailleurs interdit dans les tiers-lieux au risque d'une sanction sociale immédiate. Axel poursuit en m'expliquant qu'il s'agit vraiment d'une équipe soudée, où chacun tente de donner des conseils pour aider l'un ou l'autre à « passer » une figure. Lorsque quelqu'un, qui n'est initialement pas venu pour cette activité, décide de se lancer – il y a quelques skateboards à disposition de chacun – il est encouragé, tout en ne voulant pas être à nouveau insistant ou envahissant si l'on sent que la personne n'est pas en demande.

Les usagers qualifient les membres de l'Allée du Kaai comme étant une grande famille, sur laquelle repose une solidarité, et un sens du partage – pour avancer sur un projet, ou pour

¹¹⁴ Qui peuvent être très variés : les personnes qui organisent une activité, les membres d'un ASBL, les membres de Toestand, les animateurs de Bruxelles Environnement, etc.

simplement discuter le jour où l'on n'a pas le moral par exemple. Dress m'explique que cela permet de briser la solitude dont certains usagers souffrent au quotidien. Les relations sont donc fortement égalitaires à l'Allée du Kaai. Telle une famille soudée, il y a de la bienveillance envers l'Autre, qui passe par un grand respect, qui sont également des normes morales jugées indispensables au sein du tiers-lieu. Les jugements de l'Autre n'ont pas de place dans ces relations. Ces relations sont qualifiées par Lucie, la gardienne de parc de Bruxelles Environnement, comme étant « babacool », échangeant beaucoup d'amour.

Concernant Studio CityGate, je n'ai pratiquement pas relevé ces règles morales lors des entretiens. La seule identifiée est explicitée par Peter d'Entrakt qui me dit ceci concernant les résidents :

« Il ne faut pas non plus que les gens s'isolent. S'ils décident de venir à CityGate, c'est pour se mettre dans un grand projet, pour partager des choses. C'est une philosophie spéciale. » (Peter, Entrakt)

A nouveau, cette caractéristique communautaire, de quelqu'un entrant dans une grande famille est mobilisé, faisant référence à la notion de tiers-lieu, ainsi qu'au domaine parochial qui est ici clairement revendiqué comme tel.

CONCLUSION

En guise de conclusion, je vais d'abord répondre à la question de recherche qui est, pour rappel, « comment un espace ouvert au domaine public, qui accueille des interconnaissances et un domaine communautaire peut-il rester ouvert au public ? »

En effet, on observe une tension entre un espace, qui se veut ouvert au public, au tout-venant, à l'étranger ; et cet espace où naissent des relations parochiales qui entraînent alors un sentiment de communauté, la création d'un « nous » - créant alors en contrepartie, l'émergence d'un « eux », d'un dedans et d'un dehors.

On a observé, tant à l'Allée du Kaai qu'à Studio CityGate, deux lieux qui se veulent initialement ouverts au public. Au sein de ceux-ci, on a aussi remarqué que des relations intimes – du moins communautaires – se créent, glissant alors des relations secondaires vers des relations primaires ou parochiales. Toutefois, ces liens débouchent sur deux conceptions complètement différentes. On observe ainsi, à Studio CityGate, une communauté qui a plutôt tendance à se « fermer » sur elle-même, régulant ainsi l'accessibilité de l'étranger, contrôlant ses allées et venues et s'appropriant l'espace par et pour ce collectif communautaire. Le sentiment communautaire partagé par les résidents entraîne une hospitalité minimale envers les étrangers, tendant alors vers une dualité : un « nous » et un « eux ». A l'Allée du Kaai, par contre, on observe une communauté qui « s'ouvre » à l'autre, ne mettant aucun frein à l'accessibilité (si ce n'est en termes d'horaire), permettant une appropriation collective du lieu, ne gênant alors pas la liberté de l'étranger qui peut à son tour s'approprier ce lieu. L'hospitalité y est à l'opposé bienveillante et ouverte aux Autres.

Différentes caractéristiques, démontrées par le terrain, mettent en avant ces mécanismes d'ouverture et de fermeture.

La première concerne la **gestion** de ces deux lieux en tant que « ressource commune ». D'un point de vue *politique*, les règles mises en place sont pensées collectivement, par les partenaires de l'Allée du Kaai. Il y a donc une forte acceptation de celle-ci. Pour Studio CityGate, les quelques règles sont imposées par Entrakt ne font pas autorité, elles sont alors relayées par un nombre restreint de résidents, mais celles-ci paraissent floues, peu cadrées. Les structures en place sont d'ailleurs bien connues par tous au sein de l'Allée du Kaai, mais

ce n'est pas le cas pour Studio CityGate. D'un point de vue *économique*, à nouveau, les structures d'échange sont fort différentes. A l'Allée du Kaai, le raisonnement capitaliste est exclu, faisant place à un maximum d'échange réciprocaires, alors que l'échange principal à Studio CityGate est monétaire, et les autres types d'échange sont peu présents. Pour l'aspect *juridique*, les deux institutions qui possèdent ces lieux sont des « propriétés gouvernementales ». A ce titre, ces institutions bénéficient toutes deux des droits suprêmes, elles sont appelées par Ostrom comme des « propriétaires », incluant le droit d'aliénation. Ces deux institutions ont transféré une partie de leur pouvoir à une société externe (Toestand et Entrakt), qui sont des « propriétaires sans droit d'aliénation ». Au sein de ces deux lieux, on observe une hiérarchie plus horizontale à l'Allée du Kaai, permettant un processus de décision collectif, incluant de nombreux intervenants. Cette hiérarchie est plutôt verticale au sein de Studio CityGate, mettant en place des intervenants ayant plus de droits que d'autres.

Cette gestion particulière des deux lieux a des conséquences sur les autres dimensions. Tout d'abord, pour les caractéristiques **spatiales**, on observe deux lieux où la régulation des entrées et venues se fait via des barrières représentées par Lofland comme des frontières physiques. La différence est que ces barrières sont tout le temps ouvertes lorsqu'une activité se déroule à l'Allée du Kaai ; alors qu'elles sont exceptionnellement ouvertes à Studio CityGate, c'est-à-dire lorsque certains résidents ou Entrakt souhaitent accueillir le public extérieur, perçu comme « indésirables » le reste du temps¹¹⁵. Le côté non-visible, intimiste est d'ailleurs mis en avant comme une grande qualité du lieu dans plusieurs témoignages. A nouveau, on observe un lieu qui s'ouvre au tout venant, et un lieu qui se veut en retrait, caché, plutôt fermé au passant.

Ensuite, concernant la mobilité au sein des lieux, à nouveau, les logiques sont opposées. A l'Allée du Kaai, les activités constituent des mondes mais ceux-ci sont interstitiels, ils se confondent parfois les uns avec les autres, ils sont interconnectés et entraînent une circulation des passants entre ceux-ci. Ils sont organisés dans de larges espaces, entraînant plusieurs activités au sein d'un même grand espace. A Studio CityGate, l'organisation spatiale est différente. Chaque activité étant cloisonnée, il y a la présence de différents mondes, mais cette représentation est plutôt mosaïque, telle qu'elle est décrite par l'Ecole de Chicago,

¹¹⁵ Comme c'est le cas le mercredi après-midi pour les enfants du quartier, ou lorsque le potager collectif organise des événements.

c'est-à-dire n'entraînant pas de connexion les unes avec les autres¹¹⁶. Ces mondes sont ségrégés, y entraînant un public particulier dans chacun des mondes. Ce public ne bénéficiera pas des activités proposées dans les autres mondes, mettant en place une mobilité purement fonctionnelle, mais n'encourageant pas la flânerie.

Les **relations sociales** mettent en avant différents points intéressants. Tout d'abord, l'émergence de différents publics au sein de Studio CityGate, ayant chacun des intérêts divergents. Au sein de l'Allée du Kaai, il transparait des publics hétérogènes formant toutefois un groupe relativement homogène. Les publics fréquentant le lieu ont été identifiés comme des personnes plutôt fragilisées, ce qui crée une grande solidarité au sein de LA communauté. A Studio CityGate, on n'identifie pas UNE mais plusieurs communautés : celle des résidents et celles qui fréquentent chacun des mondes, de manière indépendante. La communauté des résidents crée toutefois aussi une véritable communauté, avec ses propres réseaux de solidarité – professionnels ou relationnels. On y remarque toutefois différents niveaux, en fonction de l'arrivée des résidents, les plus anciens composant le « noyau dur » et qui se permettent plus de droits et de libertés dans leurs actions. Les résidents autorisent le minimum des droits d'accessibilité, à savoir le droit de visite aux passants étrangers, auxquels ils leur apportent éventuellement une aide restreinte. Une sociabilité de la réserve y est cultivée, n'étant ouvert à l'étranger et ne réservant pas d'accueil chaleureux aux passants.

A la différence, l'Allée du Kaai met en avant une beaucoup plus grande ouverture et un accueil chaleureux envers le passant qui pourra, s'il le souhaite, prendre part aux différentes activités en cours. Ce nouveau venu est perçu, non pas comme un étranger hostile, mais comme quelqu'un pouvant potentiellement apporter quelque chose au lieu. De cette remarque découle la question de l'appropriation, qui est une question relativement nuancée au sein de l'Allée du Kaai. Tine, au même titre qu'Isaac Joseph, refuse que les gens s'approprient le lieu pour éviter que le lieu soit perçu comme un espace privatif, qui entraverait l'accessibilité. Toutefois, il est important que chacun s'y sente comme chez lui, qu'une certaine responsabilité soit mise sur chacun pour qu'il n'y ait pas de dégradations du lieu. Au contraire, les initiatives pour l'améliorer sont les bienvenues et bénéficient alors d'une très grande liberté, comme on a pu l'observer avec le potager collectif. A Studio CityGate, une

¹¹⁶ Même si de rares connexions peuvent tout de même parfois avoir lieu.

forte appropriation est réalisée par chacun des résidents, au sein même de sa bulle privative, leur donnant une impression d'être « chez-eux » dans ces espaces particuliers, mais également dans les espaces communs et dans les espaces publics.

On observe donc deux exemples de lieux, ayant des caractéristiques relativement similaires sur les différentes dimensions observées. Les types de gestion sont donc différents créant alors des dynamiques spatiales et sociales diamétralement opposées. La première propose une communauté s'ouvrant sur l'étranger, permettant la tolérance positive face à ce dernier, une égalité de traitement ; la seconde met en avant une communauté s'octroyant des droits spécifiques sur l'ensemble des lieux (espaces privés, communs et publics) sous prétexte d'un échange monétaire, se fermant alors sur elle-même, ne proposant que les plus petits des droits de la ressource commune selon Ostrom qui est le droit d'accès et de prélèvement.

Pour ce qui est de la conceptualisation d'espace public, d'espace commun et de tiers-lieu ou d'espace parochial, elle est difficile à réaliser de manière hermétique. En effet, ces espaces sont en constante construction sociale. Ils se caractérisent aussi par une fluidité dans l'identification de ces lieux.

En effet, Lynn Lofland concède que ce n'est pas tant l'espace qui définit le type d'espace, mais que ce seront plutôt les relations qui s'y jouent, à un moment donné. Dans ce cadre, si les résidents de Studio CityGate décident d'organiser un évènement « after-work » dans la cour extérieure, cet évènement prendra la notion d'évènement privé, au sein d'un espace public. Alors que si on reprend cette même cour extérieur un weekend, lorsqu'elle est ouverte au public pour un évènement organisé par Wonderlecht, il s'agira ici d'un lieu public.

De plus, chacun de ces concepts est, me semble-t-il, à voir comme un idéal-type au sens de Max Weber, où « on obtient un idéal-type en accentuant unilatéralement un ou plusieurs points de vue et en enchaînant une multitude de phénomènes donnés isolément, diffus et discrets, que l'on trouve tantôt en grand nombre, tantôt en petit nombre et par endroits pas du tout, qu'on ordonne selon les précédents points de vue unilatéralement, pour former un *tableau de pensée* homogène. On ne trouvera nulle part empiriquement un pareil

tableau dans sa pureté conceptuelle : *il est une utopie.* »¹¹⁷ En soi, chacun de ces concepts sont des idéaux, auxquels probablement aucun lieu ne répondra à cent pour cent. Toutefois, ces idéaux nous aident à créer des catégories, et si un lieu ne correspond pas entièrement à l'un des concepts, il peut tout de même y correspondre s'il répond à certains indicateurs clés.

Je voudrais terminer en exposant les limites et les contraintes rencontrées pour la réalisation de ce mémoire, ainsi que quelques pistes de réflexion pour des recherches futures.

Mon premier énorme regret est le « confinement » imposé en raison de la crise sanitaire COVID-19, qui m'a empêché de réaliser un véritable travail de terrain. Rencontrer les intervenants en face-à-face, pouvoir errer dans ces deux lieux, observer ce qui fait la magie, mais aussi les aspects négatifs de ces endroits, m'auront terriblement manqué. De plus, faire intervenir la perception et l'observation des lieux, les nombreux codes décrits par Goffman tels que les gestes spontanés et les manières d'être n'ont pu être observés au sein de ces lieux.

Dans ce contexte particulier, sélectionner un échantillon représentatif a été un grand défi. Toutefois, je peux regretter de n'avoir pas pu interviewer un représentant de l'ensemble des acteurs. Deux témoignages me paraissent manquants, à savoir ceux de Bruxelles Environnement, le propriétaire de l'Allée du Kaai, et du bureau qui gère « l'aspect quartier » développé à Studio CityGate. Une autre catégorie qui m'aurait réellement intéressé de rencontrer sont les utilisateurs des lieux, ceux considérés par Ostrom comme les « utilisateurs autorisés », ceux n'ayant que le droit d'accès et de prélèvement. Leurs témoignages m'auraient été précieux afin de confirmer ou d'infirmer les rapports sociaux qui se jouent.

Un second point d'attention concerne le regard que je porte sur Studio CityGate. Etant donné qu'il s'agit d'un énorme espace ségrégué en plusieurs « petits mondes » non-connectés, je n'ai pas pu me concentrer en détail sur les relations existantes au sein de chaque lieu ségrégué. Ceci aurait, me semble-t-il, pu mettre en évidence d'autres aspects intéressants, telles que des relations sociales particulières émergeant au sein de chacune de ces bulles privatives.

La question du genre aurait aussi été intéressante à creuser. Elle est, à plusieurs reprises, revenue sur la table. Il me semble qu'elle pourrait potentiellement révéler des

¹¹⁷ WEBER M., *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Pocket, 1992, p.181.

éléments intéressants. D'ailleurs, de nombreux articles scientifiques traitent de la question du genre dans l'espace public.

Afin de compléter cette recherche, il semble également que les théories propres à l'économie sociale auraient mis en évidence de nombreux points intéressants dans la comparaison de ces deux lieux, Ostrom ouvrant un premier volet de cette analyse, il aurait été intéressant, dans un travail plus large d'analyser cet axe particulier. La littérature contemporaine des tiers-lieux relevant d'ailleurs de plus en plus vers cette sous-discipline d'économie sociale, tendant alors de remodeler ce concept de troisième lieu.

Une dernière piste de réflexion concerne le futur de ces lieux temporaires. Les initiatives citoyennes naissantes ou les associations militant pour leur projet, apportent au lieu une certaine vision. On a pu observer des façons de faire différentes au sein mêmes des organismes publics que sont Bruxelles Environnement et CityDev. Au sein de ces occupations temporaires, les projets à venir déterminent-ils les projets actuels ? Cela me semble également une question et une piste de réflexion passionnante. Dans le même ordre d'idées, comment sont définis ces projets de demain, quels en sont réellement les objectifs, comment sont-ils pensés et mis en œuvre ? Ce sont toutes des questions qui sont apparues au cours de l'élaboration de ce mémoire et que j'aurais beaucoup apprécié creuser bien plus en profondeur.

BIBLIOGRAPHIE

ARENDT H. (trad. de l'anglais par G. Fradier), *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1961.

BENJAMIN W., *Charles Baudelaire. Un poète lyrique à l'apogée du capitalisme*, Paris, Payot, 1979.

BECKER H., *Les Ficelles du Métier : comment conduire sa recherche en sciences sociales*, La Découverte, Paris, 2007.

BERGER M., *Le temps d'une politique – chronique des contrats de quartier bruxellois*, CIVA, 2019.

BERGER M., *S'inviter dans l'espace public. La participation comme épreuve de venue et de réception*. In: *Sociologies*, 2018.

BHABHA H., *The Location of Culture*, London, Routledge, 2004.

BORDES V., *Espaces publics, espaces pour tous ?* Espaces de la jeunesse, espaces publics : organisation locale, Rennes, France, Nov 2006.

BRUXELLES ENVIRONNEMENT, *Quai des matériaux : Incubateur d'occupation temporaire*, 2014. En ligne :

http://www.adt-ato.be/sites/default/files/documents/MDP_NOTE_DE_SYNTHESE-EV-TT_fr.pdf, consulté le 28 avril 2020.

CARLIER L., *L'hospitalité urbaine : une lecture croisée des approches de Park et Joseph*, dans *Sociologies*, Dossiers, Hospitalités. L'urgence politique et l'appauvrissement des concepts, mis en ligne le 13 mars 2018, consulté le 27 février 2020.

DESSOUROUX Ch., *La diversité des processus de privatisation de l'espace public dans les villes européennes*, Belgeo, 1 | 2003.

FRANTZ D., *La ségrégation : la division sociale de l'espace dans la reproduction des rapports sociaux. Métropole, ségrégation, fragmentation*, Lille, France, Oct 2011.

GOFFMAN E., *Behavior in public places. Notes on the social organisation of the gatherings*, New-York, The free Press, 1966.

GOFFMAN E., *Comment se conduire dans les lieux publics. Notes sur l'organisation sociale des rassemblements*, traduit de l'anglais et postfacé par Daniel Cefaï, Paris, Economica « Études sociologiques », 2013 (1963).

HABERMAS J., *L'Espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Payot, Paris, 1997.

HARDIN G., *La tragédie des communs*, Presse Universitaire de France, Paris, 2008.

HORTON COOLEY C., « Groupes primaires, nature humaine et idéal démocratique », *Revue du MAUSS*, 2002/1 (n° 19), p. 97-112.

IRISNET, *Espaces publics bruxellois, Etude d'un plan d'amélioration des espaces publics bruxellois*, 2012.

JACOBS J., *Déclin et survie des grandes villes américaines*, Mardaga, 1991 [1961].

JACOBS J., *The Death and Life of Great American Cities*, New-York, Random House, Modern Library Edition, 1993.

JOSEPH I., La gestion des espaces publics (perspectives d'une consultation) dans *Espace et Société*, numéro 62, 1990.

JOSEPH I., *La Ville sans Qualités*, La Tour-d'Aigues, Editions de l'Aube, 1998.

JOSEPH I., *Le Passant Considérable : Essai su la Dispersion de l'Espace Public*, Paris, Librairie des Méridiens, 1984.

JOSEPH I., *Parcours : Simmel, l'écologie urbaine et Goffman*, dans CÉFAÏ D. & C. SATURNO (dir.), *itinéraires d'un pragmatisme. Autour d'Isaac Joseph*, Paris, Editions Economica, 2007.

JUAN M., *Les communs urbains à Barcelone : vers une réinvention de la gouvernance territoriale*, dans « *Espaces et sociétés* », n°175, 2018/4.

LEFEVRE H., *Le droit à la ville*, Paris : Anthropos, 1968.

LEFEVRE H., *La production de l'espace*, Paris : Anthropos, 1974.

LOFLAND L., *A Word of Strangers : Order and Action in Urban Public Space*, New-York : Basic Books, 1973.

LOFLAND L., *The Public Realm : Exploring the city's Quintessential Social Territory*, Hawthorne, New-York : Aldine de Gruyter, 1998.

OLDENBURG R., *Our vanishing Third Places*, Planning Commissioners Journal, 25 : 6/1, 1997.

OLDENBURG R., *The great good place : Cafés, coffee shops, bookstores, bars, hair salons, and other hangouts at the heart of a community*, Marlowe, 1999.

OSTROM E. et al, *Revisiting the Commons : Local Lessons, Global Challenges*, Sciences, n°284, 1999.

OSTROM E., *La Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Bruxelles, De Boeck, 2010.

PARK R. E., *Race and Culture*, New-York, The Free Press, 1967.

STAVO-DEBAUGE J., *Qu'est-ce que l'hospitalité ? Recevoir l'étranger à la communauté*, Montréal, éd. Liber, 2017.

STOURDZE Y., *Les ruines du futur*, Utopie, 1979.

TASSIN E., *Espace commun ou espace public ? L'antagonisme de la communauté et de la publicité* », dans Hermès, n°10. Espaces Publics, Traditions et Communautés, 1992.

TONNELAT S., *Espace public, urbanité et démocratie*, La Vie des idées, ISSN : 2105-3030, 2016.

PAQUOT Th., *L'espace public*, dans « La Découverte », 2009.

QUERE L., *L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique*, in Quaderni, n°18, Automne 1992. Les espaces publics.

SENNETT R., *The fall of Public Man*. Cambridge, London, Melbourne : Cambridge University Press, 1974.

SERVIGNE P., *La gouvernance des biens communs*, Barricade, 2010.

SIMMEL G., « métropoles et mentalités », dans GRAFMEYER Y. & JOSEPH I. (dir.), *L'Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Editions Aubier/ Flammarion, 2004.

SOJA E., *Thirdspace, Journey to Los Angeles and Other Real-and-Imagined Places*, Eden, 1996.

WEBER M., *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Pocket, 1992, p.181.

WHYTE W., *The Social Life of Small Urban Spaces*, New York: Project for Public Spaces, 1980.

SITOGRAPHIE

http://www.adt-ato.be/sites/default/files/documents/MDP_NOTE_DE_SYNTHESE-EV-TT_fr.pdf

<https://canal.brussels/fr/content/inauguration-de-lallee-du-kaai>

<http://www.citytools.be>

<https://www.flickr.com/photos/alleedukaai/>

<https://www.ieb.be/Henri-Lefebvre-Le-droit-a-la-ville>

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/commun>

<https://monitoringdesquartiers.brussels>

<https://perspective.brussels/fr/enjeux-urbains/dynamique-fonciere/occupation-temporaire>

<http://publicspace.brussels>

<http://www.slate.fr/tribune/86449/ville-sociologie>

<http://www.studiocitygate.com>

<https://www.techno-science.net/definition/5734.html>

<https://toestand.be/projecten/alleedukaai>